



HAL
open science

La gestion des ressources en eau transfrontalières au Proche-Orient : étude de cas du bassin du Jourdain à la lumière du cas du bassin du Mékong

Mona Yahya

► **To cite this version:**

Mona Yahya. La gestion des ressources en eau transfrontalières au Proche-Orient : étude de cas du bassin du Jourdain à la lumière du cas du bassin du Mékong. Science politique. 2018. dumas-02539740

HAL Id: dumas-02539740

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02539740>

Submitted on 10 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES
SCIENCES PO GRENOBLE

MASTER « Intégration et Mutations en Méditerranée et au Moyen-Orient »

Mona YAHYA

La gestion des ressources en eau transfrontalières au Proche-Orient

Etude de cas du bassin du Jourdain à la lumière du cas du bassin du Mékong



Mémoire de recherche de Master réalisé sous la direction de Jean MARCOU, Professeur à
Sciences Po Grenoble

ANNÉE 2017-2018

Photo de couverture : *Le plateau du Golan et le Lac Tibériade, deux points de tensions du bassin du Jourdain.* Source : Tamra Hays ©, 2011.

COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES
SCIENCES PO GRENOBLE

MASTER « Intégration et Mutations en Méditerranée et au Moyen-Orient »

Mona YAHYA

L'échec de la gestion des bassins transfrontaliers au Proche-Orient

Etude de cas du bassin du Jourdain à la lumière du cas du
bassin du Mékong

Mémoire de recherche de Master réalisé sous la direction de Jean MARCOU, Professeur à
Sciences Po Grenoble

ANNÉE 2017-2018

« Le vent, je le connais, écoutez, regardez-le souffler. À l'évidence, chaque tempête, en se levant, veut d'abord détruire. L'eau, c'est une autre affaire. Elle porte en elle le désir permanent de remodeler le monde. [...] Nous devons à l'eau la plupart de nos paysages. »

Erik ORSENNA, *L'avenir de l'eau. Petit précis de mondialisation II*,
Librairie Arthème Fayard, 2008, p. 23-24

Sommaire

Remerciements	5
Sommaire	6
Résumé	7
Glossaire des acronymes	8
INTRODUCTION	9
PARTIE 1 : DEUX BASSINS, DEUX ETATS D’AVANCEMENT DIFFERENTS DANS LE PROCESSUS DE GESTION INTEGREE	22
I – Une configuration des rapports de force similaire : l’unilatéralisme de la Chine et d’Israël.....	22
II – Le Jourdain, une atmosphère conflictuelle face au Mékong et sa propension à coopérer	31
III – Le multilatéralisme du bassin du Mékong, un processus abouti en comparaison du bilatéralisme présent dans le bassin du Jourdain.....	37
PARTIE 2 : DES PRESSIONS NATIONALES DE NATURES ET NIVEAUX COMPARABLES D’UN BASSIN À L’AUTRE	45
I – Les pressions socio-économiques	45
II – Les pressions politiques : maîtriser l’eau pour renforcer le pouvoir	57
III – Le manque de soutenabilité de la gestion.....	66
PARTIE 3 : DEUX CONFIGURATIONS DES RELATIONS INTRA-REGIONALES DIFFERENTES.....	75
I – Des pays inégaux face à la ressource dans le bassin du Jourdain.....	75
II – Le consensus politique dans le Jourdain et dans le Mékong	80
III – Des processus d’intégration régionale à des stades différents	83
CONCLUSION.....	90
Bibliographie.....	93
Sources.....	98
Sites Web.....	98
Articles de presse	99
Annexes	101
Table des matières.....	106

Résumé

Les ressources en eau du Proche-Orient étant souvent transfrontalières, il semble donc logique qu'elles nécessitent une gestion transnationale. Toutefois, les Etats riverains parviennent rarement à s'entendre sur le sujet, à l'image de ceux partageant le bassin du Jourdain. Espace plus propice aux tensions qu'à la coopération, les tentatives de gestion commune n'aboutissent pas. En comparaison, le bassin du Mékong jouit d'un processus de gestion intégrée par bassin déjà bien avancé. Une étude comparative pour identifier les variables intervenant dans les deux processus pourrait ainsi permettre de comprendre ce qui manque au bassin du Jourdain pour meilleure gestion de l'eau.

Water resources in the Near-East being frequently transboundary, it appears hence logical that they require a transnational management. Nonetheless, riparian States can rarely agree on the matter, as those sharing the Jordan River basin. In a space more propitious to conflicts than to cooperation, the attempts at reaching a common management never succeed. In comparison, the Mekong River basin benefits an integrated watershed management process already well advanced. A comparative study in order to identify the variables intervening in both processes could thus allow to understand what lacks in the Jordan River basin for a better water management.

Mots-clés : Gestion de l'eau ; Coopération ; Proche-Orient ; Jourdain ; Mékong.

Key-words : Water management ; Cooperation ; Near-East ; Jordan River ; Mekong River.

Glossaire des acronymes

AMBDC	ASEAN Mekong Basin Development Cooperation – Coopération au Développement du Bassin du Mékong de l’ASEAN
ANMO	Afrique du Nord - Moyen-Orient
ASEAN	Association of Southeast Asian Nations – Association des nations de l’Asie du Sud-Est
BAR	Basin At Risk – Bassins à risques
BGR	Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe – Institut Fédéral des Géosciences et des Ressources Naturelles
CLM	Coopération Lancang-Mékong
GZALE	Grande Zone Arabe de Libre Echange
IISD	International pour le Développement Durable – International Institute for Sustainable Development
LEA	Ligue des Etats Arabes
MRC	Mekong River Commission – Commission du fleuve du Mékong
ODD	Objectif de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSU	Oregon State University – Université de l’Oregon
RGM	Région du Grand Mékong

INTRODUCTION

« L'eau est faite pour éteindre les incendies, pas pour mettre le feu aux poudres »¹. C'est ce que faisait remarquer Munther Haddadin, ancien ministre jordanien de l'eau et de l'irrigation, ayant notamment participé aux négociations de paix avec Israël et animé le volet sur le partage de l'eau dans les années 1990. Cette affirmation paraît évidente, mais un rapide regard sur l'histoire des conflits et sur la place de l'eau dans ceux-ci souligne le paradoxe évoqué par le ministre.

Depuis la fin du XX^{ème} siècle et de la Guerre Froide, force est de constater que les natures et les causes des conflits se sont multipliées, les ressources naturelles et notamment l'eau se frayant une place récurrente dans les nouveaux facteurs de conflits. Dans les milieux académiques, l'expression de « guerre de l'eau »² apparaît ainsi au début des années 1990 sous la plume de Joyce R. Starr, membre du Centre pour les Etudes Stratégiques et Internationales de Washington D.C. Elle est reprise ensuite par les milieux politiques internationaux : en 1995, Ismail Serageldin, vice-président de la Banque Mondiale d'origine égyptienne, déclarait que « les guerres du siècle prochain seront les guerres de l'eau »³, une idée régulièrement reprise par des personnalités de la communauté internationale telles de Kofi Annan, Boutros Boutros-Ghali ou encore Ban Ki-Moon.

Dans le même temps, alors que les problématiques de lutte contre le réchauffement climatique et de développement durable prennent une place de plus en plus importante au sein des inquiétudes internationales et des organisations internationales, en témoigne la Conférence de Rio de 1992, aussi connue sous le nom de sommet « Planète Terre », l'eau est également au cœur de ces préoccupations. D'ailleurs, en préparation de la conférence de Rio un peu plus tôt dans la même année, Dublin hébergeait la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement. Aujourd'hui encore la gestion de l'eau apparaît comme un pan incontournable et essentiel au développement durable, les Nations Unies consacrant un Objectif de Développement Durable (ODD) entier à la gestion de la ressource. Ainsi, l'ODD

¹ HADDADIN Munther, *Diplomacy on the Jordan – International Conflict and Peaceful Resolution*, Lkuwer Academic Publishers, 2001

² STARR Joyce R., "Water Wars", *Foreign Policy*, 82, 1991, p. 17-36

³ *New York Times*, 10 août 1995

n°6 intitulé « Eau propre et assainissement » comprend parmi ses cibles phares l'accès équitable de tous à l'eau et aux services d'assainissement, l'utilisation rationnelle de l'eau par tous les secteurs, la réduction de la pollution de l'eau, la protection des écosystèmes, le renforcement de la participation des populations locales à la gestion de l'eau, une gestion intégrée au niveau transfrontalier, et pour finir le développement de la coopération internationale pour évoluer vers tous ces points⁴.

L'ambivalence de ces deux approches, l'une évoquant le conflit sur la ressource en eau et l'autre appelant à la coopération, met ainsi en exergue le paradoxe relevé par Munther Haddadin. Cette ambivalence est d'autant plus vraie lorsqu'il s'agit d'une ressource en eau, lac ou cours d'eau, transnational : une ressource qui dépasse les frontières nécessite donc une gestion qui dépasse les frontières. C'est là que la ligne entre conflit et coopération est la plus souple, et la gestion plus délicate.

1 – Définition du sujet et objet de la recherche

C'est ainsi le cas dans la région du Moyen-Orient, dont les bassins versants sont pour la plupart transfrontaliers. On définit un bassin versant comme un espace dans lequel toutes les eaux présentes sous diverses formes – eaux de surface dont cours d'eau ou lac, eaux souterraines ou même précipitations ou fontes de neiges – s'écoulent vers un même point géographique, vers un même exutoire, qui peut être une mer ou un océan – ou dans le cas de sous-bassin, un certain point du premier bassin tel une rencontre entre deux affluents ou un lac. Un bassin versant n'est donc pas sur un territoire uniforme ni géographiquement parlant, puisqu'il peut s'étendre des montagnes à la mer en passant par des plateaux et plaines, ni politiquement parlant, puisqu'il peut prendre des superficies plus ou moins grandes d'un bassin à l'autre et donc s'étendre sur plusieurs Etats.

Il convient de prendre un temps pour bien définir la terminologie relative aux ressources présentant cette particularité. La Convention de Helsinki sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux définit le terme

⁴ PNUD, « Objectif 6 : Eau propre et assainissement | PNUD ». Consulté le 2 septembre 2018. URL : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/goal-6-clean-water-and-sanitation.html>

« transfrontalier » comme « situé sur les frontières entre deux Etats ou plus »⁵ et utilise le terme « international » pour souligner l'intérêt porté par la communauté internationale au sein de ses lois. Enfin, le terme « partagé » évoque un effort de gestion qui dépasse les frontières nationales. Cet usage est initié par l'adoption de la Résolution 3129 de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1973, intitulée « Coopération dans le domaine de l'environnement en matière de ressources naturelles partagées par deux ou plusieurs États », qui ouvrit la porte au développement d'accords bilatéraux et multilatéraux sur les ressources naturelles. Dans le monde institutionnel arabe, ce terme est également employé dans les discours promouvant la coopération sur les ressources naturelles et l'intégration régionale. Concernant l'eau, il est régulièrement utilisé par le Conseil Ministériel Arabe de l'Eau⁶. Il est cependant souvent limité au discours, et se reflète peu dans la gestion réelle.

Ainsi, au Moyen-Orient, alors que la question des frontières est déjà délicate, le tracé des pouvoirs européens chargés de découper l'empire Ottoman à l'issue de la Première Guerre Mondiale ayant été régulièrement, dans l'histoire et encore aujourd'hui, remis en question du fait qu'il ne correspondait pas nécessairement aux régions historiques de l'ancien empire ou à l'établissement de peuples de cultures différentes, la question du partage des ressources en eau transfrontalières est d'autant plus problématique. Les bassins versants se retrouvent donc éclatés entre différentes entités dans les années 1920, entités qui deviennent ensuite des Etats au fur et à mesure de leurs indépendances. Parmi les ressources dépassant les frontières, on peut citer les fleuves de l'Euphrate et du Tigre, partagés entre la Turquie, la Syrie, l'Irak, et respectivement la Jordanie et l'Arabie Saoudite, et l'Iran. De tailles plus petites et concentrés dans la zone du Machrek, la rivière de l'Oronte, partagée entre le Liban, la Syrie et la Turquie, le Nahr el Kabir entre le Liban et la Syrie, et le Qweik entre la Syrie et la Turquie voient leur gestion balancer entre projets de coopération et désaccords conflictuels. Enfin, la rivière du Jourdain, entre quatre pays arabes – le Liban, la Syrie, la Palestine et la Jordanie – et Israël et donc au cœur du conflit israélo-arabe, présente une gestion des plus problématiques, source régulière de contentieux entre les pays.

Outre le fait que ces bassins soient partagés entre Etats, la région est également l'une des plus arides au monde, composée de zones désertiques touchées par des sécheresses

⁵ ONU, *Convention sur la protection des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux*, 1992.

⁶ CESAO et BGR, *Inventory of shared water resources in Western Asia*, 2013, p.4

récurrentes et des pays pour la plupart sous le seuil de pauvreté hydrique – fixé à 1000 m³ d'eau /an/hab. Outre le Liban, qui possède de nombreuses rivières strictement nationales, la plupart des ressources en eau des pays sont partagées avec d'autres – pour situer, plus de 70% de la région est composée de bassins partagés⁷. Ces deux éléments combinés, cela accentue la pression sur la nécessité d'un accès à ces ressources. C'est là que l'ambivalence expliquée précédemment ressort : deux possibilités s'offrent aux Etats, s'approprier la ressource par le conflit voire la guerre, comme le présente Joyce R.Starr, ou bien coopérer pour assurer un accès équitable à l'eau comme le préconisent les organisations internationales.

Le modèle de gestion préconisé, présenté comme le plus durable, est celui de la gestion intégrée des ressources en eau, évoqué dans l'ODD n°6 s'articule autour de quatre principes issus de la conférence de Dublin : une approche systémique et institutionnelle qui prend en compte la dynamique amont-aval du bassin ; une approche participative dans laquelle les usagers sont intégrés sur la base du principe de subsidiarité afin d'arriver à des consensus ; l'intégration des femmes dans la gestion de l'eau ; et l'appréhension de l'eau comme un bien ayant une valeur économique qu'il convient de gérer en conséquences, pour aboutir à une gestion efficace et une répartition équitable selon sa valeur économique⁸. L'Agenda 21 précise par ailleurs, à propos des eaux transfrontalières, que « les Etats riverains doivent arrêter des stratégies et programmes d'action et envisager, selon qu'il convient, d'harmoniser ces stratégies et programmes d'action »⁹.

Si dans la région, des tentatives d'évolution vers ce modèle de gestion intégrée des bassins versants ont lieu – il existe notamment huit accords au moins bilatéraux dans la région – elles demeurent cependant limitées. Parmi les obstacles à la gestion intégrée des bassins, le Conseil Economique et Social des Nations Unies pour l'Asie Orientale (CESAO) mentionne le manque de données exactes, le domination des questions d'allocations et de quantité sur la qualité et les bénéfices à tirer d'une gestion commune dans les discours, le fait que les projets de coopération ne couvrent pas l'ensemble du bassin, la négligence des eaux souterraines partagées dans les accords, alors qu'elles jouent un rôle important dans la quantité et la qualité des eaux de surface¹⁰.

⁷ *Ibid*, p. 30

⁸ AFFELTRANGER Bastien et LASSERRE Frédéric, « La gestion par bassin versant : du principe écologique à la contrainte politique – le cas du Mékong », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 4 Numéro 3, décembre 2003, p.2

⁹ « Action 21 », ONU. URL : <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action0.htm>

¹⁰ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 30-31

2 – Introspection

Ce choix de travailler, dans le cadre d'un travail de recherche de Master Méditerranée Moyen-Orient à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, sur la question de la gestion de l'eau dans la région du Moyen-Orient et plus particulièrement du Machrek, fut motivé par des raisons tant personnelles qu'académiques et professionnelles. Sur le plan personnel d'une part, une expérience de longue date avec la région, via un lien familial avec le Liban, a développé un réel intérêt pour les questions liées à l'eau. Des séjours réguliers dans le pays ont été tout autant d'occasions d'avoir des aperçus variés des problèmes sanitaires liés à l'eau – ne jamais boire au robinet, rester vigilant à ne pas boire la tasse dans les piscines et dans la mer, épidémies récurrentes en été, eau polluée jusque dans les montagnes, embouchures de rivières dont l'eau est marron, usines situées au bord de la mer – ainsi que de problèmes plus techniques – approvisionnement en eau de l'immeuble qui dépend du ballon d'eau sur le toit, coupures d'eau lors des coupures régulières d'électricité publique, d'où l'expression *ma fi kahrabah w ma fi may* (il n'y a pas d'eau et pas d'électricité) bien qu'elle ne soit plus réellement adaptée depuis le développement des générateurs privés à la fin des années 2000. Arriver et observer cela avec un regard d'enfant occidental éveille alors une curiosité, une volonté de comprendre qui trouve une première réponse dans un Master en sciences politiques centré sur la Méditerranée et le Moyen-Orient.

Sur les plans académique et professionnel d'autre part, des enseignements de géopolitique ou de relations internationales permettent de souligner la place de la ressource en eau au centre de tensions voire de conflits, en particulier au Moyen-Orient, d'autres cours de relations internationales abordent la construction européenne et expliquent que c'est à partir de ressources naturelles – en l'occurrence le charbon et l'acier – qui furent pendant un temps convoitées par divers acteurs et sources de conflits avant d'être partagées que les premières étapes concrètes de l'intégration européenne se fondent. Il suffit alors de croiser les informations issues de ces divers cours pour faire germer la question de savoir et surtout de comprendre si cela serait possible au Moyen-Orient à partir de l'eau, à partir des bassins versants transfrontaliers. Cette volonté de comprendre s'est ainsi muée en un travail de recherche ici présent, qui a vocation à être approfondi et élargi à l'avenir dans une perspective tant académique que professionnelle avec une deuxième formation de second cycle

Deux défis majeurs ont été rencontrés dans le cadre de ce travail de recherche. Premièrement, si la curiosité pour cette question a été éveillée notamment à travers un regard

occidental amené à comparer non seulement les habitudes de consommation de l'eau entre la France et le Liban mais aussi les dynamiques régionales en Europe et au Moyen-Orient, il semblait important que cette recherche ne tombe pas pour autant dans un certain orientalisme au sens d'Edward Saïd, qui aurait consisté en une comparaison constante entre Occident et Orient se traduisant en une démonstration de carences de gestion des bassins transfrontaliers dans la région du Moyen-Orient. L'effort est donc fait, tout au long de cette recherche et de cette rédaction de s'émanciper de cette ambivalence, notamment en trouvant un autre élément de comparaison que l'Europe – le Mékong en l'occurrence. Deuxièmement, une formation en sciences politiques sur la région permet certes de maîtriser les profils sociopolitiques des pays étudiés et de comprendre les mécanismes politiques et de relations internationales mais ne permettait pour autant de comprendre tous les enjeux plus directement liés à la ressource, les enjeux plus techniques. Cela a donc logiquement orienté ce mémoire vers l'aspect politique de la gestion de l'eau. Aussi cela souligne l'intérêt de poursuivre cette recherche à l'avenir afin de la compléter, de lui apporter une dimension en plus, le prisme de la gestion de l'eau sous ses aspects plus techniques, plus géographiques et plus scientifiques.

3 – Etat de la littérature

La littérature scientifique portant sur la question des relations entre Etats liées à l'eau souligne davantage les potentialités de conflits et les tensions liées à l'eau que les potentialités de coopération recommandées par les organisations internationales.

Pour commencer, il convient de rappeler une théorie de base de l'intégration régionale – la notion d'*intégration* étant présente dans le nom même du modèle de gestion que nous étudierons à savoir la gestion *intégrée* par bassin versant. Il était mentionné plus haut une comparaison avec la construction européenne. L'une des théories des relations internationales sur lesquelles se sont fondés les penseurs de l'Europe était celle du fonctionnalisme, développée par David Mitrany dans les années 1940¹¹. Il défend une construction des relations internationales par une approche du bas vers le haut : la coopération doit selon lui se faire au nom d'intérêts et de besoins techniques et non pas politiques, afin d'aborder des

¹¹ MITRANY David, *A Working Peace System : An Argument for the Functional Development of International Organization*, Londres, The Royal Institute of International Affairs, Oxford University Press, 1943

problèmes techniques au niveau sectoriel, mais qui dépassent les frontières de l'Etat-nation – par exemple, la gestion du charbon et de l'acier. Secteur par secteur, les conflictualités interétatiques s'effacent alors pour laisser place à de la coopération. Ensuite, par un système de *spillover*, les coopérations sectorielles vont se multiplier, enclenchant *de facto* un processus d'intégration régionale. À terme, cela devrait permettre de développer des institutions supranationales puis d'effacer progressivement les frontières, assurant que le bien-être social passe avant les luttes interétatiques pour le pouvoir, puisqu'il s'agit de besoins techniques concrets. Par exemple, c'est la multiplication d'organisations internationales dans des domaines techniques qui a permis le développement d'un modèle de gouvernance international, en l'occurrence l'ONU, qui a ensuite rassemblé l'ensemble de ces organisations techniques au sein de ses agences. Si l'aboutissement des théories fonctionnalistes est un peu idéaliste, le politique ayant en réalité une place non négligeable dans les relations intergouvernementales, la première partie de son travail, allant jusqu'à l'enclenchement du processus d'intégration régionale, demeure intéressante pour aborder les problématiques d'intégration régionale de la région du Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau : il s'agit d'une ressource transnationale qui constitue un problème qui dépasse les frontières des Etats-nations : puisqu'elle est transnationale, une gestion transnationale est nécessaire, et cette coopération a bien une dimension technique. Cela peut donc bien s'inscrire dans la théorie fonctionnaliste.

On peut toutefois difficilement parler d'une coopération sur l'eau au Moyen-Orient. La littérature au contraire met en exergue les conflits liés à l'eau. L'expression de « guerre de l'eau » y est d'ailleurs récurrente. Avant même l'apparition de l'expression, les chercheurs Ruth Matson et Thomas Naff soulignaient dans les années 1980 la propension de la région au conflit lorsqu'il s'agissait de la ressource hydrique. Pour eux, la combinaison entre la rareté de la ressource et son caractère souvent transfrontalier représente plus un danger qu'autre chose¹². Quelques années plus tard, Joyce R. Starr apportait l'expression de guerre de l'eau, dans un article de *Foreign Policy* d'ailleurs consacré au Moyen-Orient, elle-même étant spécialiste de la région et plus particulièrement d'Israël auprès des autorités américaines. Ainsi, dans cet article qui suivait l'invasion du Koweït par Saddam Hussein pour accéder à ses ressources pétrolières, elle établit un parallèle entre l'eau et le pétrole en prévoyant que

¹² NAFF Thomas et MATSON Ruth, *Water in the Middle East: Conflict or cooperation?*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1984

« la sécurité hydrique sera bientôt classée auprès de la sécurité militaire dans les salles de guerre des ministères de défense. »¹³.

Cependant pour de nombreux chercheurs l'expression reste trop forte et ne peut constituer la seule clé de lecture des conflits de la région. La géographe Julie Trottier lui reproche d'être trop ancrée dans une approche classique et hobbesienne des relations internationales, se limitant aux Etats, alors que le monde de l'eau est ce qu'elle qualifie de « khaldounien », c'est-à-dire qu'il comprend tout un système d'organisation, de nombreuses communautés d'utilisateurs – agricole, industriels, domestiques¹⁴. En les prenant davantage en considération on ne peut parler d'une guerre pour la ressource, les relations autour de l'eau étant donc bien plus complexes que cela. Aussi, le géographe Aaron Wolf, spécialisé sur l'eau et maîtrisant plus particulièrement la région du Moyen-Orient, explique qu'il n'y a eu qu'une seule guerre de l'eau à proprement parler au cours de l'histoire, et qu'elle se serait produite il y a plus de 4 500 ans dans le bassin du Tigre et de l'Euphrate, entre les cités de Lagash et d'Umma, expliquant qu'on ne peut plus, dans le monde contemporain parler de guerre de l'eau comme le facteur principal et unique des conflits. Il rappelle par ailleurs qu'il n'est pas rationnel aujourd'hui de faire la guerre pour l'eau lorsque l'on prend en compte le gain économique d'un accord de coopération¹⁵. Aaron Wolf s'inscrit davantage dans la lignée des théories fonctionnalistes : notant qu'il existe davantage de traités et d'accords signés que de conflits liés à l'eau dans l'histoire et dans le monde, il interprète cela comme les potentiels fondements d'une coopération hydraulique future.

Dans son ouvrage *Proche-Orient : le pouvoir, la terre, l'eau*, Pierre Blanc, ingénieur des Ponts de formation et docteur en géopolitique, connaisseur de la région, propose une alternative à cette dialectique : l'expression de « violence hydrique ». Il part de la définition de violence proposée par Johan Galtung. Pour ce dernier, la violence est une « entrave véritable aux besoins humains de base et plus généralement à la vie, diminuant le niveau réel de satisfaction des besoins en deçà de ce qui est potentiellement possible »¹⁶, une différence entre le réel et le potentiel causée par un certain facteur. Il existerait un triangle des violences, avec à son sommet des violences visibles ou directes, et à ses deux bases des violences invisibles, la violence structurelle d'une part et la violence culturelle d'autre part. La première

¹³ STARR J., *op. cit.*, p.19

¹⁴ TROTTIER Julie, "Water conflicts, Hobbes vs. Khaldoun : the real clash of civilizations?" dans TROTTIER Julie et SLACK Paul, *Managing Water Resources, Past and Present*, Oxford University Press, 2004, p. 131-148.

¹⁵ WOLF Aaron, "Conflict and cooperation along international waterways", *Water Policy*, 1, 1998, p. 251-265

¹⁶ GALTUNG Johan, "Cultural Violence", *Journal of Peace Research*, 27 (3), 1990, p. 292

correspond aux violences portées par la société et les institutions, et la seconde aux violences justifiées au nom d'une certaine culture, qui peut être de nature religieuse, idéologique ou artistique par exemples. Il ajoute que pour arriver à une paix réelle, à une justice sociale, il est nécessaire d'effacer aussi ces deux types de violences invisibles, et pas uniquement la violence visible. Appliquée à un bassin, cette définition admet alors qu'il y a violence hydraulique dès lors qu'un acteur impose une allocation défavorable à un autre acteur. Pierre Blanc prend l'exemple suivant : « en matière d'irrigation, un rapport de force favorable à un Etat peut obliger un autre Etat à se contenter d'une agriculture pluviale qui ne lui permet ni d'élever le niveau de vie de ses agriculteurs ni d'accroître sa production »¹⁷. Il précise par ailleurs que cela ne nécessite pas une guerre mais simplement un rapport de force avantageux. Cette expression apparaît donc plus pertinente pour aborder et comprendre les problématiques de partage des bassins au Moyen-Orient que la notion de guerre de l'eau.

Un autre élément, essentiel à cette recherche, qui ressort de la littérature sur la question de la gestion de l'eau est celui d'une particularité de la région du Proche-Orient, et en particulier d'Israël et donc du Jourdain. Ainsi, la question d'Israël est centrale dans la théorisation du concept d'hydro-hégémonie chez Mark Zeitoun et Jeroen Warner, professeurs de relations internationales spécialisés sur la gestion de l'eau¹⁸. L'hydro-hégémonie est un concept qui rejoint celui de violence hydraulique. Ils la décrivent comme une situation dans laquelle au sein d'un bassin un acteur étatique est en situation de puissance, ce qui lui accorde un avantage réel en termes d'allocation – et lui permet donc d'être à l'origine de violences hydriques qui confortent en retour sa position avantageuse. Les auteurs citent par ailleurs trois stratégies de l'hydro-hégémonie. Premièrement, elle peut s'atteindre par une capture de ressources, *via* par exemple des ouvrages ou infrastructures à l'image de l'aqueduc national israélien qui permet d'acheminer l'eau du lac Tibériade dans tout le pays. Ensuite, la stratégie d'endiguement consiste à empêcher un autre Etat de prélever une trop grande quantité d'eau, comme l'ont permis à Israël les accords de paix issus de la conférence de Madrid avec la Jordanie et l'Autorité palestinienne. Enfin, la stratégie d'intégration équivaut à une aide masquée : offrir un avantage à première vue, qui permet en fait de mieux contrôler la ressource, grâce par exemple à un traité ou une aide financière. Dans leurs travaux, les deux

¹⁷ BLANC Pierre, *Proche-Orient : Le pouvoir, la terre et l'eau*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, p.215-216.

¹⁸ ZEITOUN Mark et WARNER Jeroen, "Hydro-hegemony : a framework for Analysis of trans-boundary water conflicts", *Water Policy*, 8 (5), 2006, p. 435-460

auteurs désignent trois acteurs en situation d'hydro-hégémonie dans la région : l'Égypte, la Turquie et enfin Israël.

Mark Zeitoun et Jeroen Warner ne sont pas les seuls à souligner une particularité pour l'État d'Israël. Une équipe de chercheurs de l'université de l'Oregon, dont Aaron Wolf cité précédemment, a mené un recensement de toutes les interactions interétatiques liées à l'eau entre 1950 et 2000¹⁹. Les résultats sont parlants : sur 1831 interactions relevées, seulement un quart d'entre elles étaient d'ordre conflictuel – et pas plus de 2% de l'ordre de conflits aigus, avec de la violence directe, soit 37 cas en 50 ans. Ce qui est intrigant en revanche, c'est que sur ces 37 cas, Israël était impliqué 80% du temps. Les chiffres et la théorie soulignent donc une réelle singularité des relations entre Israël et ses voisins arabes lorsqu'il s'agit de ressources en eau transfrontalières, et donc du Jourdain étant donné que la rivière est l'une des sources d'eau transfrontalières principales du pays.

4 – Problématisation et hypothèse

Ainsi, on peut arguer que les arguments avancés par Aaron Wolf – qui sont pour rappel le fait qu'il y ait davantage de traités et accords et l'argument de la rationalité économique – reflètent un certain optimisme qui occulte quelques questions : qu'est-ce qui a changé dans l'histoire et au XX^{ème} siècle pour qu'aujourd'hui il y ait plus de pressions sur les bassins transfrontaliers et que la guerre soit devenue envisageable, ou qu'il y ait du moins violence hydrique ? Si ce n'est pas rationnel économiquement, pourquoi y a-t-il tant de violence, dans tous les sens du terme, dans le bassin du Jourdain ? Quels sont les facteurs suffisamment importants pour contrebalancer cet argument économique ? Par ailleurs, pourquoi y-a-t-il tant d'occurrences d'Israël et du Jourdain dans les conflits liés à l'eau. Qu'est-ce qui rend cette région et ce bassin plus instable que d'autres ?

Toutes ces questions nous permettent de formuler la question de recherche qui guidera ce mémoire : Pourquoi, au Proche-Orient, on ne parvient pas à aboutir à un système de coopération à l'image du modèle de la gestion intégrée par bassin versant ?

¹⁹ WOLF Aaron, STAHL K., MACOMBER M.F., "Conflict and cooperation within international river basins: the importance of institutional capacity", *Water Resources Update*, n°125, 2003

Si de nombreuses études sont consacrées aux rapports sur les bassins versants dans la région, le but de cette recherche sera donc d'aborder la question à partir d'un nouvel angle d'approche : la comparaison à partir de phénomènes observables dans la réalité, à partir de deux études de cas, afin de comprendre pourquoi dans deux cas on peut partir de bassins versants transfrontaliers présentant des similarités, mais sans parvenir au même résultat, sans aboutir à une gestion intégrée ni même à un modèle de coopération multilatérale au Proche-Orient.

Si l'on raisonne en termes scientifiques, la recherche prend donc pour variable indépendante le fait d'avoir un bassin versant transfrontalier, et pour variable dépendante une gestion intégrée du bassin. Compte tenu du fait que diverses variables interviennent entre la variable indépendante au départ et la variable dépendante à l'arrivée, le but de la recherche sera d'identifier les variables de contrôle intervenant et empêchant d'aboutir à la variable dépendante, à la gestion intégrée du bassin. On pourra donc établir une corrélation, si ce n'est des causalités, entre ces variables de contrôle et l'atteinte ou non-atteinte de la variable dépendante. Cela pourrait permettre d'identifier des causes de l'échec du processus de gestion intégrée et éventuellement des éléments à corriger à l'avenir pour pouvoir y parvenir. Il y a donc théoriquement autant d'hypothèses à tester que de variables de contrôle.

Il convient ensuite d'opérationnaliser ces variables, pour pouvoir rendre ces termes scientifiques et théoriques plus concrets. En ce qui concerne la variable indépendante – le bassin versant transfrontalier – cela se mesure par la présence des caractéristiques d'un bassin versant, à savoir des sources et des précipitations s'écoulant vers un même point, et par le nombre d'Etats riverains sur le bassin. L'intérêt de cette comparaison est de pouvoir choisir des bassins aux profils similaires pour pouvoir s'assurer que les différences ne viennent pas des bassins en eux-mêmes mais bien de leur gestion. Ensuite, la variable dépendante – la gestion intégrée du bassin versant – est mesurable de plusieurs façons variées : présence de traités, présence d'une organisation commune, part de pays dans le bassin présent dans cette organisation ou à quel point elle est multilatérale, l'échelle *Basin et Risk*²⁰ (BAR) établie par les chercheurs de l'université de l'Oregon, le partage d'informations et de données entre les riverains, la présence d'infrastructures communes, le partage des produits issus de ces infrastructures, des allocations ou des accès à l'eau équitables, la prise en compte de la

²⁰ Produit de la *Transboundary Freshwater Dispute Database*, College of Earth, Ocean, and Atmospheric Sciences, Oregon State University. Pour plus d'informations sur la TFDD : <http://transboundarywaters.science.oregonstate.edu>.

protection du milieu aquatiques et de ses alentours pour assurer la durabilité de la gestion, à titres d'exemples.

5 – Plan de recherche

Comme il a été précisé plus tôt, la méthode de recherche adoptée est celle d'une comparaison d'études de cas entre deux bassins versants transfrontaliers. L'un doit être au Proche-Orient bien sûr, puisque l'on traite de la problématique de la gestion des ressources en eau dans la région, et le second doit donc être situé hors de la région.

Comme l'état de la littérature scientifique l'a démontré, il existe une singularité intrigante dans la gestion israélienne de l'eau dans la région et par conséquent sur le Jourdain, bassin versant qu'elle partage avec quatre de ses cinq voisins arabes : le Liban, la Syrie, la Jordanie et les Territoires palestiniens. C'est donc sur ce bassin que se centrera la comparaison du côté du Moyen-Orient. Le Jourdain prend sa source dans trois rivières – le Hasbani au Liban, le Dan et le Banias dans le Golan – qui forment le Jourdain supérieur à leur rencontre. Il s'écoule vers le Lac Tibériade, au sud duquel le Jourdain inférieur débute, rejoint par plusieurs affluents dont le Yarmouk partagé entre la Syrie et la Jordanie, avant de se jeter dans le Mer Morte, point d'exutoire commun à toutes les eaux du bassin²¹.

En ce qui concerne l'étude de cas hors du Moyen-Orient, plusieurs points semblaient importants pour bien choisir le bassin versant à comparer. Premièrement, l'intérêt étant de comprendre ce qui empêche l'aboutissement à une gestion concertée, il fallait que le processus de coopération et de gestion intégrée du bassin soit d'ores et déjà bien avancé. Deuxièmement, il fallait, comme dit précédemment, un profil similaire en termes de relations internationales – autour de cinq pays. Enfin, il fallait retrouver des similarités en termes d'histoire, une variable qui ne peut être changée dans le cas du Proche-Orient, et qui est marquée par son histoire. La recherche ne pouvait ainsi pas traiter d'un bassin occidental, la comparaison occident-orient pouvant revêtir un côté néocolonial, d'autant plus si le bassin occidental avait été utilisé comme modèle de réussite. Au contraire, le Proche Orient étant une région ayant connu une présence coloniale influente et ayant laissé des traces, ayant également, après son départ, laissé place à des Etats relativement nouveaux, il semblait

²¹ Voir Annexe 1

important d'essayer de retrouver cet élément dans le deuxième bassin de la comparaison. C'est pour toutes ces raisons que la deuxième étude de cas portera sur le bassin du fleuve du Mékong. Ce bassin s'étend sur six Etats : la Chine, la Birmanie, le Laos, la Thaïlande, le Cambodge et enfin le Vietnam. L'ensemble des eaux du bassin s'écoule vers ce dernier, le delta du Mékong se jetant ensuite en Mer de Chine méridionale. Il convient de noter que la partie birmane du bassin est minime – 3% du bassin²² – ce qui permet de ne pas déroger au critère de similarité entre les deux bassins. Aussi le bassin bénéficie d'une organisation régionale, la *Mekong River Commission* (MRC) née en 1995 mais qui possède un ancêtre similaire, le Comité du Mekong, qui a quant à lui vu le jour en 1957. Enfin, la péninsule indochinoise a aussi connu la présence coloniale française, qui a réuni à la fin du XIX^{ème} siècle différents royaumes sous l'Indochine française, dont l'éclatement après la Seconde Guerre Mondiale a laissé place à des Etats qui certes étaient pour certains déjà présents, mais dont les régimes étaient inédits pour la péninsule.

²² « Mekong Basin | Aquastat » FAO, 2011. Consulté le 13 juin 2018. URL : <http://www.fao.org/nr/water/aquastat/basins/mekong/indexfra.stm>

PARTIE 1 : DEUX BASSINS, DEUX ETATS D'AVANCEMENT
DIFFERENTS DANS LE PROCESSUS DE GESTION
INTEGREE

Pour pouvoir procéder à une comparaison des variables intervenant dans le cheminement de la variable indépendante – un bassin versant partagé – à la variable dépendante – une gestion intégrée d'ores-et-déjà avancée – il est avant tout nécessaire de bien savoir ce que l'on compare. Le principe de cette première partie est donc d'expliquer pourquoi l'on peut parler d'une gestion commune plus avancée dans le bassin du Mékong que dans le bassin du Jourdain, de bien mettre en exergue quelles sont les différences à l'arrivée, mais aussi éventuellement quels sont les points communs. Si l'on peut observer des similarités dans la configuration des rapports de force, avec l'unilatéralisme de l'une des puissances du bassin (I), la région du Jourdain apparaît cependant bien plus propice aux conflits, alors que la région du Mékong témoigne au contraire d'une propension à coopérer (II). Enfin, lorsque l'on se penche sur les initiatives de coopérations existantes, le multilatéralisme prégnant dans le bassin du Mékong contraste avec le bassin du Jourdain dans lequel on ne peut que parler d'un agrégat d'initiatives bilatérales (III).

I – Une configuration des rapports de force similaire : l'unilatéralisme de la Chine et d'Israël

Avant de s'attarder sur les efforts de gestion commune, il convient de développer un point commun aux rapports de force au sein des deux bassins étudiés. Chacun des bassins témoigne de la présence d'un acteur en position de puissance par rapport aux autres et qui peut donc se permettre d'agir de façon unilatérale pour sa propre gestion de l'eau : la Chine, en position d'amont du fleuve du Mékong, et Israël, en situation d'hydro-hégémonie dans le bassin du Jourdain. Cependant, si les deux bassins ont en commun cet unilatéralisme de la

part de l'un des riverains, l'organisation des riverains en face de cette puissance, bien qu'elle puisse sembler évidente de prime abord, diffère d'un bassin à l'autre.

I. 1) L'unilatéralisme de la Chine en amont face à une péninsule relativement organisée

La Chine étant en position d'amont sur le fleuve du Mékong et donc ascendante sur les autres riverains du bassin, de nombreux avantages s'offrent à elle. Premièrement, elle a accès aux eaux de sources du fleuve du Mékong. Ce dernier prend ses sources dans le plateau Tibétain : près de 316km² de ce territoire voient ses eaux s'écouler vers le Mékong, qui parcourt la zone montagneuse des trois rivières sur plus de 500 kilomètres, aux côtés du Salouen et du Yangzi Jang. Puis dans le sud de la Chine, la rivière forme le bassin du Lancang, une zone de hauts plateaux, récupérant au passage les eaux de petits affluents²³. Cet ensemble constitue la partie supérieure du fleuve du Mékong. En termes de quantités relatives, la Chine possède ainsi environ 16% du débit total du fleuve du Mékong – un chiffre qui peut toutefois s'élever jusqu'à 24% au cours de l'année, notamment en période de fonte des neiges²⁴. Et cette quantité, à l'inverse de toutes les eaux en aval, est indépendante de l'usage que les autres riverains font du fleuve. Il n'y a pas qu'en termes de quantités que la position d'amont est avantageuse, c'est aussi le cas en termes de qualité. Les eaux de sources sont en effet celles dont les propriétés hydrologiques sont les plus proches de leur état naturel, les moins affectées par la pollution ou l'activité humaine sur le cours d'eau. Leur qualité ne dépend encore une fois que de l'usage que la Chine en fait. Cela constitue un réel avantage pour la Chine car sa gestion du fleuve peut être totalement indépendante de celle des autres, et la gestion des autres riverains du fleuve ne peut pas avoir d'incidences sur les eaux chinoises.

En somme, la propension de la Chine à l'unilatéralisme est donc plus importante puisqu'elle n'a pas besoin des autres riverains pour garantir son accès au fleuve. Il n'est donc pas dans l'intérêt de la Chine, de prime abord, de coopérer, c'est-à-dire de céder une part de sa souveraineté sur les eaux du Mékong. Elle n'a pas besoin de s'asseoir à une table pour défendre ses intérêts, ils sont naturellement protégés par sa position d'amont. Comme le

²³ “Physiographic Regions”, MRC, Mekong River Commission, consulté le 13 juin 2018. URL : <http://www.mrcmekong.org/mekong-basin/physiography/physiographic-regions/>

²⁴ “Hydrology”, MRC, Mekong River Commission, consulté le 13 juin 2018. URL : <http://www.mrcmekong.org/mekong-basin/hydrology/>

soulignent Bastien Affeltranger et Frédéric Lasserre, le modèle de gestion par bassin versant est davantage au cœur de la politique des pays situés en aval, en ce qu'il leur permet de revendiquer et sécuriser un accès équitable à la ressource²⁵. Ainsi, auprès de la MRC, la Chine refuse d'avoir davantage qu'un statut d'observateur. Cela pose aussi un problème de transparence puisque la Chine refuse de partager avec les autres riverains les données relatives à son utilisation des eaux. Ayant par ailleurs compris que le modèle de la MRC n'était pas dans son intérêt, la Chine peut même se permettre de lancer en 2016 sa propre initiative de coopération sur le bassin : l'initiative de Coopération Lancang-Mékong (CLM). Celle-ci se fonde sur trois piliers : politique et sécurité, économie et développement durable – il est en outre intéressant d'observer que pour la Chine c'est la dimension économique du développement durable qui prime sur les dimensions sociales et environnementales - et échanges culturels. Cette initiative étant entièrement financée par Pékin, elle offrirait à la Chine une large marge de manœuvre si elle venait à s'installer durablement dans le paysage du bassin. Elle cache cependant un projet davantage politique que technique : en faisant concurrence et en contestant les institutions existantes, dont la MRC, elle permet à la Chine d'étendre son *soft power* en imposant son propre modèle de coopération²⁶.

Face à l'unilatéralisme de la Chine, il ne faut cependant pas sous-estimer la péninsule, relativement organisée sur le bassin du Mékong inférieur. Il faut dire que les Etats de la péninsule présentent des points communs dans leurs histoires, dans leurs cultures, qui les rapprochent. La péninsule abrite en effet des peuples de cultures et de langues dont les origines sont communes, comme les cultures thaï ou khmer. Ainsi, ces cultures ne sont pas nécessairement propres à chaque Etat tels qu'ils sont connus aujourd'hui, elle s'étendent au delà des frontières. Par ailleurs, il s'agit pour trois d'entre eux d'anciens royaumes centenaires colonisés par la France au XIX^{ème} siècle. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Japon détruit l'Indochine française, qui parvient toutefois à se reconstruire peu à peu au sortir de la guerre, mais doit ensuite faire face aux volontés indépendantistes qui animent alors les pays de la péninsule. Celle-ci rentre alors dans une période de guerres de décolonisation. Tout commence avec la révolte du Vietnamien Ho Chi Minh qui déclare l'indépendance de la République démocratique du Vietnam face à la France le 2 septembre 1945. Débute alors la guerre d'Indochine qui durera jusqu'en 1954, date de dissolution de l'Indochine française. La

²⁵ AFFELTRANGER B. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 2

²⁶ MOTTET Eric et LASSERRE Frédéric, « L'hydropolitique environnementale du Mékong, entre intérêts nationaux et activisme international », *Hérodote*, 2017, 2, n°165, p. 180-181

péninsule, déstabilisée, devient alors l'un des théâtres de la guerre froide et de l'expansion du communisme : le Vietnam par exemple, partagé en deux suite au départ de la France, voit le Nord devenir communiste tandis que le Sud est soutenu par les Etats-Unis. Cette bipolarisation se mue en la guerre du Vietnam, qui ne prend fin qu'en 1975 avec la victoire communiste et l'instauration de la République socialiste du Vietnam. Au Laos, suite à la guerre d'Indochine, l'organisation politique et paramilitaire du Pathet Lao conquiert une grande partie du pays sur le gouvernement royal du Laos. Le Pathet Lao s'affirme au cours de la guerre froide comme communiste, ce qui surenchérit la guerre civile dans le pays alors que le gouvernement royal est plus proche des Etats-Unis. En 1975, le gouvernement est renversé et la République Démocratique Populaire Lao est proclamée. Les événements sont similaires au Cambodge : le royaume tombe en 1967 sous un coup d'Etat du parti communiste Kampuchéa, aussi connu sous le nom de Khmers rouges. En 1975 encore, les communistes annoncent l'avènement du Kampuchéa démocratique, qui se maintient en jusqu'à la mort du dirigeant Pol Pot 1997. Cela signe par ailleurs le retour à la monarchie. Ces trois Etats issus de la décolonisation de la péninsule sont donc marqués par le communisme, encore prégnant dans le pouvoir aujourd'hui pour le Vietnam et le Laos, tandis que le Cambodge demeure un régime autoritaire. La Thaïlande n'a en revanche pas connu la colonisation française, elle est restée le royaume du Siam, indépendant, durant ces années. Mais elle s'est tout de même retrouvée impliquée dans la guerre froide, aux côtés des Etats-Unis et des forces libérales ou monarchiques de la péninsule. Il faut également noter que la Thaïlande a connu de nombreux coups d'Etat au XXIème siècle, ce qui a pour conséquence une certaine instabilité de sa monarchie constitutionnelle aujourd'hui.

Ainsi, si dans le bassin du Mékong l'approche participative de gestion intégrée du bassin versant se heurte à plusieurs obstacles, entre autres l'unilatéralisme de la Chine, et plus largement le fait que l'eau est une ressource géopolitique présentant de nombreux enjeux de par le fait qu'elle permet de produire – des produits agricoles et halieutiques, de l'hydroélectricité par exemples. La partager et organiser sa gestion communément crée donc des relations de rivalités et de pouvoirs, ce qui confère une dimension sociale et politique à la ressource. Il est nécessaire donc, pour une gestion concertée de la ressource, que les parties de la négociation et de la gestion comprennent ces enjeux multiples et divers²⁷. Itay Fischhendler

²⁷ ELHANCE Arun P., 2000, "Hydropolitics: grounds for despair, reasons for hope", *International Negotiation*, vol. 5, n°2 (février), p. 201-222

fait donc remarquer que la gestion intégrée est préférable à l'échelle du sous-bassin, puisque les riverains sont plus proches quant aux enjeux²⁸. Dans le cas du Mékong, les riverains du sous-bassin du Mékong inférieur ont ainsi en commun, en plus de cultures et d'histoires proches, le fait d'être situés en aval de la Chine, et de dépendre de l'usage chinois de la rivière. Les enjeux sont donc plus compréhensibles entre eux. Cela se traduit notamment par leur organisation au sein de la MRC. Il convient de noter le cas particulier de la Birmanie, située entre la Chine et les Etats membres de la MRC, qui ne dispose elle aussi que d'un statut d'observateur. Mais pour des raisons à la fois techniques, la Birmanie n'étant présente que sur 3% du territoire, et politiques, au vu de l'instabilité interne au pays, la Birmanie n'est que peu impliquée elle-même dans le processus de gestion et utilise peu les ressources du Mékong. Elle est d'ailleurs relativement absente de la littérature scientifique au sujet de la gestion du Mékong.

I. 2) L'hydro-hégémonie d'Israël face aux Etats arabes

La configuration des rapports de force dans le bassin du Jourdain peut ainsi faire écho à celle du bassin du Mékong, en ce qu'il présente là aussi une puissance prompte à l'unilatéralisme, face aux autres riverains du bassin, qui malgré des points communs à l'image des Etats de la péninsule indochinoise, peinent quant à eux à s'organiser.

Du côté d'Israël, on a déjà vu précédemment que sa position dans le bassin correspondait à une situation d'hydro-hégémonie, concept qui décrit la position d'un acteur qui, à partir d'une asymétrie de pouvoir, possède un réel avantage en termes d'allocation et peut se permettre de mettre en place des stratégies pour conforter cette position²⁹. Il a bien été précisé qu'il n'est pas nécessaire, à l'inverse du cas de la Chine, d'être en amont du fleuve pour pouvoir exercer une position hydro-hégémonique. Dans le bassin du Jourdain, bien que le pays soit en plutôt en aval, Israël possède de réels avantages. Pour commencer, si seulement 10% de la superficie du bassin est en territoire israélien, soit quelques 1906 km² sur plus de 18 000 au total³⁰, un regard rapide sur la répartition des surfaces irriguées – entre 100

²⁸ FISCHHENDLER Itay, 2003, "Can basin management be successfully ignored: the case of the US-Canada transboundary water", SOAS Water Issues Study Group, *Occasional Papers*, No. 52, School of Oriental and African Studies/ King's College London, University of London, May 2003, 28 p.

²⁹ ZEITOUN M. et WARNER L., *op. cit.*

³⁰ CESAO et BGR, *op. cit.*, p.172

et 150 hectares dans l'ensemble du bassin – permet de noter qu'Israël en possède près de 30%³¹. On peut donc dire qu'il y a, à l'inverse des cas de violence hydrique, une supériorité du réel sur le potentiel prévisible. Israël est bien dans une position où les allocations lui sont plus que favorables. Ce phénomène s'illustre dès les premières années qui suivent la création de l'Etat d'Israël avec le Plan Johnston. Dans les années 1950, alors que les tensions entre Israël et ses voisins arabes ne cessaient de prendre de l'ampleur, les Etats-Unis envoient un ambassadeur spécial, Eric Johnston, qui a pour mission de partager les ressources en eau de la région, notamment le Jourdain, entre ses riverains. En 1955 il aboutit au plan de partition suivant : considérant que 1503 m³ d'eau sont disponibles dans le bassin, il en accorde 720 m³ à la Jordanie, 616 à Israël, 135 à la Syrie, et 35 au Liban. En valeurs relatives, cela revient à près de 40% des quantités disponibles allouées à Israël, alors qu'il n'accède qu'à 10% de la superficie du bassin³². Lorsque l'on compare ces chiffres avec ceux concernant la population, le déséquilibre est d'autant plus frappant et paradoxal qu'Israël ne représente que 4% de la population du bassin³³.

Si l'on reprend les stratégies évoquées par Mark Zeitoun et Jeroen Warner dans leur théorisation de l'hydro-hégémonie, cela permet de mieux comprendre comment Israël a pu atteindre un tel ascendant sur les autres pays du bassin. La première des stratégies évoquées était celle de la capture des ressources. Cette stratégie s'exprime de plusieurs manières dans la politique hydraulique d'Israël. Premièrement, son aqueduc national s'inscrit totalement dans cette stratégie. Inauguré en 1964, cet ouvrage devenu la colonne vertébrale de la gestion de l'eau israélienne – il représente environ 60% de l'usage annuel de l'eau sur la période 2003-2009³⁴ – pompe les eaux du lac Tibériade à partir de ses côtes nord-ouest puis les achemine dans l'ensemble du pays à travers un conduit souterrain qui se divise en deux pour rejoindre d'un côté Jérusalem puis la région du Dan, et de l'autre côté Tel Aviv puis le Néguev. Le conduit court sur 160 km, et sa capacité a rapidement augmenté au fil des années : de 172 millions de m³ en 1964, elle passe à une moyenne de 329 millions de m³ par an entre 1969 et 2007. L'aqueduc permet donc à Israël de s'appropriier le lac Tibériade, au détriment des

³¹ *Ibid*, p. 171

³² Si la question de l'allocation à la Palestine n'est pas très claire dans le Plan Johnston, ne précisant pas si elle comprise dans les allocations israéliennes ou jordaniennes, les deux possibilités n'invalident pas l'idée exprimée ici : même si les 40% alloués à Israël devaient être partagés avec la Palestine, qui n'accède qu'à 9% de la superficie du bassin, cela revient toujours à 40% de la quantité d'eau pour 19% de la superficie du bassin, et le déséquilibre entre superficie territoriale et allocation est toujours présent.

³³ *Ibid*, p.179

³⁴ *Ibid.*, p. 199

riverains situés en aval. La différence de débit à l'entrée et à la sortie du lac est effectivement remarquablement importante : 616 millions de m³ annuels entrent dans le lac alors que la quantité sortante est estimée entre 83 et 99 millions de m³ d'eau. Sur les 616 millions de m³ entrants, 313 millions quittent ensuite le lac *via* l'aqueduc, soit plus de la moitié³⁵. Selon Pierre Blanc, cet aqueduc national est le « signe de la victoire d'Israël, au terme d'un processus de partage de la ressource avec les pays arabes qui n'a jamais abouti » et un « témoignage tangible de l'unilatéralisme hydraulique qui frappe la région »³⁶. La capture de ressources peut également se faire par voie militaire. Là encore, les années qui suivent la création d'Israël illustrent ce phénomène : en 1948, lors de la première guerre israélo-arabe, Israël lance des attaques contre la Syrie pour récupérer un accès aux eaux de la vallée de la Houla ; en 1965, il bombarde les constructions du plan de dérivation arabe des eaux de sources vers la rivière du Yarmouk ; en 1969, après avoir suspecté la Jordanie de dériver de trop importants montants d'eau du Yarmouk, des raids israéliens détruisent les constructions du canal du Ghor Oriental, censé irriguer les champs jordaniens à l'image de l'aqueduc israélien ; enfin en 1978, l'invasion du Sud-Liban permet à Israël de prendre le contrôle des sources Wazzani³⁷. En parallèle des stratégies de capture des ressources, la stratégie d'endiguement, qui consiste à empêcher un Etat de prélever de trop grandes quantités d'eau est mise en œuvre avec les accords de paix de 1994 et de 1995 avec respectivement la Jordanie et l'Autorité palestinienne. Ainsi, l'annexe II du traité de paix avec la Jordanie sécurise à Israël 25 millions de m³ d'eau sur le Yarmouk, quantité que la Jordanie ne pourra pas utiliser, alors qu'aucune quantité précise sur le Yarmouk n'est évoquée pour elle³⁸. Avec la Palestine, la question de l'eau est abordée dans l'article 40 du Protocole des affaires civiles, l'annexe III, de l'Accord intérimaire israélo-palestinien. Celui-ci confère un grand avantage à Israël : la vallée du Jourdain est placée en zone C, c'est-à-dire sous contrôle civil et militaire israélien, et les côtes du Jourdain sont même en zones militaires fermées. Les Palestiniens n'ont donc accès qu'à quelques parties des affluents du Jourdain et aux précipitations pour leur agriculture. Pour tout projet lié à l'utilisation de l'eau sur leur territoire, ils doivent obtenir un permis d'utilisation délivré par Israël. Ils ne peuvent donc que très difficilement

³⁵ *Ibid.*, p. 186

³⁶ BLANC P., *op. cit.*, p. 215

³⁷ *Ibid.*, p. 194

³⁸ *Ibid.*, p. 212

creuser des puits par exemple. En réalité, les projets sont souvent refusés ou repoussés sur des années³⁹.

En outre, la position de puissance d'Israël s'illustre et se confirme même à l'international, le pays étant devenu incontournable sur le marché de l'irrigation. Par exemple, Netafim est la première usine mondiale d'équipement pour l'irrigation, notamment grâce à son expertise acquise pourtant en terrain peu favorable au vu de l'aridité du sud du pays. À partir d'un procédé d'irrigation au goutte à goutte, elle a permis d'innover et d'optimiser l'eau utilisée pour l'irrigation. Egaleme nt bien insérée au niveau international, la compagnie de distribution des eaux d'Israël nommée Mekorot est une référence dans les domaines de la distribution, du dessalement et de l'assainissement. Le groupe Arad, spécialisé dans la fabrication de compteurs, est présent aux Etats-Unis et au Canada. La compagnie IDE est quant à elle incontournable dans le domaine du dessalement, étant à l'origine de plus de quatre-cents unités de dessalement dans le monde – dont celles d'Ashkelon et de Hadera en Israël. Tsahal Consulting travaille par ailleurs avec la Banque Mondiale et de nombreuses agences onusiennes⁴⁰. Il en existe encore beaucoup, et la plupart des dirigeants de ces entreprises sont issus de cercles militaires – ce qui témoigne de la dimension militaro-stratégique de l'attention qu'Israël porte à l'eau et à l'irrigation. En somme, Israël a su exporter son savoir-faire, sa technique et est devenue une puissance mondiale en termes d'irrigation et d'agriculture, ce qui renforce sa position de puissance dans le bassin.

Enfin, comme dans le bassin du Mékong, en face de la puissance d'Israël et de son unilatéralisme, de nombreux points communs rapprochent les autres Etats riverains. Tout d'abord, l'histoire commune entre les pays du Liban, de la Syrie, de la Palestine et de la Jordanie remonte à l'Antiquité, pendant laquelle ces régions étaient déjà rassemblées sous une même entité, l'Empire romain. Si la région a ensuite vu de nombreux empires, en passant par les conquêtes islamiques et les croisades, tout cela se stabilise sous l'Empire ottoman, qui se maintient du XVI^{ème} siècle au début du XX^{ème} siècle. À la veille de la chute de l'Empire ottoman, le bassin du Jourdain est réparti entre différentes provinces, *mutasarrifat* ou *vilayet*. Suite à la Première Guerre mondiale et au démantèlement de l'empire vaincu, les Français et Anglais se partagent le bassin sans nécessairement tenir compte des provinces existantes. Le tracé donne alors naissance à de nouvelles entités, le Liban et la Syrie étant placés sous

³⁹ *Ibid.*, p. 202

⁴⁰ BLANC P. *op. cit.*, p. 209-210

mandat français et la Transjordanie – future Jordanie – sous mandat britannique. Une question demeure, celle de la Palestine, à l’ouest du Jourdain, que la Grande-Bretagne se voit confier, en parallèle des suites de la déclaration de Balfour de 1917 dans laquelle lord Arthur Balfour promet à Lord Lionel W. Rothschild l’établissement d’un foyer juif en Palestine. Tout au long de la première moitié du XX^{ème} siècle, la présence coloniale européenne demeure dans la région, et l’ambiguïté de la question de la Palestine aussi. Dans les années quarante, au fur et à mesure de la Seconde Guerre Mondiale, les Etats du Proche-Orient obtiennent progressivement leurs indépendances, et une nouveauté est introduite : la création de l’Etat d’Israël en 1948. Ainsi, ces nouveaux Etats voient le jour, affectés de la présence européenne, avec des histoires nationales intriquées les unes aux autres et qui se suivent depuis des siècles. La création d’Israël sur les terres palestiniennes se traduit par ailleurs en un sentiment d’intrusion qui rapproche ces Etats dans leur arabité. Cet élément, d’abord culturel puis politique est un autre point commun des voisins d’Israël. Leurs cultures arabes, qui oscillent entre unicité et diversité – qu’il s’agisse de la langue, des modes de vies, des arts ou tout autre vecteurs d’expression d’une culture – se muent au cours du XX^{ème} siècle, face à la présence étrangère, en une volonté idéologique et politique de se rapprocher. C’est les débuts du panarabisme. En outre, dès 1945, les Etats se rassemblent au sein de la Ligue des Etats Arabes (LEA), organisation intergouvernementale fonctionnant autour d’institutions. Leur rapprochement est également exogène : dans les organisations internationales, ces pays sont souvent regroupés, sans nécessairement intégrer Israël, à l’image de la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l’Asie Occidentale (CESAO). Ces Etats arabes tentent par ailleurs de s’organiser ensemble, face à Israël, pour la gestion des ressources en eau. En ce qui concerne le Jourdain, la LEA prévoit dès 1954 un plan de stockage des eaux dans le barrage de Maqarin sur le Yarmouk, et un plan de dérivation pour irriguer 49 millions d’hectares en Jordanie, 23,4 millions en Israël, 11,9 millions en Syrie et 3,5 millions au Liban⁴¹. Si Israël est intégré à ce plan, l’intérêt est qu’il soit d’origine arabe. En 1964, la LEA prévoit aussi un plan de dérivation des eaux de sources vers la rivière du Yarmouk, ce lui permettait de contourner le lac Tibériade alors qu’Israël venait d’y inaugurer son aqueduc national⁴².

⁴¹ CESAO et BGR, *op. cit.* p. 193

⁴² *Ibid.*, p. 194

Ces projets n'aboutissent cependant pas, et l'organisation arabe pour la gestion du Jourdain se révèle finalement très limitée, à l'inverse de celle la péninsule indochinoise face à la Chine. Ainsi, malgré une configuration des rapports de force similaire, la péninsule indochinoise parvient à s'organiser au moins à l'échelle du sous-bassin, là où les Etats arabes peinent à faire germer des projets multilatéraux. On pourrait en déduire que ce n'est pas nécessairement l'unilatéralisme qui empêche les autres de s'organiser. Toutefois un élément diffère entre les deux bassins : Israël est situé au milieu du bassin, alors que les riverains de la péninsule bénéficient d'une continuité territoriale qui leur permet de constituer un sous-bassin. Néanmoins, au-delà d'une organisation difficile, le bassin du Jourdain souffre également d'une atmosphère conflictuelle.

II – Le Jourdain, une atmosphère conflictuelle face au Mékong et sa propension à coopérer

À l'hydro-hégémonie d'Israël dans le bassin du Jourdain s'ajoute une atmosphère conflictuelle qui traduit un manque d'aptitude à coopérer de façon constructive : en plus de conflits récurrents dans l'histoire, une analyse quantitative des interactions permet de souligner une atmosphère plus conflictuelle que coopérative, d'autant plus que même les tentatives de coopération souffrent d'un certain manque de transparence.

II. 1) Les conflits récurrents du bassin du Jourdain

Ainsi, le bassin du Jourdain témoigne de nombreux conflits dans son histoire. Dans les faits, souvent intriqués dans d'autres enjeux mais toujours liés de près ou de loin à l'eau. Voici quelques uns des plus importants, que l'on peut séparer entre deux périodes : l'avant et l'après 1967.

Le premier conflit qui éclate entre Israël et ses voisins arabes est la guerre entre 1948 et 1949, dite première guerre israélo-arabe, qui suit la création de l'Etat d'Israël. Elle prend fin avec des accords d'armistice entre ce dernier et ses voisins, mais les tensions ne s'arrêtent pas pour autant. La Jordanie entreprend alors de construire un canal dans la région du Ghor Oriental, à l'est de la rivière du Jourdain à partir du Yarmouk. Dans le même temps, Israël met en place un plan pour récupérer les eaux de la vallée marécageuse de la Houla au nord du

lac Tibériade. Mais il s'agit d'une région transfrontalière avec la Syrie, située par ailleurs dans la zone démilitarisée avec cette dernière. Cela éclate en conflit entre les deux dès 1951. La même année, Israël se lance dans son projet d'aqueduc national sur le lac Tibériade. Alors que la zone de pompage devait au départ être dans la zone démilitarisée avec la Syrie, cette dernière attaque militairement les ouvrages qu'elle juge illégaux et double ces attaques d'une plainte aux Nations Unies⁴³. Israël se voit alors contraint de relocaliser ses travaux sur les côtes nord-ouest du lac. Quelques années plus tard, le plan de partage de l'ambassadeur spécial américain Eric Johnston, qui laissait entrevoir un espoir d'accord sur le partage des eaux, échoue finalement. Les raisons à cela viennent des deux côtés : Israël craignait qu'accepter ce plan de partage et signer avec les Etats arabes les inciterait à revendiquer davantage de droits sur l'eau et les terres, et les Etats arabes concernés craignaient que cela équivaille à une reconnaissance tacite de l'Etat d'Israël⁴⁴. Ainsi, si le plan demeure encore aujourd'hui une référence qui sert de base aux négociations, il ne se concrétise pas, bloqué par la méfiance entre les riverains.

Le conflit israélo-arabe prend une nouvelle tournure avec la guerre des Six Jours en 1967. Il faut dire que les années qui précèdent voient les tensions monter d'un cran, avec l'inauguration de l'aqueduc national israélien. Les Etats arabes proposent alors une réponse commune : le *Headwaters Diversion Project*, qui visait à détourner des eaux de source du Hasbani au Liban et du Baniyas en Syrie vers le Yarmouk qui longe la frontière syro-jordanienne, et à contourner ainsi le lac Tibériade. Les infrastructures des travaux sont cependant très vite bombardées par Israël. Les escarmouches se poursuivent et prennent de l'ampleur jusqu'en 1967. A l'issue de la guerre des Six Jours, Israël récupère le plateau du Golan, qui lui donne accès au Baniyas et au Dan, et notamment à d'importantes sources d'eaux souterraines puisque les nappes du Dan s'élargissent de plus en plus dans les sous-sols. En plus du Golan, Israël prend aussi le contrôle de la majorité des aquifères de Cisjordanie. Dans les années qui suivent, de nombreuses altercations militaires ont lieu entre Israël et la Jordanie, notamment au sujet du canal du Ghor Oriental que construisait la Jordanie qui, accusée de dériver de trop grandes quantités d'eau, voit ses constructions bombardées sous les raids de Tsahal. Enfin, l'invasion du Sud-Liban en 1978, alors que le pays était dans la guerre

⁴³ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 194

⁴⁴ LOWI Miriam R., *Water and Power: The Politics of a Scarce Resource in the Jordan River Basin*, Cambridge University Press, 1993 p. 193

civile, permet à Israël d'acquérir les sources Wazzani, qui alimentent la rivière Hasbani juste avant le point de rencontre des eaux de sources⁴⁵.

Si les conflits d'une telle ampleur militaire se sont calmés depuis les années 1970, cette rapide chronologie permet de souligner un élément important des conflits du bassin du Jourdain : ils ont toujours lieu entre Israël et l'un de ses voisins arabes.

II. 2) Le Jourdain, un bassin plus à risques que le Mékong

Il apparaît essentiel, afin d'aboutir à une comparaison plus solide des deux schémas de relations hydrauliques, de compléter cette chronologie avec une mesure quantitative des atmosphères de coopération ou de conflictualités dans les deux bassins. En effet, l'échelle *Basin at Risk* (BAR), qui permet de mesurer le degré de conflit ou de coopération autour d'un bassin confirme une différence entre le Jourdain, prompt au conflit, et le Mékong, plus apte à la coopération.

Ce sont des chercheurs de l'université de l'Etat d'Oregon aux Etats-Unis qui ont établi cette base de données, au sein de laquelle ils ont classé quelques 6 400 événements recensés. Ces événements sont des interactions interétatiques liées aux ressources en eau. Cette échelle a été élaborée à partir du projet « *Basins at risk* » mené en 2001⁴⁶. Son but était de fournir un outil quantitatif, une échelle permettant de mesurer au niveau global l'intensité des relations entre Etats autour de bassins versants. Les chercheurs ont fait cela en identifiant des indicateurs historiques de conflit ou des coopérations sur des ressources internationales. A l'issue de ces recherches ils ont pu établir l'échelle de mesure BAR. Cette dernière s'étend de -7 à 7, les valeurs négatives témoignant d'un événement d'ordre conflictuel et les valeurs positives d'un événement d'ordre coopératif. Dans les valeurs négatives, les événements vont de « l'expression verbale légère affichant une discorde dans l'interaction » en -1 à la « déclaration formelle de guerre » en -7. La valeur nulle correspond à un acte neutre ou non significatif pour la situation entre les acteurs. Dans les valeurs positives, l'échelle va de 1 pour « échanges officiels mineurs » à 7 pour « unification volontaire en une nation »⁴⁷. Il est par ailleurs intéressant de noter que ces chercheurs ont considéré que l'événement le plus

⁴⁵ CESAO et BRG, *op. cit.*, p. 194

⁴⁶ « Basins at Risk », *Transboundary Freshwater Dispute Database*, Oregon State University. Consulté le 16 mai 2018. URL : <https://transboundarywaters.science.oregonstate.edu/content/basins-risk>

⁴⁷ Pour plus d'informations voir annexe 1.

significatif en termes de coopération était l'effacement total des frontières, ce qui fait écho à la théorie fonctionnaliste de David Mitrany⁴⁸. Les valeurs extrêmes, en termes de coopération comme en termes de conflits, n'ont cependant jamais été atteintes⁴⁹.

Une lecture comparée des données de l'échelle BAR pour les bassins du Mékong et du Jourdain permet donc de mettre en exergue de façon quantitative une différence entre les deux bassins : l'atmosphère est largement coopérative dans le bassin du Mékong alors qu'elle est beaucoup plus conflictuelle dans celui du Jourdain. Ainsi, dans le bassin du Mékong, pour 128 interactions positives, on compte 17 interactions négatives, soit un ratio de 0,13 événements négatifs pour un événement positif. En comparaison, le bassin du Jourdain compte 220 interactions positives, mais 192 négatives, soit un ratio de 0,87 événements négatifs pour un événement positif⁵⁰.

Par ailleurs, la différence s'exprime aussi en termes d'intensité des interactions, coopératives comme conflictuelles. Du côté de la coopération, on constate qu'elle est beaucoup plus avancée dans le bassin du Mékong. Un quart des interactions vont au stade 4 ou au delà. Le Mékong compte par ailleurs trois événements au stade 6, qui correspond à un « traité sur les eaux internationales ou [une] alliance stratégique majeure » : la signature du Comité du Mékong entre l'Indochine française et la Thaïlande en 1957, la Convention entre le Laos et la Thaïlande, supervisée par le Comité du Mékong et portant sur la fourniture d'hydroélectricité, et l'Accord sur la coopération pour le développement durable du bassin du Mékong entre les riverains du Mékong inférieur, qui donna naissance à la MRC. On décompte aussi un événement de stade 5 – « support économique, militaire ou stratégique » - et 29 événements de stade 4 – « accord économique, technologique ou industriel non militaire ». En comparaison, dans le bassin du Jourdain, seulement 15% des interactions vont au stade 4 ou au-delà. Le bassin compte 4 interactions allant au stade 6, mais soit bilatérales seulement, soit d'ordre militaire : l'Accord syro-jordanien de 1953 sur le Yarmouk, l'Accord israélo-jordanien de 1994, l'Accord israélo-jordanien de 1995, et enfin l'entente de 1965 entre les armées arabes de Jordanie, de Syrie, d'Irak et d'Arabie Saoudite de joindre leur forces face à Israël, qui s'inscrit donc en même temps dans une perspective de conflit armé. Le bassin compte aussi 4 interactions de stade 5 et 28 de stade 4.

⁴⁸ MITRANY, D., *op. cit.*

⁴⁹ Pour plus de lisibilité de l'échelle, voir Annexe 2.

⁵⁰ « International Water Events Database », *Transboundary Freshwater Dispute Database*, Oregon State University. Consulté le 16 mai 2018. URL: <http://gis.nacse.org/tfdd/internationalEvents.php>

En ce qui concerne les interactions conflictuelles, elles témoignent là encore d'un écart entre le Mékong et le Jourdain. D'un côté, le bassin du Mékong n'a connu que des interactions négatives mineures, avec un événement de stade -2 – « fortes expressions verbales affichant une hostilité » – en 1992, le reste étant des événements de stade -1 uniquement. En comparaison, dans le Jourdain, les conflits prennent une ampleur beaucoup plus importante : 16% des rapports conflictuels vont au-delà du stade -4. Parmi celles-ci, la région connaît 20 interactions de niveau -6, soit des « actes de guerre étendus causant des morts, des destructions et de hauts coûts stratégiques », ce qui représente donc 10% des interactions négatives totales. Elle compte également 11 interactions de stade -5 – « actes militaires à petite échelle » – et une de stade -4 – « action politico-militaire hostile ». Il convient toutefois de noter que depuis 1970, les interactions négatives ne dépassent plus le stade -3 – « actions diplomatiques et économiques hostiles » – ce qui traduit un certain apaisement, mais reste tout de même plus important que dans le bassin du Mékong.

En somme, selon cet outil de mesure quantitative, il apparaît bien que le bassin du Jourdain est le théâtre de conflits bien plus nombreux et de bien plus grande ampleur que le Mékong d'une part, et que le Mékong est en revanche le terrain d'une coopération bien plus avancée.

II. 3) Partage d'informations : la méfiance du bassin du Jourdain face à la transparence de la MRC

Il a été évoqué en introduction que le modèle de gestion intégrée par bassin versant pouvait se mesurer aussi par la présence d'un système de partage d'information. En effet, l'effectivité d'une coopération entre deux ou plusieurs acteurs est conditionnée par la transparence entre ceux-ci. Elle est nécessaire tout simplement pour connaître ce dont la coopération traite, pour maîtriser son objet. Il convient également donc de comparer cet élément du Jourdain au Mékong pour mieux démontrer la différence entre les deux, dans la continuité de l'atmosphère du Mékong propice à la coopération.

Du côté du Jourdain, le CESAO et l'Institut Fédéral des Géosciences et des Ressources Naturelles (BGR) concluent leur rapport avec la recommandation suivante : « il est clair que le renforcement des programmes de surveillance [des cours d'eau, à partir des

stations de surveillance] et l'échange de données permettraient davantage de gestion soutenable des ressources en eau à l'échelle de la région »⁵¹. Cela résume l'une des carences des tentatives de gestions communes dans le bassin : le refus de partager des données. Avec la méfiance des Etats les uns envers les autres, mais surtout envers Israël, les Etats voient le partage de données comme la perte d'une éventuelle longueur d'avance, voire d'une part de leur souveraineté, ce qui en définitive freine toute tentative de coopérer. Par exemple, si la Syrie a certes publié des données sur les capacités de ses trente-huit barrages installés sur le Yarmouk et ses affluents, elle ne communique aucune donnée sur les montants réellement prélevés de ces cours d'eau⁵². Ses interlocuteurs doivent donc se contenter d'estimations établies par des instituts de recherches ou des organisations non gouvernementales (ONG). De même, entre la Jordanie et Israël, les accords de paix de 1994 n'ont pas prévu de mécanisme stable sur lequel fonder le partage de données, qui dépend donc de l'accord des deux parties. Il est ainsi soumis à la stabilité politique de la relation entre les deux voisins. Enfin, il est difficile, voire impossible, d'accéder à des données concernant l'usage des eaux situées en Territoires palestiniens, et ce peu importe la zone de Cisjordanie dans laquelle la ressource se situe.

À l'inverse, dans le bassin du Mékong, il existe un réel système de partage de données, parrainé par la MRC. Dès 2001, le Conseil de la MRC adopte des procédures pour cadrer l'échange de données et le partage d'information. Deux ans plus tard, le Conseil adopte de nouvelles procédures pour le monitoring de l'usage de l'eau et pour des procédures de notification et consultation préalable⁵³. Cela pose les fondements d'un cadre juridique qui implique un partage de données. Ainsi, la procédure de Notification concernant l'usage de l'eau sur le bassin du Mékong ou ses affluents amène à notifier le projet d'aménagement en partageant les données relatives avec les autres riverains, à l'image d'études de faisabilité ou de calendrier prévisionnel. Au niveau suivant, la Consultation préalable concerne tout « projet d'usage de l'eau du cours principal du Mékong en saison sèche ou de déviation des eaux du cours principal hors du bassin versant » et nécessite de partager toutes les données permettant d'évaluer les impacts de cet usage sur le bassin, sous une durée de six mois⁵⁴. De plus, sur son site internet institutionnel, la MRC met à disposition toute une base de données

⁵¹ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 214

⁵² *Ibid*, p.197

⁵³ MRC, Mekong River Commission, *Twenty Years of Cooperation*, 2016, p.8

⁵⁴ MOTTET E. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 166

ainsi qu'une batterie de rapports sur l'état et les usages des eaux du Mékong. Le bémol du système de partage de données est dû cependant à la Chine, hors de la MRC, mais tout de même riverain important du bassin du Mékong. La Chine refuse en effet de partager toute information concernant ses barrages et ses quantités prélevées. Si elle a longtemps été réticente, elle a toutefois accepté de fournir, à partir de 2002, des données hydrologiques durant la saison des pluies, afin que la MRC puisse anticiper le niveau des crues et le risques d'inondations. Ce partage a ensuite été étendu avec une nouvelle série d'accords, en 2008 puis en 2009⁵⁵, bien qu'il reste limité à des données hydrométéorologiques, et ne révèle aucune information sur l'usage chinois des eaux du Mékong.

Ainsi, cumulant dans les faits une récurrence de conflits d'ordre militaire liés aux usages de l'eau, une confirmation de cette atmosphère tendue par des indicateurs quantitatifs, et une pauvreté dans le domaine de la transparence, le bassin du Jourdain apparaît comme un terrain propice au conflit et surtout bien loin des principes de gestion intégrée des bassins versants, en particulier en comparaison du bassin du Mékong.

III – Le multilatéralisme du bassin du Mékong, un processus abouti en comparaison du bilatéralisme présent dans le bassin du Jourdain

L'atmosphère du bassin du Jourdain, on l'a vu grâce à la base de données de l'université de l'Oregon, ne l'empêche cependant pas de voir germer des initiatives de coopération. Il convient désormais de se pencher sur ces initiatives, à travers d'une étude comparée entre celles du Jourdain et celles du Mékong, afin de comprendre que les écarts de gestion entre les deux s'expriment aussi dans la qualité des initiatives de coopération. La base de données de l'université de l'Oregon propose également un volet consacré aux organisations des bassins⁵⁶, et dénombre trois organisations pour chacun des deux bassins étudiés. Et en effet, alors que les riverains du bassin du Mékong parviennent à se réunir au sein d'organisations multilatérales et qui plus est, relativement inclusives, le cadre de coopération du bassin du Jourdain ne parvient pas à dépasser le niveau bilatéral.

⁵⁵ MRC, *op. cit.*, p. 9

⁵⁶ « International River Basin Organizations Database », *Transboundary Freshwater Dispute Database*, Oregon State University. Consulté le 14 mai 2018. URL : http://gis.nacse.org/tfdd/rbo_new.php

III. 1) Le bassin du Mékong : des organisations relativement inclusives

En 1957 déjà, la Thaïlande signait avec l'administration française présente dans le reste de la péninsule un traité afin de coordonner leur gestion du fleuve du Mékong. Une première organisation naît, le Comité du Mékong, et demeure au lendemain de la dissolution de l'Indochine française, mais son activité est grandement freinée par la guerre froide. À l'issue de celle-ci, la péninsule se stabilise et se réunit progressivement dans les années quatre-vingt-dix autour d'organisations régionales et internationales. Trois d'entre elles sont donc liées de près ou de loin à la gestion du fleuve.

La première à voir le jour est celle issue du programme « Région du Grand Mékong » (RGM) – *Greater Mekong Subregion* en anglais. Ce projet voit le jour alors qu'après des décennies de guerres – guerre de décolonisation et guerre froide – la péninsule déstabilisée doit désormais assumer les bilans humains et économiques, et se reconstruire. La Banque Asiatique de Développement (BAD), institution régionale créée dans les années soixante, propose alors de relancer l'intégration régionale en passant par la relance des échanges commerciaux⁵⁷, réunissant les pays de la péninsule ainsi que la Birmanie et deux provinces du Sud de la Chine, le Yunnan et le Guangxi dans l'initiative. La BAD s'est ensuite appuyée sur les corridors économiques de la région, soit les grands axes de communication et de transport, en y développant des infrastructures, en multipliant les accords de libre échange⁵⁸. Selon la base de données de l'université de l'Oregon, cette organisation a donc pour fonction l'intégration régionale sectorielle de la région : son objet dépasse donc le Mékong en lui-même pour se déplacer au niveau des relations entre les pays qui l'entourent, à l'échelle de la région plus que du bassin. Ces secteurs – transports, communication, énergie, tourisme, environnement, agriculture, ressources humaines entre autres – ne sont donc pas directement liés à l'eau mais peuvent concerner la ressource de près ou de loin. La base de données souligne cependant un élément important : tous les riverains du bassin sont inclus dans l'organisation. Ils se réunissent donc autour d'un comité intergouvernemental et de forums sectoriels annuels. Un système de partage de données est par ailleurs encadré au niveau institutionnel. Cependant, l'organisation ne dispose pas de secrétariat permanent, ni d'une personnalité juridique. La RGM ne propose pas non plus de mécanisme de résolution des

⁵⁷ TAILLARD Christian, « Un exemple réussi de régionalisation transnationale en Asie orientale : les corridors de la Région du Grand Mékong », *L'Espace géographique*, 2009/1, n° 38, p.2

⁵⁸ *Ibid.*, p. 5

conflits ou de monitoring du bassin, ce dernier n'étant pas son objet même. Son rôle dans la gestion directe du bassin reste donc limité.

La MRC est en revanche plus adaptée à la gestion intégrée du bassin, la gestion durable de ce dernier étant son objet même. Ainsi, les informations recueillies par la base de données de l'université de l'Oregon permettent de mettre en exergue d'une part que l'organisation est effectivement directement liée à la ressource : chaque domaines d'action est donc intrinsèquement lié à la gestion de celle-ci – agriculture, énergie protection de la biodiversité, pêche, gestion des crues, aménagement, quantités allouées, développement socio-économique. Il s'agit d'une commission, dont le niveau institutionnel est donc supérieur à celui de la RGM : elle dispose d'une personnalité juridique et d'un secrétariat permanent avec de réelles fonctions administratives, techniques et opérationnelles. Son cadre institutionnel prévoit en outre un processus décisionnel qui s'appuie sur le principe de l'unanimité, un système de partage de données et de monitoring du bassin, un mécanisme de résolutions des conflits fondé sur la négociation, ainsi qu'un mécanisme de participation publique, des informations étant rendues publiques sur son site internet et les ONG étant invitées à participer aux séances du Conseil et Comité intergouvernemental. Le bémol reste tout de même la non-inclusion de la Chine et de la Birmanie, qui ne possèdent qu'un statut d'observateur. Malgré cela, la MRC s'impose tout de même comme l'organisation la plus aboutie en termes de gestion du bassin du Mékong. De plus, ces limites peuvent être contrebalancées d'une part par le fait que la MRC apporte une expertise technique et un cadre de diffusion de ces connaissances, et d'autre part par le fait que même si elle peut être ralentie par les intérêts politiques de ses membres, elle est toujours en mesure de produire un discours sur la gestion du bassin qui fait écho notamment chez les pays de l'aval⁵⁹. C'est donc à elle que la comparaison de cette recherche fera le plus souvent référence.

Enfin, en 1996, l'ASEAN, organisation régionale de libre échange entre les Etats de l'Asie du Sud-Est, lance le programme de Coopération au Développement du Bassin du Mékong (*ASEAN Mekong Basin Development Cooperation*, AMBDC). Alors qu'au cours des années quatre-vingt-dix les Etats de la péninsule se rejoignent au sein de l'ASEAN⁶⁰ et que la Chine s'ouvre progressivement à l'économie libérale, ce programme vise le développement économique du bassin, à l'image de son initiateur l'ASEAN dont la fonction est le

⁵⁹ AFFELTRANGER B. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 13

⁶⁰ La Thaïlande était un membre fondateur en 1967. Elle est rejointe en 1995 par le Vietnam, en 1997 par le Laos et la Birmanie, et en 1999 par le Cambodge.

développement économique et l'intégration régionale de l'Asie du Sud-Est⁶¹. La base de données de l'université de l'Oregon souligne donc que l'objet du programme, à l'instar de celui de RGM, dépasse la ressource en elle-même : il s'exprime à travers toute une batterie de vecteurs de développement économique, dont certains sont liés au fleuve – agriculture et irrigation – et d'autres moins – transports, infrastructure de communication, tourisme. Tout comme la RGM, si tous les riverains sont inclus, l'AMBDC ne dispose que d'un comité, mais pas de secrétariat ni de personnalité juridique. Elle s'organise donc en divers projets sectoriels sur lesquels les gouvernements se réunissent de façon régulière, mais son organisation ne comprend pas de cadre d'échanges de données et d'informations, pas de mécanisme de résolutions de conflits et ni de système de monitoring.

Ainsi, parmi les initiatives de coopération dans le bassin du Mékong, la RGM et l'AMBDC bénéficient de l'inclusion de tous les membres, mais leur apport au modèle de gestion intégrée des bassins versants reste limité puisque qu'elles agissent davantage à l'échelle régionale qu'à l'échelle du bassin. En même temps, la MRC, qui concerne directement le bassin, voit son action limitée au niveau du sous-bassin seulement, et pas du bassin. En terme de gestion intégrée et durable, elle demeure toutefois l'initiative la plus aboutie, et c'est sur elle que se portera la plupart de la comparaison. En outre, le point fort de la coopération dans le bassin du Mékong est que chacune de ces trois initiatives peut témoigner d'une portée multilatérale.

III. 2) Le bilatéralisme des relations dans le bassin du Jourdain

On ne peut en dire autant du paysage coopératif du bassin du Jourdain. Si des accords multilatéraux ont pu être signés dans la première moitié du XX^{ème} siècle, ils étaient davantage le fruit de négociations entre administrations française et britannique⁶². Depuis leur départ, les accords signés n'ont jamais dépassé le niveau bilatéral. Les accords et les organisations qui en découlent apportent en général une réponse à des tensions, voire conflits, interétatiques. Ils sont au nombre de trois, ce qui signifie d'une part que tous les pays ne sont pas impliqués dans des traités – le Liban n'a signé aucun accord sur le bassin du Jourdain – et que certains

⁶¹ « Overview | ASEAN Mekong Basin Development Cooperation », ASEAN, Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, consulté le 22 juin 2018. URL : <http://asean.org/asean-economic-community/asean-mekong-basin-development-cooperation-ambdc/overview/>

⁶² CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 210

pays n'ont pas de relations entre eux concernant les eaux du Jourdain – à l'image de la Syrie et Israël par exemple.

Le premier accord fut signé en 1953 entre la Jordanie et la Syrie, et prévoyait un cadre de coopération dans le domaine de l'agriculture et de l'énergie sur les eaux du Yarmouk. Il donna naissance à un comité mixte syro-jordanien, composé de représentants du Ministère de l'Irrigation du côté syrien et de l'Autorité de la vallée du Jourdain du côté jordanien. Comme le souligne la base de données de l'université de l'Oregon, cette organisation est donc directement liée à la ressource en eau, en l'occurrence au sous-bassin du Yarmouk. Si le comité se réunit régulièrement, il ne dispose cependant ni d'un secrétariat permanent ni d'une personnalité juridique. La coopération bénéficie tout de même d'un mécanisme de partage d'informations et d'un mécanisme de résolution des conflits par la voie des négociations. En outre, l'accord de 1953 prévoyait la construction d'un barrage à Maqarin, point de rencontre des affluents jordaniens et des affluents syriens, qui devait fournir de l'eau pour l'irrigation à la Jordanie et de l'hydroélectricité pour les deux parties. Ce projet fut limité, quelque peu flou⁶³. Premièrement, les montants alloués n'étaient pas définis précisément : il était énoncé que la Syrie avait le droit d'utiliser ses affluents comme elle le souhaitait, « sauf l'eau nécessaire au remplissage du barrage »⁶⁴. Deuxièmement, la Jordanie accède à un quart de l'énergie produite, et aux surplus du réservoir pour son irrigation, notion floue. Enfin, l'accord fut perturbé par l'instabilité politique entre les deux Etats : les barrages ne furent jamais construits pendant trente-quatre ans. L'accord fut alors renouvelé en 1987, avec des nouveautés pour s'adapter au contexte. Il prévoyait ainsi un barrage plus petit, proportionnel à la disponibilité des ressources, et le passage d'un mécanisme d'arbitrage à un mécanisme de médiation intergouvernementale pour résoudre des conflits. Il prévoit aussi vingt-cinq barrages pour les affluents syriens. Aussi les fonctions du comité mixte sont étendues, ce dernier ayant pour mission le stockage des eaux de crues dans les barrages, la prévention des activités agricoles illégales et le contrôle du pompage des eaux souterraines. Ainsi, cette coopération aboutit en 2009 à la mise en opération du barrage de Maqarin, surnommé *Wahdah Dam*, le « barrage de l'unité »⁶⁵. Le comité poursuit sa gestion du bassin du Yarmouk, et continue d'étudier la quantité et la qualité des eaux pour pouvoir proposer un

⁶³ *Ibid*, p. 210

⁶⁴ République arabe syrienne et Royaume hachémite de Jordanie, *Accord sur l'utilisation des eaux du Yarmouk*, 1953, Art. 8a

⁶⁵ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 211

plan de lutte contre la pollution⁶⁶. Cependant, cette coopération ne peut être réellement considérée comme une gestion à l'échelle du sous-bassin du Yarmouk, la rivière étant aussi partagée avec Israël.

Ce dernier, si ses relations avec les Etats arabes sont délicates et instables, parvient tout de même à signer des accords de paix avec la Jordanie et la Palestine à l'issue de la conférence de Madrid dans les années quatre-vingt-dix, dans lesquels la question du partage des eaux est abordée. En 1994, il signe avec la Jordanie un traité de paix qui implique en annexe II un cadre dédié à la gestion des ressources en eau communes. D'après la base de données de l'université de l'Oregon, cet accord est donc directement lié à la rivière, puisqu'il porte sur les allocations et le développement d'un mécanisme de monitoring du bassin. Il permet d'établir un comité paritaire sur l'eau, chargé de mettre en œuvre le traité et de favoriser la coopération entre les deux parties. Ce comité n'a cependant pas de personnalité juridique ni de secrétariat permanent : trois hauts fonctionnaires de chaque Etat se réunissent régulièrement pour discuter du bassin. Il comprend cependant un mécanisme de partage d'informations et de données et un système de monitoring – au niveau bilatéral cependant, pas institutionnel. Un schème d'allocation des eaux est prévu ainsi : 25 millions de m³ annuels d'eau du Yarmouk sont destinés à Israël, et la Jordanie reçoit en retour 10 millions de m³ d'eau dessalée par Israël – l'allocation jordanienne sur le Yarmouk n'est pas précisée⁶⁷. La coopération connaît toutefois des limites : le comité, cherchant à éviter toute confrontation politique, s'en tient à des questions techniques et manque de fond⁶⁸ ; il est peu autonome concernant le monitoring et dépend de la volonté des deux parties, il est donc soumis à l'instabilité politique entre les deux Etats ; enfin, il n'y a pas de mécanisme de résolution des conflits prévu. Compte tenu du risque de conflit entre Israël et la Jordanie, ce dernier point représente une limite importante. Ainsi, en 1997 lors d'un conflit sur la désalinisation, et en 1999 lors d'une période de sécheresse, les chefs d'Etat ont dû se rencontrer en urgence, le comité n'étant pas apte à s'occuper du contentieux⁶⁹.

Le cas de l'accord entre Israël et l'Autorité palestinienne est encore plus délicat. Aussi dans le sillage de la conférence de Madrid, les Accords intérimaires signés en 1995 abordent la question de l'eau dans l'article 40 de l'annexe III. S'ils sont directement liés à la ressource,

⁶⁶ *Ibid.*, p. 212

⁶⁷ *Ibid.*, p. 212

⁶⁸ ZAWAHRI, Neda A., "Governing the Jordan River System: History, Challenges, and Outlook." *Journal of Transboundary Water Resources*, 2010, n°1, p. 125-145

⁶⁹ *Ibid.*

comme le précise l'université de l'Oregon, les accords n'agissent que dans le domaine des allocations, mais donc en rien dans la gestion. Là aussi, l'accord donne naissance à un comité joint de même nature que le comité israélo-jordanien. Comme expliqué précédemment, le pouvoir du comité est très limité. Il est censé rendre à la Palestine sa responsabilité sur l'eau, mais elle est dans les faits toujours contrôlée par Israël, qui a mis les côtes du Jourdain en zones militaires fermées par exemple et qui décide de délivrer ou de ne pas délivrer des permis d'usages aux Palestiniens en zones A et B. De même, le comité prévoit de prendre des décisions par consensus, mais rien n'est prévu pour arranger les désaccords⁷⁰ – qui dépendent donc du pouvoir d'Israël de délivrer un permis. Ainsi, si le *story-telling* entourant ce comité israélo-palestinien évoque un succès et un espoir pour la résolution du conflit israélo-palestinien, la réalité n'en est rien⁷¹. En 2011, les ministres de l'environnement du côté israélien et de l'eau du côté palestinien reconnaissent cela et déclarent le comité inefficace, et l'activité de son corps décisionnel est stoppée⁷².

En somme, dans le bassin du Jourdain, non seulement les projets multilatéraux, à l'image du Plan Johnston, n'aboutissent pas, mais en plus de cela, le cadre bilatéral est lui aussi limité. Si la gestion syro-jordanienne du sous-bassin du Yarmouk est la plus aboutie, elle n'inclut toutefois pas Israël, riverain du sous-bassin. Quant aux initiatives d'Israël avec la Jordanie et la Palestine, d'une part elles ne portent que sur la quantité – et légèrement sur la qualité en ce qui concerne la Jordanie – ce qui ne peut être qualifiée d'une gestion visant la durabilité, et d'autre part elles ont un impact limité par la dimension politique des relations interétatiques.

Pour conclure cette première partie, la comparaison des deux schémas de gestion des bassins a permis de souligner trois points. Premièrement, les deux bassins témoignent d'une configuration des rapports de forces similaires, avec l'unilatéralisme d'une puissance sur les autres. Cependant, alors que les Etats en face de la Chine s'organisent entre eux pour la gestion de la ressource, les Etats arabes en face d'Israël peinent à se regrouper pour élaborer une gestion commune. Deuxièmement, le bassin du Jourdain souffre d'une atmosphère bien plus conflictuelle, là où le bassin du Mékong jouit, par opposition, d'une atmosphère

⁷⁰ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 212

⁷¹ ROUYER Alwin R., *Turning Water into Politics: The Water Issue in the Palestinian-Israeli Conflict*, MacMillan Press, Londres, 2000

⁷² CESAO et BGR, *op. cit.*, p.212

coopérative. Enfin, alors que les initiatives dans le bassin du Mékong s'inscrivent dans un multilatéralisme relativement inclusif, celles du bassin du Jourdain demeurent bloquées dans un bilatéralisme rarement constructif. En outre, on est désormais bien au fait de ce que l'on compare dans cette recherche, et de l'intérêt de cette recherche. Il est maintenant confirmé qu'avec des profils pourtant similaires, le Mékong s'approche du modèle de gestion intégrée par bassin versant, du moins au niveau du sous-bassin du Mékong inférieur, alors que dans le bassin du Jourdain, la coopération peine à germer. Cette différence est due à l'intervention de facteurs variés, de natures et de niveaux différents d'un bassin à l'autre.

PARTIE 2 : DES PRESSIONS NATIONALES DE NATURES ET NIVEAUX COMPARABLES D'UN BASSIN À L'AUTRE

L'eau étant une ressource géopolitique, elle présente de nombreux enjeux, à la fois au niveau national et au niveau du bassin : enjeux environnementaux, alimentaires, énergétiques, économiques, sociaux, sanitaires, politiques, culturels, etc. Cela se traduit par tout autant de pressions sur le cours d'eau et son bassin, des pressions exercées par ses usagers et ses États riverains. Ces pressions toutefois, si elles sont comparables d'un bassin à l'autre en ce qu'elles se font écho, ne sont pas abordées de la même façon dans le bassin du Jourdain et dans le bassin du Mékong. Chacune d'entre elles peut donc constituer un levier qui permet ou empêche l'atteinte d'une gestion intégrée du bassin. La comparaison qui suit s'appuie sur trois types de pressions : les pressions socio-économiques (II), les pressions politiques (II) et enfin le manque de soutenabilité de la gestion de l'eau (III). Identifier les pressions qui diffèrent d'un bassin à l'autre pourrait en outre permettre de souligner des causes de l'échec des initiatives dans le bassin du Jourdain.

I – Les pressions socio-économiques

La gestion de l'eau et ce qu'elle permet de produire apporte une réponse aux besoins des populations et aux nécessités de développement économique, que ce soit à travers l'agriculture ou la production énergétique. En somme, comme l'expliquait Julie Trottier, il existe une multitude d'acteurs intervenant dans les enjeux de la gestion de l'eau au niveau national⁷³ : agriculteurs, irrigants, propriétaires fonciers, entreprises, investisseurs, ménages, organisations de la société civile, etc., soit tout autant de vecteurs de pressions socio-économiques sur la ressource en eau. Ainsi, de la pression démographique et ses conséquences à l'activité économique, en passant par la façon dont les pouvoirs publics

⁷³ TROTTIER J., *op. cit.*

appréhendent ces enjeux à travers la mise en place de politiques hydrauliques, les enjeux et les pressions diffèrent d'un bassin à l'autre.

I.1) La pression démographique et ses implications

La pression démographique est souvent citée comme l'un des facteurs d'intensification du caractère géopolitique de l'eau, en ce qu'elle accentue sa rareté : plus la population augmente alors que la quantité d'eau stagne, moins il y a d'eau disponible par habitant, ou plus les quantités d'eau disponibles dans les cours diminuent, son usage étant plus important.

Le bassin du Jourdain souffre particulièrement de ce phénomène en comparaison du bassin du Mékong. La croissance de la population est due notamment au fait qu'après la Seconde Guerre mondiale, les taux de mortalité ont chuté alors que les taux de natalité n'ont pas suivi cette tendance et ont stagné⁷⁴. Cela se traduit donc par des taux d'accroissement de la population relativement élevés : 1,9% en Israël en 2017, 2,6% en Jordanie, 1,3% au Liban et 2,9% en Palestine⁷⁵. En comparaison, dans le bassin du Mékong, les taux d'accroissement de la population ne dépassent pas 1,5% : c'est le cas au Cambodge et au Laos, le Vietnam est ensuite à 1%, la Birmanie à 0,9%, la Chine à 0,6% et enfin la Thaïlande à 0,3%. Si le Liban a par ailleurs tenté dans les années soixante de faire ralentir la natalité, cela a engendré davantage d'inégalités interconfessionnelles puisque cet abaissement n'a concerné que les communautés chrétiennes, druzes et sunnites. Les chiïtes du Liban, à l'image de la Syrie, de la Jordanie ou de Territoires palestiniens n'ont vu leur natalité descendre que dans les années quatre-vingt. Un autre facteur entre en jeu dans la hausse de la population, facteur là encore particulièrement important aujourd'hui dans le bassin du Jourdain : le nombre de réfugiés⁷⁶. Du côté du bassin du Mékong, si la région a pu connaître beaucoup de mouvements de population pendant les guerres de décolonisation et la guerre froide, le nombre de réfugiés semble relativement limité aujourd'hui : la Thaïlande compte 106 000 réfugiés, et le Cambodge 61⁷⁷. Les autres pays ne disposent cependant pas de données sur la question. En

⁷⁴ BLANC P., *op. cit.*, p. 192

⁷⁵ *World Bank Open Data*, Banque Mondiale. Consulté 8 juillet 2018. URL : <https://data.worldbank.org/>
En ce qui concerne la Syrie, son taux d'accroissement de la population était négatif (-0,9%), mais cela était purement conjoncturel, en raison de la guerre civile.

⁷⁶ LOWI, Miriam . R., *Water and Power: The Politics of a Scarce Resource in the Jordan River Basin*, Cambridge University Press, 1993

⁷⁷ *Ibid.*

revanche, la région du Jourdain, dont les riverains sont encore actuellement en proie aux conflits, est bien plus concernée par l'arrivée de réfugiés. Ils peuvent être en provenance de riverains du bassin même – par exemple, beaucoup de palestiniens se sont établis en Jordanie et au Liban, et depuis 2011, de syriens aussi – ou extérieurs au bassin – le Liban a vu au fil des années beaucoup de réfugiés irakiens s'installer, notamment dans le Sud du pays. Ainsi, ce pays compte aujourd'hui 1,5 million de réfugiés⁷⁸, soit près d'un quart de sa population. La Jordanie est elle aussi touchée dans des proportions similaires, avec 2,8 millions de réfugiés sur son territoire⁷⁹, soit plus d'un quart de sa population. En somme, les jordaniens se retrouvent avec l'une des plus faibles dotations hydriques au monde : 150 m³ d'eau /an/hab⁸⁰. Par ailleurs, l'importance numérique de ces réfugiés est d'autant plus problématique qu'elle est souvent mal répartie dans les territoires nationaux, se concentrant principalement dans les villes, au sein desquelles la pression démographique est donc encore plus importante. Ainsi, en Jordanie, les populations palestiniennes, ayant au départ la perspective de retourner en terres palestiniennes, s'installent proche de la frontière, c'est-à-dire dans la vallée du Jourdain dont la population décuple. Cela se traduit par le développement urbain des villes de la vallée : Amman mais aussi Zarqa et Irbid⁸¹. Au Liban, les populations réfugiées sont concentrées dans des camps en périphérie des villes, tel que Aïn Helweh à Saïda, ou dans les villes même, à l'image du camp de Beddawi à Tyr. Le cas d'Israël est différent mais tout aussi notable pour démontrer l'impact des immigrations dans la pression démographique. En effet, l'essentiel de sa population est faite de diverses vagues d'arrivées de juifs originaires d'hors du bassin, faisant leur *aliyah*⁸². Aux vagues d'immigration qui suivent la création de l'Etat en 1948 puis la victoire d'Israël dans la guerre des Six Jours⁸³, s'ajoute une vague importante dans les années quatre-vingt-dix, due à la chute du mur de Berlin et du communisme, permettant à près d'un million de juifs d'Europe de l'Est et de Russie de partir en Israël⁸⁴. Cette importance numérique de la population et les pressions démographiques qui en découlent se traduisent de plusieurs manières.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ BLANC P., *op. cit.*, p. 277

⁸¹ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 193

⁸² L'usage de cette expression à faire avec précaution cependant, le terme *aliyah* ayant connu un glissement sémantique : littéralement « ascension » en hébreu, il est aujourd'hui communément admis comme l'acte cultuel et/ou culturel du retour en « terre promise ». Pour en savoir plus, voir *Comment la Terre d'Israël fut inventée* de Shlomo SAND, paru en 2014 chez Flammarion.

⁸³ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 192

⁸⁴ BLANC P., *op. cit.*, p. 192

La plus importante et plus stratégique expression de la pression démographique est la question des enjeux alimentaires : il faut nourrir cette population. L'agriculture permet cela, et l'agriculture est plus productive avec l'irrigation. Ainsi, plus la pression démographique est importante, plus les ressources en eau peuvent être sous pression. C'est particulièrement le cas dans les régions étudiées, où le dogme de la sécurité alimentaire est prégnant pour les pouvoirs publics, qui s'efforcent de maintenir une certaine autonomie alimentaire en assumant le plus possible leur production agricole. Au Proche-Orient, cette politique est particulièrement pratiquée au lendemain des indépendances. Pierre Blanc explique : « Les dernières décennies ont été les témoins d'un dynamisme hydraulique inédit, chaque pays s'employant, après l'indépendance, à promouvoir une agriculture irriguée pour faire reculer la dépendance alimentaire. De fait les niveaux de production ont augmenté partout dans la région »⁸⁵. Toutefois, les politiques libérales d'exportation de produits à forte valeur ajoutée dans lesquelles se lancent ces pays ébranlent ce modèle et les font basculer vers la fragilité alimentaire. Aujourd'hui, les gouvernements cherchent donc davantage à contenir les prix des produits agricoles de base pour contenir toute contestation sociale⁸⁶. Par exemple, en Jordanie, l'agriculture de la vallée fleurit jusque dans les années soixante-dix, permettant donc à la Jordanie de développer, grâce à l'irrigation, une agriculture d'exportations de produits à forte valeur ajoutée. Mais ce système, qui fait une utilisation intensive des ressources en eau de la vallée, présente ses limites dans les années quatre-vingt-dix, d'autant plus face au développement de la compétition commerciale des exportations dans la région, et aujourd'hui, le pays manque d'eau et est contraint de rationaliser son utilisation agricole des eaux⁸⁷. Ce cas prouve que le dogme de la sécurité alimentaire exerce bien une pression excessive sur la ressource. La Syrie du Baath aussi illustre bien le phénomène de la politique de sécurité alimentaire dans la région. En 1975, lors de son sixième Congrès, le parti Baath se fixe l'objectif de l'autosuffisance alimentaire nationale. A partir de là, la production agricole se fait en grands volumes et se diversifie. Dans le même temps, le gouvernement tente de garantir des prix accessibles pour les produits de consommation stratégiques tels que le blé et l'orge. Les travaux hydrauliques pour développer l'irrigation et concrétiser cette politique agricole constituent les premiers travaux publics de grande ampleur pour le parti. Pierre Blanc va même jusqu'à questionner si l'on peut qualifier la révolution baathiste de « révolution

⁸⁵ *Ibid.*, p. 195

⁸⁶ *Ibid.*, p. 195-196

⁸⁷ *Ibid.*, p. 280

hydraulique »⁸⁸. Ainsi, l'agriculture tient une place importante dans les usages de l'eau des riverains du Jourdain : pour la Syrie, le secteur représente 72% de l'utilisation des eaux du Yarmouk⁸⁹, et pour la Jordanie, il représente 64% de l'usage national de l'eau⁹⁰.

Du côté du Mékong aussi, les enjeux alimentaires se traduisent par une forte pression sur les ressources en eau, et ce de deux façons. D'une part, l'agriculture tient une place importante pour les riverains du Mékong. Au Vietnam, le delta est surnommée le « panier de riz » du pays pour le poids de sa riziculture : quelques 25 millions de tonnes de riz sont produites en un an⁹¹. Dans l'ensemble du sous-bassin du Mékong inférieur, l'agriculture irriguée représente 70% des usages de l'eau et permet la sécurité alimentaire d'environ 60% de la population du bassin⁹². Mais la pression est davantage exercée d'autre part par les activités de pêche. Les ressources halieutiques sont effet très importantes pour les riverains du bassin du Mékong. Eric Mottet et Frédéric Lasserre écrivent dans leur article que pour le Cambodge et le Laos, « la consommation de poissons contribue à la sécurité alimentaire en fournissant une part majeure des apports protéiques (47 à 80% des protéines animales). En fait, dans la mesure où la viande est longtemps restée exceptionnelle (influence du bouddhisme, faiblesse du pouvoir d'achat et rareté des pâturages), les ressources halieutiques ont toujours représenté une ressource alimentaire essentielle »⁹³. Ainsi, au Vietnam par exemple on compte entre 2 et 4 millions de tonnes de crevettes et de poissons pêchés dans le delta chaque année⁹⁴. Ce facteur est essentiel pour comprendre la pression sur la ressource. Le Cambodge l'a bien compris par ailleurs : sa défense des écosystèmes du lac Tonle Sap auprès de ses interlocuteurs de la MRC se fonde aussi sur la variété des ressources halieutiques qui y sont présentes. Concernant la pêche, elle exerce d'ailleurs une pression importante dans le Jourdain aussi, puisque le lac Tibériade est un lieu de pêche important – aux proportions de son bassin toutefois – dont sortent 1 000 à 2 500 tonnes par an.

Autre conséquence de la pression démographique, la pression liée à la santé publique devient de plus en plus importante dans les bassins. Dans le Jourdain, l'urbanisation

⁸⁸ *Ibid.*, p. 289

⁸⁹ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 196

⁹⁰ *Ibid.*, p. 201

⁹¹ VAULERIN Arnaud, « Delta du Mékong : le triangle des inquiétudes », *Libération*, 7 février 2016. Consulté le 17 août 2018. URL : http://www.liberation.fr/planete/2016/02/07/delta-du-mekong-le-triangle-des-inquietudes_1431029

⁹² « Agriculture and Irrigation », MRC. Consulté le 17 août 2018. URL : <http://www.mrcmekong.org/topics/agriculture-and-irrigation/>

⁹³ MOTTET E. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 173

⁹⁴ VAULERIN A., *op. cit.*

croissante fait de l'eau dans son usage domestique un réel problème sanitaire. À Amman par exemple, l'eutrophisation des eaux issues du canal du roi Abdallah⁹⁵ lui donnait dans les années quatre-vingt-dix une odeur désagréable. Les investigations révélèrent que le plan de traitement des eaux était insuffisant. Si des mesures ont été prises pour améliorer la qualité de l'eau, des algues continuent de se développer le long du canal⁹⁶. Cela constitue d'autant plus un problème de santé publique que l'eau du canal représente un tiers des approvisionnements en eau de la ville d'Amman⁹⁷. La Palestine quant à elle est en déficit d'eau potable pour sa population, qui n'accède qu'à une moyenne de 70 litres quotidiens par habitant, alors que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en recommande 150 litres⁹⁸. La déplorable qualité des eaux du Jourdain représente également un réel danger en ce qu'il est fréquent pour les chrétiens de la région de pratiquer des baptêmes par immersion dans les eaux de la rivière⁹⁹. Dans le Mékong aussi, au souci de la qualité des eaux s'ajoute le risque d'inondation, important au vu des crues et décrues du fleuve et de ses affluents. Les inondations représentent un danger pour la santé et la qualité de vie des habitants du bassin en ce qu'elles représentent un risque de destruction des habitats et sols agricoles. La MRC estime entre 60 et 70 millions de dollars les coûts annuels des inondations. Les inondations peuvent aussi être causées par des infrastructures de mauvaise qualité, comme l'illustre le cas de l'effondrement du barrage Xepian – Xe Nam Noy durant l'été 2018. L'écroulement du barrage qui était installé sur un affluent laotien dans la province d'Attapeu causa une inondation de 5 millions de m³ d'eau qui tua au moins 35 personnes, fit des centaines de disparus et plus de 6 000 déplacés¹⁰⁰. La MRC est en revanche très organisée pour tenter au mieux d'appréhender les risques d'inondations en période humide, récupérant des données de 138 hydrométéorologiques et les niveaux d'eau à 22 points le long du cours principal du bassin, puis en diffusant ensuite les informations aux comités nationaux, aux ONG et aux médias.

Enfin, l'une des dernières conséquences de la croissance démographique sur la ressource en eau a à voir avec l'emploi, notamment dans le secteur agricole. En effet,

⁹⁵ Ancien canal du Ghor Oriental, renommé ainsi en l'honneur du roi Abdallah Ier en 1987.

⁹⁶ CESAO et BRG, *op. cit.*, p.207-208

⁹⁷ *Ibid.*, p.201

⁹⁸ BLANC P., *op. cit.*, p. 235

⁹⁹ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 209

¹⁰⁰ ELLIS-PETERSEN Hannah, « Laos dam collapse: work continues on huge projects despite promised halt », *The Guardian*, 21 août 2018. Consulté le 24 août 2018. URL : <https://www.theguardian.com/world/2018/aug/21/laos-dam-collapse-work-continues-on-huge-projects-despite-promised-halt>

l'activité agricole sur le bassin permet aussi d'apporter une réponse sociale, de créer de l'emploi pour de nombreuses personnes, et ce d'autant plus dans des sociétés rurales. Ici, c'est dans le bassin du Mékong que la pression est donc plus importante, puisque la société y est plus rurale que dans le Jourdain. La part de la population rurale dans la population totale y est ainsi de 42% en Chine, 47% en Thaïlande, 59% au Laos, 65% au Vietnam, et elle atteint même 79% au Cambodge en 2017¹⁰¹. En comparaison, dans le Jourdain les taux sont de 41% en Syrie, 25% dans les Territoires palestiniens, 16% en Jordanie, 12% au Liban et enfin 8% seulement en Israël. Ainsi, une part de la population bien plus importante dans le bassin du Mékong dépend des emplois agricoles. L'agriculture et la pêche y sont donc d'autant plus stratégiques en termes de stabilité socioéconomique interne : le chômage en milieu rural risquerait de provoquer un exode rural et d'intensifier l'urbanisation, et possiblement le chômage en zone urbaine¹⁰².

Ainsi, l'accroissement de la population s'exprime sur la ressource en eau à travers des pressions variées : sécurité alimentaire, santé publique, emploi. La pression démographique se traduit donc par des pressions d'ordre socioéconomiques, qui résultent en somme en une intensification de la concurrence entre l'usage agricole – nécessaire pour répondre à la sécurité alimentaire et à l'apport d'emplois – et l'usage domestique.

I.2) Des zones de concentration de l'activité économique

Sur le plan économique, outre la création d'emplois, les bassins sont le lieu d'activités diverses : irrigation pour l'agriculture, aquaculture, pêche, industrie minières, fourniture énergétique, usages domestiques, tourisme – notamment religieux pour le bassin du Jourdain – transports et communication, etc. La diversité de ces activités et donc de ces usages du bassin contribue à en multiplier les enjeux économiques et donc géopolitiques, ainsi que la compétition entre tous ces domaines d'activité.

Pour commencer, la ressource est, de par toutes les activités qu'elle voit et donc les richesses qu'elle peut créer, soumise aux stratégies économiques et commerciales des riverains. Ainsi, dans le bassin du Jourdain, la structure de production agricole oscille souvent entre cultures vivrières et cultures d'exportation comme il a été expliqué plus tôt. Les

¹⁰¹ *World Bank Open Data*, Banque Mondiale.

¹⁰² MOTTET E. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 173

exportations des produits agricoles tiennent ainsi une place importante dans les enjeux agricoles, en particulier à partir des années soixante-dix. Ainsi, en Syrie, le Haut Conseil de l'Agriculture, se lance dans une politique de rente des produits agricoles à forte valeur ajoutée tels que le coton ou le tabac¹⁰³. Ces stratégies commerciales poussent alors les gouvernements à exploiter de façon intensive des ressources en eau présentes, pourtant déjà rares, et surenchérit le niveau de pression sur le cours d'eau. Du côté du Mékong, la stratégie commerciale ambiante repose davantage sur la perspective de la rente hydroélectrique, en particulier pour le Laos et le Cambodge. L'hydroélectricité présente l'avantage que sa production est bon marché : ces pays voient donc un intérêt à en produire pour exporter ensuite. La Laos a ainsi vocation à devenir la batterie électrique de la péninsule indochinoise, exportant sa production électrique à des taux compétitifs entre autres chez ses voisins riverains du Mékong. L'ensemble des deux barrages déjà en construction – ceux de Don Sahong et de Xayabouri – et des sept en projet sur les affluents du Mékong représentent une puissance de près de 9800 Mégawatt (MW)¹⁰⁴. Le Cambodge quant à lui prévoit de rejoindre la course à la rente hydroélectrique en investissant dans le secteur, avec notamment deux barrages en projets : le China Southern Power Grid, dont la production vise à être exportée vers la Chine, et le Song Da dont l'exportation s'oriente cette fois vers le Vietnam. A eux deux, ils représenteraient quelques 3580 MW¹⁰⁵. Outre son exportation pour bénéficier de sa rente, l'hydroélectricité permet par ailleurs d'alimenter en énergie les usines, et donc de soutenir l'activité industrielle du pays. La Chine l'a bien compris : l'ensemble de ses barrages représente une puissance de 15 600 MW, qui devrait être étendue à 20 790 MW avec ses projets en construction¹⁰⁶. Cet investissement dans l'hydroélectricité se traduit là encore par une hausse de la pression sur les ressources en eau du bassin.

En outre, la multiplication des innovations technologiques dans le domaine hydraulique accentue le caractère intensif de l'exploitation des eaux. En effet, plus les riverains et usagers des cours d'eaux se dotent de techniques et de technologie avancées, plus leur productivité augmente, plus il est aisé de faire une exploitation intensive de l'eau. Sur le plan historique, le bassin du Jourdain fut l'un des lieux de l'expansion de la civilisation arabo-islamique. Or, celle-ci était déjà très investie dans les sciences et dans l'ingénierie et, dans un

¹⁰³ *Ibid.*, p. 290

¹⁰⁴ MOTTET E. et LASSERRE F., *op. cit.* p.171

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 171

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 169

terrain où l'eau était relativement rare, elle « a fait de la maîtrise de l'eau le parangon de sa sophistication technique » explique Pierre Blanc¹⁰⁷. Par exemple, sous le calife Haroun al Rashid, les arabes parvinrent à construire une route de l'eau entre Bagdad et La Mecque, et plus tard au cours du X^{ème} siècle, à développer un système d'exploitation des nappes souterraines. A l'époque contemporaine, depuis une cinquantaine d'années maintenant, les Etats arabes investissent dans une modernisation des techniques afin d'accroître leur productivité, comme avec l'usage d'énergies combustibles par exemple. Ainsi, c'est sur ces innovations techniques que s'est reposée la politique hydraulique jordanienne à son indépendance. Son ouvrage hydraulique le plus important demeure celui du canal du roi Abdallah (*King Abdallah Canal, KAC*)¹⁰⁸. Celui-ci, construit entre 1957 et 1966, transporte les eaux du Yarmouk sur 70 km jusqu'à la ville de Zarqa dans le sud de la vallée du Jourdain. Il capte aussi des eaux de sources souterraines *via* les puits du Mukheibeh, ainsi que les eaux de plusieurs *wadi* aux alentours. Sa capacité peut atteindre 630 millions de m³/an au début du conduit, et descend à 72 millions de m³/an à son issue. Grâce à cet aménagement, la Jordanie peut irriguer entre 400 et 500 ha de terres agricoles dans la vallée du Jourdain¹⁰⁹. Elle a pu donc rendre son territoire fertile, en utilisant cependant de façon intensive les ressources du Yarmouk, de ses affluents et de ses nappes. Autre exemple qui témoigne de l'innovation technologique, Israël s'est imposé comme un acteur incontournable du marché de l'irrigation, avec des firmes internationales réputées dans divers domaines de l'irrigation. Cette fois, la stratégie commerciale liée à l'eau prend donc même une portée internationale.

Ainsi, entre les stratégies commerciales des Etats et le progrès technique, la productivité agricole et énergétique ne cesse d'augmenter, multipliant les enjeux. En conséquence, la compétition entre les secteurs s'intensifie encore une fois entre les usages agricoles, industriels mais aussi domestiques de la ressource.

I.3) Une politique de l'offre qui prime sur la gestion de la demande dans le Jourdain

En outre, la combinaison de ces pressions sociales et économiques se traduit dans le bassin du Jourdain par l'alignement des gouvernements de la région sur une politique de

¹⁰⁷ BLANC P., *op. cit.*, p. 182

¹⁰⁸ Anciennement nommé canal du Ghor Oriental jusqu'à ce que l'actuel roi Abdallah II décide de le renommer ainsi en hommage au défunt roi Abdallah I en 1987.

¹⁰⁹ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 201

l'offre au détriment de la gestion de la demande. Cette politique de l'offre s'exprime à travers l'activisme hydraulique des gouvernements qui ne cessent d'investir dans des techniques et infrastructures pour augmenter la productivité et à travers la recherche de nouvelles sources utilisables pour augmenter les ressources disponibles, le tout mobilisant continuellement davantage d'eau. Ces gouvernements sont tellement ancrés dans ce dogme de l'offre qu'ils peinent à mettre en place toute politique de gestion de la demande.

Le cas de la Jordanie des années quatre-vingt-dix illustre bien cela. Suite à l'usage excessif des ressources en eau – en vue notamment des exportations de production à fortes valeurs ajoutées qui s'ajoute à l'objectif de sécurité alimentaire – les pouvoirs publics ont tenté de réduire l'offre d'eau dans la vallée du Jourdain, notamment en imposant des restrictions sur l'accès à l'eau : gel des autorisations de forages, diminution des quotas de prélèvements par puits, tarification des prélèvements excessifs par forage, entre autres. Mais cela a résulté en l'accélération d'un phénomène de concentration des propriétés foncières chez les agriculteurs aisés qui avaient les moyens d'acheter ces terres. Elles avaient un intérêt particulier en cette période de réduction de l'offre publique de l'eau en ce que ces terres impliquaient aussi des droits sur les eaux qui s'y trouvaient. Cette tendance se confirme depuis 2001 avec une accélération du processus de privatisation des terres. En outre, dans la vallée du Jourdain, les pouvoirs publics doivent faire face au clientélisme des classes politiques avec ces grands agriculteurs et des exploitants. Par exemple, six membres du Parlement en 2013 étaient issus de la vallée de Jourdain, de familles d'agriculteurs qui n'ont aucun intérêt direct à diminuer l'irrigation. Dans le sud de la vallée, où ont été mises en place ces mesures, c'est la puissance de la tribu des Adwan, installée là-bas depuis l'époque ottomane qui défie les politiques de réduction de l'offre : suffisamment riches, les agriculteurs peuvent se permettre d'investir dans le dessalement des eaux de nappes, notamment celle de Kafrein, pour assurer leurs cultures bananières. En somme, les résultats des mesures de réduction de l'offre sont limités, puisque les prélèvements n'ont effectivement diminué que de 10% depuis 1985¹¹⁰. En définitive, cet échec pousse les autorités à se replier sur le déploiement d'une politique de gestion de l'offre, en cherchant continuellement de nouvelles ressources en eau. Ainsi, la Jordanie projette d'alimenter en eau sa capitale à partir de la nappe de Disi située pourtant dans le Sud du pays, à la frontière avec l'Arabie Saoudite. De même, le projet Mer Rouge – Mer Morte vise à réalimenter la Mer Morte à partir du pompage

¹¹⁰ BLANC P., *op. cit.* p. 280-283

des eaux de la Mer Rouge dans le golfe d'Aqaba. Aussi la Jordanie investit de plus en plus dans les eaux dessalées, achetées en grande partie à Israël. Cette politique de l'offre défie donc en quelques sortes les lois de la nature, et les projets pour continuer de mobiliser une certaine quantité d'eau sont toujours plus improbables et excessifs.

En Israël aussi, le poids du lobbying est tel que la mise en place d'une gestion de la demande est régulièrement entravée. Il faut prendre en compte qu'Israël s'est construit, avant même la création de l'Etat, à travers l'agriculture des *kibboutzim* et qu'en somme, les plus puissants agriculteurs à la veille de sa création correspondent à des personnalités puissantes de la scène politique dans les années qui suivent. Jusque dans les années soixante-dix, la moitié des ministres et deux tiers des députés étaient issus des *kibboutzim*, à l'image des premiers chefs de l'exécutif tels que David Ben Gourion, Levi Eshkol, Golda Meir et Yitzak Rabin¹¹¹. L'histoire sociologique du pays et son héritage rendent ainsi compliquée toute gestion de la demande, et inscrivent le pays et ses pouvoirs publics dans une solide et profonde politique de l'offre – illustrée par les prouesses de l'aqueduc national qui parvient à acheminer de l'eau jusque dans le désert du Néguev. Cela affecte en retour la qualité et la quantité des ressources : « le prix payé par la mer morte [victime de la baisse du débit du Jourdain inférieur imputable à l'usage des riverains, entre autres d'Israël sur le lac Tibériade] est dû à la vénération de l'eau pour l'agriculture »¹¹² expliquait Clive Lipchin de l'Institut Arava. Ainsi, cette politique de l'offre s'exprime notamment à travers l'investissement israélien dans le dessalement de l'eau : en 2008, il s'agit de 315 millions de m³ par an dessalés, les prévisions parlant de 650 millions de m³ d'eau d'ici 2020. La compagnie Mekorot prévoyait alors d'acheminer des eaux dessalées de la mer Méditerranée jusque dans l'Est et le Sud du pays¹¹³. Israël investit aussi dans la réutilisation des effluents urbains et industriels : 450 millions de m³ d'eau annuels sont retraités, et réutilisés notamment pour la culture du coton qui ne nécessite pas une eau de grande qualité. Toutefois, Israël a su, sur ce dernier point, allier déploiement de l'offre et gestion de la demande. En effet, en appliquant des tarifs inférieurs sur ces eaux non conventionnelles, le gouvernement incite les agriculteurs à les préférer à l'eau probabilisée¹¹⁴.

¹¹¹ NAFF Thomas, *Israel : Political, Economic and Strategic Analysis*, Associates for Middle East Research, Philadelphie, 1987, p. 187-188

¹¹² LIPCHIN Clive, « A future for Dead Sea basin: water culture among Israelis, Palestinians et Jordanians », dans SHUVAL Hillel I. et DWEIK Hassan, *Water Resources in the Middle East*, Berlin, Springer, 2007, p. 94

¹¹³ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 200

¹¹⁴ BLANC P., *op. cit.*, p. 231

Au Liban, la mise en place d'une gestion de la demande est difficile dans le Sud du pays, à la fois en raison du contexte et des forces en présence. D'une part, les ressources sont contrôlées par les forces politico-chiites du Amal et du Hezbollah. Ces partis tirent une grande part de leur légitimité sur le clientélisme, et n'ont donc aucun intérêt à s'aventurer dans une gestion de la demande alors que la majorité des populations locales sont chiites. D'autre part, la région a connu une occupation israélienne longue de plusieurs décennies, et qui prend fin en 2000 seulement. A partir de là, le Sud du pays entre dans une période de reconstruction et pour assurer son développement, il doit investir dans les ressources hydrauliques. Ces deux éléments pris en compte, le Conseil du Sud, mené par Nabih Berry, leader du Amal, se lance alors dans des projets de pompage des sources Wazzani pour répondre aux besoins domestiques des populations de treize villages environnants, et dans des plans d'irrigation des plaines autour du village de Ibl al Saqi à partir des eaux du Hasbani, projetant de construire un barrage qui pourrait permettre d'irriguer jusqu'à 2 600 ha de plaines¹¹⁵. Cette politique de l'offre reste cependant ici soumise à une limite diplomatique, Israël menaçant d'intervenir militairement en cas d'usage des eaux du Hasbani¹¹⁶.

Ainsi, à part pour quelques rares cas tels que les prix incitatifs sur les eaux non conventionnelles en Israël, le Proche-Orient est bloqué dans la dialectique entre le déploiement de l'offre et la gestion de la demande, le premier l'emportant quasiment tout le temps. Ils n'ont pas atteint la situation de « modernité réflexive » théorisée par Tony Allan, qui consiste à axer les politiques de l'eau sur une gestion de la demande, pour s'inscrire dans une gestion plus durable¹¹⁷.

En somme, les pressions socio-économiques sont bien d'ordres différents d'un bassin à l'autre, et cela influe sur la capacité des pouvoirs publics à y répondre. Premièrement, la pression démographique, beaucoup plus importante dans le bassin du Jourdain, rend les enjeux alimentaires et sanitaires d'autant plus importants. Deuxièmement, les stratégies commerciales d'exportations poussent les riverains du Jourdain à une utilisation excessive de la ressource déjà rare, alors que ceux du Mékong maintiennent une utilisation relativement

¹¹⁵ CESAO et BRG, *op. cit.*, p. 195

¹¹⁶ International Crisis Group, *Old Games, New Rules: Conflict on the Israel-Lebanon Border*, 2002. Consulté le 26 mars 2018. URL : <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/eastern-mediterranean/israelpalestine/old-games-new-rules-conflict-israel-lebanon-border>

¹¹⁷ GHIOTTI Stéphane et MOLLE François, « Vers de nouveaux grands barrages en Méditerranée ? », *Maghreb-Machrek*, « Batailles de l'eau », dossier dirigé par Pierre BLANC et Barah MIKAIL, 196, été 2008, p. 63-78

raisonnable, ou du moins adaptée aux conditions du bassin. Enfin, il faut noter que dans les sociétés politiques du bassin du Jourdain le lobbying des puissants agriculteurs est tel qu'il est très difficile pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre des politiques de gestion de la demande. En résultante, les enjeux socio-économiques dans le bassin du Jourdain exercent une pression bien plus importante sur la ressource et sur son processus de gestion que dans le bassin du Mékong.

II – Les pressions politiques : maîtriser l'eau pour renforcer le pouvoir

Dans un second temps, maîtriser la ressource en eau d'un territoire ne doit pas être sous-estimé sur le plan politique. Cela permet à un Etat de se renforcer. L'eau a ainsi un réel pouvoir politique : légitimité aux yeux de ceux qui reçoivent de l'eau notamment les agriculteurs, appropriation et maîtrise du territoire, et construction nationale grâce à sa dimension symbolique. Ce sont tout autant de formes d'expression des pressions politiques sur la ressource en eau.

II. 1) La fourniture d'eau pour légitimer un Etat

La première expression de la pression politique sur l'eau réside dans l'injonction tacite des Etats à assurer une fourniture d'eau à leurs populations : cela permet à ces dernières d'augmenter leur production et s'émanciper des propriétaires fonciers s'il s'agit d'agriculteurs, ou de satisfaire leur besoins vitaux s'il s'agit de ménages consommateurs. Cela permet donc en retour de légitimer le pouvoir à l'origine de cet accès à l'eau, et répond à de nombreux enjeux politiques pour ceux-ci.

Pour Karl Wittfogel, il existe un rapport non négligeable entre le fonctionnement politique d'une entité, tel un Etat, et son ingénierie hydraulique. Lorsque les institutions sont définies par les nécessités hydrauliques, il qualifie cela de « société hydraulique » : un modèle d'organisation et de contrôle social dans lequel les moyens déployés pour l'agriculture et

l'irrigation sont importants et nécessitent de fait une structure bureaucratique et centralisée¹¹⁸. L'intérêt pour les pouvoirs publics de maintenir ce qu'il appelle un « Etat hydraulique fort » réside dans le fait que cela permet de contenir l'opposition : « L'Etat hydraulique est un Etat hautement institutionnel. Ce fait affecte très profondément l'ensemble de la société. En tant que contrôle suprême de constructions énormes, hydrauliques et autres, l'Etat hydraulique empêche les forces non gouvernementales de la société de se cristalliser en groupes indépendants assez forts pour contrebalancer et prendre la direction de la machine politique »¹¹⁹. Parmi les exemples sur lesquels il s'appuie, il mentionne les sociétés de la Chine impériale et des civilisations proches-orientales, qui se sont construites autour de la maîtrise de l'eau. Cela se traduit par un activisme hydraulique maintenu aujourd'hui, à l'image de la Chine dans le Yunnan ou du parti Baath en Syrie dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Ainsi, les Etats contemporains des régions étudiées ont fondé une partie de leur légitimité dans ces « sociétés hydrauliques ». Historiquement, c'est par la maîtrise de l'eau que les classes populaires se sont émancipées de la bourgeoisie. Au Proche Orient, cela a permis aux paysans de quitter le statut du métayer, qui travaille la terre pour son propriétaire, et progressivement de la dépendance aux propriétaires fonciers : « Là où coulaient les sources, le métayage a été abandonné plus tôt, la sécurisation des rendements facilitant le paiement des fermages, voir l'achat de terres par des agriculteurs jusqu'alors attachés à des propriétaires qui, dans bien des cas, jouaient un rôle politique. Qui a le pouvoir sur l'eau a le pouvoir sur la terre »¹²⁰ écrit Pierre Blanc, soulignant les enjeux sociopolitiques du développement de l'irrigation. Il donne l'exemple du Liban, expliqué par l'ingénieur hydraulique libanais Abd-el-Al devant le Cénacle libanais en 1957. A l'époque, le métayage était encore bien présent dans les plaines de la Bekaa, non irriguées, en comparaison des zones près des sources, où l'on retrouvait au contraire de la petite propriété, émancipée grâce aux activités d'irrigation, par opposition aux grandes familles foncières de la Bekaa. Par un syllogisme, Pierre Blanc explique ensuite que si l'accès à l'eau pour irriguer peut permettre de libérer les classes populaires, alors « la capacité à fournir de l'eau d'irrigation peut aider à légitimer les acteurs

¹¹⁸ WITTFOGEL Karl, *Le Despotisme Oriental. Etude comparative du pouvoir total*, Paris, Minuit, 1964. Traduit de l'anglais (Yale University Press, 1957)

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 69-70

¹²⁰ BLANC P., *op. cit.*, p. 193

politiques qui en sont les instigateurs »¹²¹, et ce d'autant plus dans des sociétés rurales – elles l'étaient à l'époque de la création des Etats actuels. En outre, signes de la dimension politique de l'aménagement hydraulique au Proche-Orient, de nombreux barrages ou aménagements ont pris le nom de grands acteurs politiques qui en sont – de près ou de loin – à l'origine, tel que le barrage du roi Talal en Jordanie.

La réciproque de ce phénomène est aussi vraie, et les exigences des populations pour un accès à l'eau créent en retour des pressions politiques sur les pouvoirs politiques : si l'eau permet la légitimation des pouvoirs, alors par inversement une inégalité d'accès à l'eau, ou un accès jugé insuffisant peut provoquer un mécontentement social et une déstabilisation du pouvoir politique. Cela s'illustre par exemple dans le Jourdain avec le poids du lobbying expliqué précédemment en Israël et en Jordanie. De même, au Liban, les grandes familles de propriétaires furent soutenues par les milices et partis paraétatiques pendant la guerre, ceux-ci comprenant la dimension stratégique de la fourniture d'eau. Aujourd'hui, le développement hydraulique dans le Sud-Liban par Amal et le Hezbollah s'inscrit aussi dans leur stratégie d'Etat dans l'Etat : les forces chiites savent que cela concurrence et perturbe le pouvoir étatique. Pour reprendre l'analyse de Karl Wittfogel, l'Etat libanais n'étant pas fort hydrauliquement parlant, cela laisse une porte ouverte aux autres forces pour contrebalancer le pouvoir. Dans le bassin du Mékong, les pouvoirs ont aussi compris les enjeux politiques de la fourniture en eau, mais cela s'inscrit davantage dans une perspective de développement socioéconomique que de développement agricole. En effet, la Thaïlande craint la baisse de la demande en eau comme un risque de déstabilisation politique, et cherche donc à continuellement renouveler l'offre. Cela explique son usage important du Mékong et de ses affluents qui, étant des ressources transnationales, permettent d'apaiser la pression sur les ressources nationales¹²². La Chine quant à elle a récemment investi les ressources hydriques de sa province du Yunnan. Cela s'inscrit dans les phénomènes décrits par Karl Wittfogel puisque si la Chine cherche à développer le Yunnan *via* des aménagements hydrauliques, c'est parce qu'elle sait que ce sont ses régions en marges qui sont les plus propices à la contestation sociale l'instabilité politique¹²³, à l'instar du Yunnan, en périphérie géographiquement parlant – à la frontière sud du pays, dans les terres.

¹²¹ *Ibid.*, p. 194

¹²² AFFELTRANGER B. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 11

¹²³ *Ibid.*, p. 10

Ainsi, la légitimité et la stabilité que la fourniture d'eau peut conférer aux pouvoirs publics explique dans un premier temps la pression politique exercée sur l'eau. Pour résumer, l'accès à l'eau permet l'irrigation, qui permet une hausse de productivité de l'agriculture, qui permet l'autonomie des agriculteurs. Elle permet aussi en définitive d'assurer le développement économique. En outre toutes ces conditions permettent de maintenir un climat social favorable à la stabilité des pouvoirs politiques.

II. 2) L'eau, vecteur de construction du territoire

Par ailleurs, à un niveau plus large, l'accès à l'eau et le développement de l'irrigation, permettant l'agriculture, contribue à construire un territoire national, d'autant plus dans des Etats nouveaux. En effet, cultiver la terre permet de la connaître, de se l'approprier.

C'est particulièrement le cas au Proche-Orient, dont le tracé des territoires est relativement nouveau à la suite de Première Guerre mondiale. Pour commencer, Israël s'est construit *de facto* grâce aux *kibboutzim* du Yishouv et à la culture de la terre. Le projet sioniste contenait ainsi toute une dimension agricole, déjà mentionnée par Théodore Herzl, l'un des pères du mouvement¹²⁴, et reprise lors de la Conférence de paix de Paris en 1919, dont le mémorandum sioniste stipulait : « la vie économique de la Palestine, comme celle de tout autre pays semi-aride, dépend de son approvisionnement en eau. Dès lors il est d'une importance vitale non seulement de contrôler toutes les ressources en eau en irriguant le pays, mais aussi d'être capable de les conserver et de les maîtriser à leur source »¹²⁵. Déjà lors de la Conférence, les sionistes demandaient l'accès au Litani en proposant d'établir la frontière nord de leur futur Etat du sud de Saïda au Liban à l'ouest, au mont Hermon à l'est, surnommé d'ailleurs le « père des eaux de la Palestine ». La frontière orientale proposée comprenait aussi une bonne partie du Yarmouk. En somme, l'accomplissement de ces demandes est limité car finalement Israël, à sa création, ne dispose que de peu d'accès aux affluents du Jourdain, hormis la petite rivière du Dan. La construction et l'appropriation du territoire se fait alors au sein du Yishouv, grâce à la culture de la terre. Dans les années vingt et trente, les communautés juives développent leurs premiers systèmes d'irrigation, et mettent en œuvre

¹²⁴ HERZL Théodore, *Pays ancien, Pays Nouveau*, Paris et Genève, Slatkine, 1980

¹²⁵ CHAGNOLLAUD Jean Paul et SOUIAH Sid-Ahmed, *Les frontières au Moyen-Orient*, Paris, L'hamattan, 2004, p.9

des projets d'aménagements hydrauliques. Ce développement repose ensuite sur la structure agraire du *kibboutz*, qui s'articule autour du collectivisme volontaire de juifs sionistes très militants. Ainsi, l'implantation des *kibboutzim* précède très souvent les autres formes d'habitats juifs en Palestine d'alors, ce qui souligne leur rôle important dans l'appropriation du territoire. Il faut aussi prendre en compte que cette stratégie est renforcée avec le découpage de l'empire Ottoman au lendemain de la guerre. Depuis le XIX^{ème} siècle, la réforme ottomane laissait place à la propriété privée qui a permis l'émergence de propriétaires fonciers, d'une bourgeoisie. En Palestine, des propriétaires Syriens et Libanais investissent dans la terre. En outre, lorsqu'en 1920 l'empire Ottoman est découpé, les propriétaires sont séparés de leurs terres et contraints de les vendre. Elles sont alors rachetées par les juifs du Yishouv. Par ailleurs, grâce à l'irrigation et à la hausse des capacités de production qui en découle, le Yishouv puis Israël ont pu développer la capacité de peuplement du territoire¹²⁶. Depuis sa création, Israël poursuit cette stratégie d'appropriation du territoire grâce à l'irrigation, notamment avec son aqueduc national, d'ailleurs entouré de *kibboutzim* tout son long, qui permet de valoriser le territoire. De même, après la guerre des Six Jours en 1967, l'irrigation permet de consolider l'occupation et la colonisation de la Cisjordanie. En somme, l'irrigation se développe à une vitesse fulgurante : alors qu'en 1945, la surface irriguée était de 4 000 ha, elle augmente à 14 000 ha à la veille de l'inauguration de l'aqueduc national, et atteint 200 000 ha dans les années quatre-vingt, ce qui correspond à peu près à la surface irriguée actuelle¹²⁷.

En Jordanie aussi, l'agriculture et l'irrigation tiennent une place importante dans l'appropriation de la vallée du Jourdain en ce qu'elles permettent tout au long du XX^{ème} siècle d'ériger en territoire national un territoire initialement composé de tribus et peu habité. L'aménagement hydraulique s'inscrit donc dans une profonde stratégie de construction territoriale. Le KAC, illustre cela, d'où le contentieux avec Israël à son sujet. Les Jordaniens étaient au fait du projet sioniste d'aller au delà du Jourdain : ils cherchèrent donc à implanter des populations à cette extrémité de leur territoire pour prévenir l'expansion israélienne. Pour cela, dans les années soixante, le canal est inauguré, transportant des eaux du Yarmouk dans la vallée du Jourdain pour permettre l'alimentation en eau et l'agriculture dans la vallée. Il est alors régulièrement bombardé par les Israéliens durant toute la décennie.

¹²⁶ GOTMAN Jean, « L'irrigation en Palestine », *Annales de géographie*, n°44 (248), 1935, p. 161

¹²⁷ AMIRAN David H.K., « L'utilisation du sol en Israël », *Annales de géographie*, n°72 (394), 1963, p.701

En outre, si l'agriculture permet de s'approprier un territoire, de couvrir un territoire, elle tient donc aussi une place importante dans les revendications territoriales. Cela peut résumer l'une des stratégies de la résistance palestinienne. Ainsi, de 2014 à 2016, la politique agricole de l'Autorité palestinienne était nommée « la résistance par l'agriculture », cette dernière y étant abordée comme moyen d'arrêter le grignotage du territoire. L'héritage sociologique de la période ottomane explique cette stratégie : les Palestiniens sont en effet influencés par une vieille loi ottomane qui stipulait qu'une terre non cultivée pendant trois ans voyait son propriétaire exproprié, la terre étant rendue à l'Etat. L'enjeu est donc de cultiver le plus possible ces terres pour ne pas donner de justifications aux Israéliens de les prendre. Illustration de l'importance de la question agricole, la plus importante ONG palestinienne avant la création de l'Autorité palestinienne était liée à l'agriculture. C'est donc un réel vecteur de résistance : « Tout agriculteur plantant et cultivant la terre de la Palestine est plus puissant qu'un combattant. L'agriculture est une forme importante de résistance et nos fermiers sont au cœur du combat pour la survie et la liberté »¹²⁸ expliquent les Palestiniens Samer Abdelnour et Alaa Tarir.

Dans le bassin du Mékong, l'eau aussi a contribué à la construction des territoires, mais cela ne s'est pas fait de la même façon : au lieu de construire le territoire national par l'agriculture, on peut constater que l'eau, par sa fonction d'axe de communication, a permis davantage de structurer le territoire dans son ensemble, de connecter les territoires nationaux. Déjà à l'époque précoloniale, la province du Yunnan était une terre de passage stratégique sur la route de la soie. Sa richesse réside dans son réseau hydrographique en éventail qui, en comparaison du massif himalayen qui le précède, permet justement le croisement entre la route de la soie de l'Inde à la Chine et le réseau méridien des routes caravanières vers les deltas de la péninsule. L'eau permet donc ici une structuration du territoire et une connexion des différents pôles de ce territoire, des différentes entités territoriales : c'est par là que s'échangeaient les biens, que se diffusaient les civilisations qui formèrent ensuite « l'Indochine »¹²⁹. Il n'est pas anodin que ces différentes entités soient rassemblées sous une seule entité coloniale au XIX^{ème} siècle: il y avait, en plus d'une similarité, une configuration territoriale propice à ce rassemblement. Aujourd'hui, ce sont ces mêmes axes commerciaux qui ont été développés, et sur lesquels se sont appuyées les stratégies d'intégration régionale.

¹²⁸ ABDELNOUR Samer et TARIR Alaa, « Farming Palestine for Freedom? », *Al Shabaka*, 2 juillet 2012

¹²⁹ TAILLARD C., *op. cit.*, p. 12-13

En outre, ces stratégies territoriales constituent une réelle pression politique sur l'eau. Seulement cela se fait de deux façons différentes d'un bassin à l'autre : alors que dans le Jourdain, l'atmosphère est à la construction et protection du territoire national *via* l'agriculture, le bassin du Mékong connaît au contraire une certaine dynamique de connexion de l'ensemble du territoire grâce à la fonction de communication de l'eau. Cette différence d'approche territoriale tient sans doute un rôle conséquent dans la différence entre les deux modèles de gestion.

II. 3) La portée symbolique de l'eau, vecteur d'identification nationale

Enfin, la dimension symbolique de la ressource en eau, dans sa portée historique, culturelle, religieuse, est également un vecteur de construction d'un sentiment national, en ce que les membres d'une nation partagent ces symboles et leurs interprétations. Le rapport des Etats à l'eau affecte donc leur rapport à leurs populations, ce qui constitue là encore une expression des pressions politiques exercées sur les bassins.

Premièrement, du côté du Jourdain, le symbolisme religieux est très important, le bassin du Jourdain étant au cœur des récits bibliques, avec nombreux événements s'y déroulant. Par exemple sur le Lac Tibériade a lieu l'épisode de la pêche miraculeuse sur les côtes nord, influant sur la place de la pêche aujourd'hui dans le bassin, et l'épisode de Jésus marchant sur l'eau, ce qui confère un aspect mystique au lac dans l'imaginaire judéo-chrétien, comme si c'était un lieu où des miracles pouvaient se dérouler. Le long du Jourdain inférieur aussi apparaît dans la Bible, notamment avec l'annonce de Saint-Jean : « moi je vous ai baptisé d'eau, lui vous baptisera du Saint Esprit » (Mc, 1, 1-8). C'est également dans le Jourdain que fut baptisé Jésus par Jean¹³⁰. L'épisode du baptême a d'ailleurs une portée importante puisqu'il attire encore aujourd'hui les croyants à imiter cet épisode : les baptêmes par immersion dans le Jourdain ont une réelle portée symbolique pour les populations chrétiennes de la région et sont encore régulièrement pratiqués¹³¹. La symbolique religieuse du Jourdain est d'autant plus importante dans la construction nationale d'Israël que dans les textes de l'Ancien Testament, le Jourdain faisait partie de la terre promise par Dieu à

¹³⁰ TARDAN-MASQUELIER Ysé, « L'eau féconde les récits de la création du monde », *L'atlas de l'eau et des océans, Le Monde Hors-Série*, 2017, p. 29

¹³¹ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 209

Abraham et sa descendance, ce qu'Israël surnomme *Eretz Israel*, la terre d'Israël. L'historien Shlomo Sand explique d'ailleurs comment la nation israélienne s'est construite autour du discours de la « Terre sainte ». Au XIX^{ème} siècle, en parallèle de l'éveil du sentiment national, le discours sioniste voit le jour. Mais à ce moment, le sionisme ne dispose ni d'un territoire ni d'un peuple uni autour d'un sentiment d'appartenance commune, d'où la nécessité de créer des mythes autour de la Terre Sainte d'Israël pour fédérer les populations juives d'Europe autour du projet sioniste¹³². Shlomo Sand compare ainsi le territoire au « hardware »¹³³ d'une nation : la fidélité à la patrie passe par l'amour du territoire. Le discours sioniste des débuts s'attache donc à la valorisation des références bibliques, à la construction d'une nostalgie nationale *via* l'instrumentalisation du texte du religieux, en jouant sur les variations historiques et bibliques des frontières du royaume d'Israël dans l'Antiquité et en jouant sur le mythe de l'exode juif suite à la destruction du temple de Jérusalem par Titus - bien que les recherches archéologique montrent qu'il s'agit davantage d'une conversion des juifs au christianisme que d'une émigration massive. Mais cela permet de construire un ancrage national historique à une terre, et de valoriser l'argument théologique de la terre promise d'*Eretz Israel* jusqu'au Jourdain. En outre, l'histoire de la construction territoriale d'Israël par l'agriculture, en ce qu'elle constitue une histoire commune, tient aussi une portée symbolique nationale : jusqu'en 1948, Israël était d'ailleurs qualifiée de « nation agricole »¹³⁴, ce qui intensifie les enjeux nationaux et symboliques de l'agriculture.

Pour la Jordanie aussi, la vallée du Jourdain tient une portée symbolique qui influe sur la gestion des ressources du territoire. Historiquement parlant, cet ancien espace d'organisation pastorale a permis de construire des relations entre les tribus bédouines, qui sont devenues l'un des fondements de la nation jordanienne. Par exemple, aux tribus noires sédentaires des Ghorani se sont mélangées les tribus bédouines des montagnes qui descendaient dans la vallée durant les saisons hivernales pour y entreposer leurs troupeaux¹³⁵. La culture bédouine actuelle en Jordanie est donc fondée sur ces premières relations intertribales agricoles. Mauro Van Haken écrit : « les agriculteurs ont eu pour mission de créer, par des moyens symboliques, un lien avec la terre en la travaillant, et une identité

¹³² SAND Shlomo, *Comment la terre d'Israël fut inventée. De la Terre Sainte à la mère patrie*, Flammarion, 2014

¹³³ *Ibid.*, p. 55

¹³⁴ BLANC P., *op. cit.*, p. 15

¹³⁵ VAN HAKEN Mauro, « Lectures symboliques dans les campagnes de la vallée du Jourdain », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°48-49, 1988, p. 107

jordanienne, dans une zone hautement stratégique»¹³⁶. Cette relation culturelle à l'agriculture, cette symbolique est donc aujourd'hui importante pour comprendre l'importance nationale de l'activité agricole et donc la pression sur la ressource en eau.

Du côté du Mékong aussi, l'eau tient aussi une portée nationale symbolique, en particulier en Chine. Cela s'explique premièrement sur le plan historique par le fait que les sociétés chinoises anciennes se sont construites en tant que sociétés hydrauliques grâce à l'eau, comme l'expliquait Karl Wittfogel¹³⁷. De plus, le vide idéologique laissé par la chute du maoïsme au début des années quatre-vingt-dix a pu être comblé par un regain nationaliste afin de maintenir l'unité nationale¹³⁸, ce qui passe de fait par la maîtrise du territoire et des ressources. Cette pression d'ordre politique s'exprime alors dans la réticence de la Chine à s'engager dans un processus de gestion commune. En outre, cette réticence s'explique aussi par une autre forme de refus symbolique, le refus du principe de gestion intégrée par bassin versant et du principe du développement durable, considérés selon le prisme nationaliste de la Chine comme un vecteur de l'impérialisme occidental. Bastien Affeltranger et Frédéric Lasserre écrivent d'ailleurs à ce sujet : « Il semble que les principes de développement durable soient perçus comme un paradigme de développement imposé par l'Occident »¹³⁹. Enfin, l'eau est symbolique pour la péninsule en ce que sa fonction d'axe de communication a permis la diffusion des cultures indochinoises dans leurs langues ou leurs modes de vie par exemple, et qui sont donc des facteurs d'identification nationale¹⁴⁰.

En somme, la ressource en eau étant dans une certaine mesure un vecteur d'identification nationale, et ce par le symbolisme qui l'entoure à la fois sur les plans historiques, culturels ou culturels, l'activisme hydraulique prend lui aussi une dimension symbolique et une place importante dans les rapports des Etats à leur nation, à leur population. La ressource hydrique est donc aussi vectrice d'unité nationale. Maintenir un accès à l'eau est donc stratégique pour les Etats-nations, ce qui explique encore une fois les pressions politiques que connaît la ressource.

Ainsi, du côté des enjeux politiques de la ressource en eau, là encore les deux bassins les appréhendent différemment. La stratégie de légitimation des pouvoirs *via* la fourniture

¹³⁶ *Ibid.*, p. 122

¹³⁷ WITTFOGEL K., *Ibid.*

¹³⁸ AFFELTRANGER B. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 10

¹³⁹ *Ibid.*, p. 10

¹⁴⁰ TAILLARD C., *op. cit.*, p. 13

d'eau a en quelques sortes été retournée au Proche-Orient, où les forces concurrentes au pouvoir étatique ont compris que la réciproque de la théorie de Karl Wittfogel fonctionnait aussi. De plus, alors que l'eau, par sa fonction de communication, permet de connecter les différents territoires de la péninsule indochinoise et ce jusqu'à la Chine, les Etats du Jourdain préfèrent l'utiliser pour construire et valoriser leurs territoires nationaux. Enfin, l'importance de la symbolique nationale et religieuse du Jourdain intervient aussi dans la gestion du bassin.

III – Le manque de soutenabilité de la gestion

La gestion intégrée par bassin versant s'inscrit dans les principes du développement durable – *sustainable development* en anglais. Outre le débat sur la terminologie et la traduction française, ici l'idée de soutenabilité est importante pour comprendre l'effet de toutes ces pressions sur la ressource : elle implique que la gestion soit elle-même viable sur le long terme. A quel point la gestion des bassins est-elle soutenable ? Jusqu'à quel stade ce rythme de pressions est-il soutenable ? La comparaison permettra de voir que des deux côtés, les principes du développement durable sont souvent négligés, et que ce rythme de gestion est donc difficilement soutenable au vu des changements climatiques, ce qui pourrait déstabiliser des équilibres déjà précaires.

III. 1) Des projets qui négligent les principes du développement durable

Le rapport Brundtland, qui sert de référence en matière de développement durable, définit ce dernier comme suit : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »¹⁴¹. S'il est difficile de trouver une définition au développement durable, il est généralement admis que le développement durable comprend trois dimensions : une dimension économique, une dimension sociale, et une dimension environnementale. On peut parler d'un développement soutenable lorsque ces trois dimensions sont prises en compte, que le développement de l'une d'elles ne compromet pas

¹⁴¹ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, ONU, 1987

celui d'une autre. Cependant les projets d'aménagement et d'usage des eaux du Jourdain ne s'inscrivent que difficilement dans cette définition d'un développement durable, et nombre de projets du Mékong négligent eux aussi l'une des sphères du développement durable.

Dans le bassin du Jourdain, il convient avant tout de noter que les pays de la région utilisent les ressources en eau à un rythme plus rapide que leur rythme de renouvellement. Les indices d'exploitation des ressources naturelles renouvelables, c'est-à-dire le rapport entre usages et volumes d'eau renouvelable disponibles, montrent une tendance à la baisse dans la région¹⁴². Cela est dû entre autres au pompage des nappes souterraines qui ralentit le renouvellement des eaux de surface, ainsi qu'au fait que le Proche-Orient constitue la région avec les taux de retenue des barrages les plus importants au monde : jusqu'à 80%, contre une moyenne de 10% dans les autres régions¹⁴³. Par ailleurs, avec les eaux usées non traitées domestiques et industrielles, avec les effluents agricoles, l'infiltration des eaux souterraines dans les eaux de surface et l'infiltration d'eaux saumâtres, la qualité de l'eau ne cesse de se dégrader. Dans le Jourdain, en dehors des eaux de sources qui sont de relativement bonne qualité, les eaux sont toutes polluées, et le Jourdain inférieur est même presque inutilisable. En résultat, le Jourdain inférieur a même perdu près de la moitié de sa biodiversité en raison de la salinité et de la baisse du débit¹⁴⁴. Suite à ces usages excessifs et à leur conséquences, les pays ont tenté de trouver des alternatives, mais même celles-ci ne sont pas soutenables à terme. Par exemple, avec le projet *Salinity Diversion Channel* – « chaîne de dérivation de la salinité » – lancé en 1967 dans la lignée du projet d'aqueduc national pour utiliser les eaux du lac Tibériade, Israël entreprend la construction d'une chaîne de détournement des eaux salées du lac. En effet, avec un taux d'évaporation élevé – mais le sel ne s'évapore pas avec l'eau – et des sources d'eau riches en chlorure près des côtes du lac et dans les sols, les taux de salinité du lac sont très élevés : 236 mg/L de chlorure en 2006 alors que le taux n'est que de 25,2 mg/L à l'issue du Jourdain supérieur, avant l'entrée dans le lac¹⁴⁵. En 1964, lors de l'inauguration de l'aqueduc national, le taux de salinité était en revanche à 400mg/L de chlorure, affectant sérieusement les cultures autour du lac. Le projet de dérivation des eaux salées a donc prouvé son efficacité sur l'objectif recherché, et l'eau du lac est désormais en deçà du seuil d'eau potable, sans compter que l'aquaculture et l'agriculture locale y sont

¹⁴² BLANC P., *op. cit.*, p. 187

¹⁴³ *Ibid.*, p. 188

¹⁴⁴ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 205

¹⁴⁵ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 204

protégées. L'ensemble du projet n'est pas soutenable pour autant car ces quelques 7 000 tonnes de sel sont reversées dans le Jourdain inférieur, ce qui détériore sa qualité¹⁴⁶. Le projet affecte donc l'environnement, ainsi que le développement économique et social des populations en aval du lac. De la même façon, le projet de restauration de la vallée de la Houla, lancé en 1994 suite au drainage intensif de la vallée sur des décennies, ne prend pas toutes les perspectives en compte. Le projet visait à réalimenter les anciens marécages et même créer le lac Agmon, peu profond, et destiné à devenir une zone d'éco-tourisme et de stockage des eaux pompées. Toutefois, après trois ans, les analyses des eaux ont montré de hauts niveaux en nutriments causant une accélération de l'eutrophisation de l'eau dans la zone, c'est-à-dire une prolifération d'algues empêchant l'écosystème local de recevoir la quantité d'oxygène nécessaire à sa survie. C'est d'autant plus dangereux que la moitié des eaux du lac Tibériade provient de la vallée de la Houla et passe donc par ces eaux riches en nutriment, ce qui affecte aussi la qualité des eaux du lac, et laisse le milieu propice au développement de la cyanobactérie, bactérie potentiellement toxique¹⁴⁷. Cette fois, le développement social est donc négligé. Plus récemment c'est le projet Mer Rouge-Mer Morte – présenté comme le « canal de la paix » du fait qu'il est censé réunir Israël, la Jordanie et la Cisjordanie autour d'un projet de construction d'un canal entre la mer Rouge et la mer Morte pour réalimenter cette dernière et réhabiliter son niveau – qui pose problème. C'est une idée qui remonte au XIX^{ème} siècle, évoquée par le sionisme, puis remise à l'ordre du jour dans les années quatre-vingt par Israël, et enfin relancée suite au traité de paix israélo-jordanien de 1994. Cependant ses limites sont régulièrement soulignées. Premièrement, le projet coûte plus cher que d'autres alternatives – 4,2 milliards de dollars. Deuxièmement, cela revient à retirer des quantités d'eau importantes à partir du golfe d'Aqaba, ce qui risque de perturber l'écosystème du golfe. Ensuite, en ce qui concerne la mer Morte, le mélange de deux eaux salées dont les compositions chimiques initiales sont différentes présente aussi un sérieux risque de perturbation de l'écosystème de la mer Morte, qui affecterait également l'industrie du minerai salin des côtes Sud de la mer Morte, sans compter que cela atteindrait également les eaux souterraines locales. Enfin, le risque tectonique, ignoré, est pourtant important dans la zone, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un conduit de quelques deux cents kilomètres. Ce

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 205

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 206

dernier néglige donc d'une certaine façon tous les pans du développement durable, et pourtant la Jordanie demeure déterminée à le porter à terme¹⁴⁸.

Dans le bassin du Mékong, le problème d'atteinte au développement durable réside principalement dans ses barrages¹⁴⁹. Le fleuve du Mékong est en effet l'un des plus fournis en barrages au monde, avec notamment trente-cinq méga-barrages¹⁵⁰, dans la perspective de produire de l'hydroélectricité. Ils sont situés principalement en Chine et au Laos, et bientôt au Cambodge qui compte entrer dans la course à l'hydroélectricité dans les prochaines années. Pour cette région vulnérable aux changements climatiques, l'hydroélectricité présente des avantages : système d'énergie renouvelable flexible, production basse en carbone et bon marché, régulation des crues du cours d'eau¹⁵¹. Cependant ces barrages vont de pair avec de nombreux risques. Premièrement, ils détruisent les habitats d'espèces menacées, et empêchent les migrations de certains poissons, ce qui représente une perte de 25% des ressources halieutiques, alors que le Mékong est la plus grande zone de pêche en eau douce au monde, avec 2,2 millions de tonnes de poissons pêchées par an¹⁵². Cela présente aussi un risque pour la sécurité alimentaire, la région du Mékong ayant une population dont la consommation est deux fois supérieure à la moyenne mondiale, avec entre 29 et 39 kg de poissons par habitant et par an. Les barrages empêchent aussi le transport de sédiments le long du cours et jusqu'au delta. Avec l'ensemble des barrages projetés, la réduction cumulative des sédiments du delta se situerait entre 50 et 96%. Or, la stabilité du delta dépend de ces sédiments en ce qu'ils limitent l'érosion côtière, et leur perturbation risquerait d'affecter également la riziculture du Vietnam. En outre, la riziculture dans le bassin représentant de l'emploi pour toute une part de la population rurale, cela constitue aussi un risque social¹⁵³. En somme, si ces barrages répondent au développement économique de la région, les dimensions sociales et environnementales sont en revanche négligées. Il en va de même avec les projets de navigation fluviale, objectif de la Chine dans sa politique de rapprochement avec la péninsule et l'ASEAN. Or, le terrain naturel du Mékong n'est pas propice à la navigation fluviale, notamment en Chine : cela nécessiterait donc la destruction de nombreux rapides, qui de plus

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 200

¹⁴⁹ Voir Annexe 3.

¹⁵⁰ BOMPAN Emmanuelle, « En quête de l' « or bleu » », *Carto*, n°44, p. 19

¹⁵¹ MOTTET E. Et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 167

¹⁵² ICEM, *Strategic Environmental Assessment of Hydropower on the Mekong Mainstream*, Victoria, Australie, 2010

¹⁵³ MOTTET E. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 173

abritent des espèces menacées¹⁵⁴. Selon Bastien Affeltranger et Frédéric Lasserre, le développement durable est utilisé comme « caution environnementale »¹⁵⁵ par les investisseurs, mais dans les faits les principes de développement durable ne suivent pas toujours.

En plus de ne pas réellement s'inscrire dans des perspectives de développement durable, c'est l'ensemble des activités humaines et l'exploitation des ressources en eau sous toutes ses formes qui affecte la qualité des eaux. Or, plus la qualité de l'eau baisse, moins il y a d'eau exploitable – ou bien cela nécessite davantage de travaux et d'investissements dans le traitement des eaux. Et si l'eau est moins disponible mais que le rythme d'exploitation se soutient, cela augmente en conséquence la pression sur la ressource.

III. 2) Des phénomènes appelés à s'intensifier avec les changements climatiques

Les perturbations climatiques se répercutent en effet sévèrement sur les bassins, provoquant notamment la baisse de la disponibilité de l'eau. Ainsi, dans le Jourdain, la hausse des températures, de l'ordre de 2,5 à 3,7 degrés Celsius en été, et 2 à 3 degrés Celsius en hiver, risque de faire baisser le débit du cours d'eau de près de 80% d'ici la fin du XXI^{ème} siècle. De plus, cela risque de ralentir le renouvellement des aquifères¹⁵⁶.

Or le Moyen-Orient est une région déjà très aride. Excepté le Liban, les pays du bassin du Jourdain sont en deçà du seuil de pauvreté hydrique – fixé par l'OMS à 1000m³/an/hab – voire sous seuil de pénurie – 500m³/an/hab. La tendance est en outre à une dégradation dans le temps. La Jordanie est effectivement passée de 529m³/an/hab. d'eau en 1972 à 150 m³ en 2007, la Palestine de 739 à 257 m³, Israël de 579 à 257 m³, le Liban de 1 542 à 1 082 m³, et enfin la Syrie de 2 476 à 819 m³¹⁵⁷. Par ailleurs, la Jordanie et la Syrie sont toutes deux régulièrement touchées par de sévères périodes de sécheresse. Le problème est d'autant plus important que la région manque d'alternatives en termes de sources d'eau, le bassin du Jourdain constituant bien souvent la source principale des pays. Pour la Jordanie, le Jourdain représente 80% de ses approvisionnements en eau¹⁵⁸. La Syrie dispose du modeste Oronte

¹⁵⁴ AFFELTRANGER B. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 10

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 4

¹⁵⁶ BLANC P., *op. cit.*, p. 190

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 186

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 253

pour le Nord, mais son autre fleuve important lui est relativement difficile d'accès en raison d'un conflit avec la Turquie dont les aménagements réduisent sérieusement le débit. En somme, 70% du volume de ses cours d'eau provient d'hors de ses frontières. La Cisjordanie, quant à elle, ne compte sur son territoire que des eaux du bassin du Jourdain. Il faut tout de même noter que les riverains, en particulier Israël et la Jordanie tentent de trouver des alternatives au manque de ressources, à l'image du traitement des eaux usées. Ainsi en Jordanie, le plan de traitement des eaux *Samra* traite 75% des eaux domestiques, envoyées ensuite vers le barrage du roi Tallal. Depuis une vingtaine d'années, l'irrigation se fait de plus en plus à partir d'eaux usées traitées¹⁵⁹. Israël incite aussi ses agriculteurs à utiliser des eaux traitées. Elles représentent aujourd'hui un tiers des eaux utilisées pour l'agriculture¹⁶⁰. Israël a également largement investi le champ de la désalinisation des eaux. Les eaux dessalées pourraient même bientôt devenir sa source d'eau principale¹⁶¹. Cela présente cependant quelques limites : le processus de désalinisation consomme beaucoup d'électricité pour maintenir l'eau de mer sous pression en continu afin d'en séparer les minéraux.

Le bassin du Mékong, s'il souffre moins de la rareté de l'eau que celui du Jourdain, demeure soumis aux aléas climatiques, qui ont en outre tendance à s'intensifier. Tout d'abord, la pénurie est certes moins importante, mais la Thaïlande voit tout de même une partie de son pays affectée par une situation de stress hydrique élevé¹⁶². Bien que cette région soit à l'Ouest et donc hors du bassin, cela contribue à augmenter la pression sur le fleuve car pour contenir l'opinion publique, la Thaïlande préfère utiliser l'eau du Mékong, ressource transnationale, plutôt que ses ressources strictement nationales, afin d'apaiser la pression sur ces dernières¹⁶³. Le delta du Mékong connaît quant à lui une situation de stress moyen, due entre autres à une hausse de la population combinée à la dégradation de la qualité des ressources en eau. Par ailleurs, la région demeure dangereusement soumise aux aléas climatiques car ses activités économiques sont concentrées sur le fleuve, et leur sécurité dépend donc des crues et décrues, les inondations qui les suivent étant fréquentes. Même si les barrages peuvent permettre de réguler cela, encore faut-il que leur construction soit de qualité, ce qui n'était pas le cas du barrage de Xepian – Xe Nam Noy au Laos, qui s'est effondré durant l'été 2018.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 201

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 231

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 200

¹⁶² ONU, *Rapport mondial 2015 sur la mise en valeur des ressources en eau. Relever les défis*, 2015, p. 38.
URL : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002321/232179E.pdf>

¹⁶³ AFFELTRANGER B. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 11

Ainsi, l'eau étant de moins en moins disponible, et ce phénomène étant appelé à s'intensifier dans les prochaines années, la pression sur la ressource va *de facto* elle aussi se renforcer.

III. 3) Des conséquences proportionnellement dangereuses pour la stabilité du bassin

Cette surenchère des pressions sur la ressource risquerait par ailleurs de déstabiliser les bassins, déclenchant des tensions internes au pays, et poussant les Etats au repli national pour défendre leurs propres intérêts. C'est ce qu'explique un rapport alarmant de l'Institut International pour le Développement Durable (*International Institute for Sustainable Development – IISD*), consacré à la situation du Proche-Orient¹⁶⁴.

Au niveau national pour commencer, le rapport prévoit un regain des inégalités et des tensions entre les petits paysans et les gros agriculteurs. Une telle hausse des pressions sur la ressource risquerait en outre de renforcer la mainmise déjà importante dans certains pays des lobbys agricoles sur les pouvoirs décisionnels. En résultat, cela risque de creuser les inégalités entre les agriculteurs aisés et bien placés, ayant une réelle visibilité, et les petits agriculteurs, comme le pointe d'ailleurs le rapport du PNUD sur le développement humain de 2006 consacré à la pénurie hydrique : « Avec l'intensification de la concurrence nationale pour l'eau, les individus les plus faibles en droits – les petits paysans [...] – verront leur accès à l'eau s'éroder de par la présence de groupes puissants »¹⁶⁵. Enfin, cela risque également d'encore plus exacerber la dualité entre agriculteurs et urbains sur les usages de l'eau.

Au niveau régional ensuite, cela risquerait également d'aggraver les tensions géopolitiques, de déstabiliser les relations interétatiques dans le bassin. D'abord, afin de répondre au dogme de la sécurité alimentaire, si la production agricole venait à réduire, les pays auraient besoin de recourir aux importations alimentaires. Il serait par ailleurs intéressant pour les pays en carence de ressources en eau d'importer des produits alimentaires dont la production est très aquavore : c'est ce que Tony Allan a théorisé comme les importations

¹⁶⁴ BROWN Oli et CRAWORD Alec, *Rising Temperatures, Rising tensions : Climate change and the risk of violent conflict in the Middle East*, Manitoba, Canada, IISD, 2009.

¹⁶⁵ PNUD, *Rapport Mondial sur le développement humain. Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, 2006, p.177

« d'eau virtuelle »¹⁶⁶, puisque cela reviendrait à importer une quantité d'eau déjà transformée qui ne serait donc pas extraite des ressources nationales. Par exemple, un kilogramme de blé importé peut revenir à importer entre de 400 à 8 000 litres d'eau selon sa provenance¹⁶⁷. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'avec la baisse de la disponibilité de l'eau pour la production alimentaire, les pays vont progressivement dépendre des importations pour assurer leur sécurité alimentaire. Or, comme le pointe le rapport de l'IISD, le spectre de la hausse des prix sur les importations alimentaires¹⁶⁸ risque d'intensifier le caractère géopolitique de l'irrigation et de l'eau, et aggraver les tensions qui les entourent. Par exemple, « les pénuries alimentaires pourraient accroître les tensions et les sentiments d'injustice historiques et pousser ainsi les Palestiniens et les Syriens à revendiquer encore plus le retour de leur terre ». Cependant, comme le remarque Pierre Blanc, la baisse de la productivité agricole et le risque de ne pas remplir l'objectif de sécurité alimentaire pourraient aussi rendre Israël davantage réticent à se retirer des territoires occupés et à retourner à l'Autorité palestinienne sa souveraineté sur l'eau¹⁶⁹. Si ces deux phénomènes venaient à se réaliser, alors les tensions entre les deux acteurs pourraient prendre un nouveau tournant. Dans le Mékong aussi, si le risque venait à augmenter, cela pourrait entraver la coopération, les Etats ayant aussi chacun leurs intérêts : la Chine cherche à développer ses barrages pour le développement industriel et urbain du Yunnan, le Laos mise son développement économique sur l'exportation de l'hydroélectricité, la Thaïlande veut développer l'agriculture du plateau du Korat et apaiser ses cours d'eau nationaux, le Cambodge veut préserver son activité halieutique sur le lac Tonle Sap, et enfin le Vietnam est inquiet pour l'irrigation du delta et sa riziculture. En somme, le mécanisme est relativement simple : moins la ressource est disponible, plus la concurrence est renforcée sur celle-ci et les intérêts divergent, ce qui peut renforcer l'unilatéralisme des riverains.

En outre, si dans les deux bassins certains principes de développement durable sont négligés, ce phénomène est d'autant plus important au Proche-Orient que l'usage ne permet plus le renouvellement total des eaux. Or, avec le réchauffement climatique, cela est amené à s'intensifier dans les prochaines années voire décennies, ce qui risque de rendre la région encore plus instable qu'elle ne l'est déjà.

¹⁶⁶ ALLAN Tony, *The Middle East Water Question. Hydropolitics and the Global Economy*, Londres, I. B. Tauris, 2001

¹⁶⁷ BLANC P., *op. cit.*, p. 203

¹⁶⁸ FAO-OCDE, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, 2009-2018*, juin 2009.

¹⁶⁹ BLANC P., *op. cit.*, p. 192

Ainsi, si la ressource en eau, de par le fait qu'elle est utilisée par de nombreux acteurs et s'inscrit dans de nombreux enjeux géopolitiques, fait donc l'objet de pressions de tous types à l'intérieur de chaque Etat. Ces pressions, en plus d'être dirigées sur la ressource en elle-même, sont aussi dirigées sur la gestion de celle-ci. Ces phénomènes sont comparables d'un bassin à l'autre, c'était l'objet de cette seconde partie qui a permis de souligner que leur nature et leur intensité différaient entre le bassin du Jourdain et celui du Mékong, mettant en exergue des facteurs pouvant affecter le processus de gestion commune du bassin transfrontalier du Jourdain, à l'image du poids de la pression démographique, des forces concurrentielles au pouvoir tels que les lobbys, du poids de la symbolique nationale et religieuse de l'eau, des stratégies commerciales qui, de plus, tous ensemble, ne permettent pas à la ressource en eau de se renouveler à un rythme soutenable. Tous ces facteurs constituent donc autant de variables qui interviennent dans le processus de gestion et peuvent, indirectement, empêcher celui-ci d'arriver à terme.

PARTIE 3 : DEUX CONFIGURATIONS DES RELATIONS

INTRA-REGIONALES DIFFERENTES

Au-delà des pressions à l'échelle nationale, la configuration régionale et les relations intra-régionales tiennent elles aussi un rôle dans le processus de gestion intégrée des bassins. Puisqu'il s'agit de gérer une ressource et un territoire de façon commune, cela implique des relations entre les acteurs étatiques, et celles-ci doivent être un minimum propices à la coopération. Là encore, le bassin du Jourdain et le bassin du Mékong présentent des relations intra-régionales – antérieures à la gestion du bassin en lui-même – différentes. Pour commencer par ce qui est le plus évident, le poids des Etats dans le bassin et sur le cours d'eau est déjà plus équilibré dans le Mékong (I). Ensuite, l'entente politique entre les Etats joue dans l'atteinte d'un consensus politique (II). Enfin, les deux bassins présentent deux cadres d'intégration régionale bien différents (III).

I – Des pays inégaux face à la ressource dans le bassin du Jourdain

Une coopération réussie semble être conditionnée par l'équilibre entre les parties. Cela s'applique dans la gestion d'un bassin : afin de pouvoir parvenir à une gestion intégrée, peut-être faut-il que les Etats y prenant part soient égaux entre eux, afin que cette gestion soit en retour équilibrée. Cet élément apparaît intéressant dans la comparaison, puisque l'on peut difficilement parler d'un équilibre dans le bassin du Jourdain, que ce soit en termes de répartition du bassin et de ses ressources, ou en termes de souveraineté territoriale.

I. 1) Un déséquilibre dans la répartition du bassin du Jourdain et de ses ressources

Ce déséquilibre dans l'accès à la ressource en eau peut s'observer de deux façon dans le bassin du Jourdain : par le prisme de la répartition territoriale du bassin d'une part, et par le prisme des allocations en eau d'autre part.

Premièrement, en termes de répartition du bassin sur les territoires nationaux, la région du Jourdain présente un certain déséquilibre entre les pays. En effet, deux pays se partagent les trois quarts de la superficie du bassin : la Jordanie, qui compte 7 352 km² du bassin sur son territoire, soit 40%, et la Syrie qui, avec 6 775 km², compte 37% du bassin sur son territoire. En revanche, Israël, la Palestine et le Liban n'accèdent donc respectivement qu'à 10%, 9% et 4% du bassin à partir de leur territoire nationaux¹⁷⁰. En comparaison, dans le bassin du Mékong la répartition territoriale, même si elle présente des inégalités, est déjà plus équilibrée, aucun des riverains ne possédant plus que le quart du bassin sur son territoire. Ainsi, avec 202 000 km², la Laos accède à 25% du bassin, la Thaïlande à 23% avec 184 000 km², la Chine à 21% avec 165 000 km², et le Cambodge à 20% avec 155 000 km². Plus en retrait, le Vietnam n'accède quant à lui qu'à 8% du bassin, avec 65 000 km² sur son territoire. Le pays apparaît donc en position de faiblesse, situé par ailleurs en aval du fleuve et ne disposant que du delta, zone très sensible aux variations de la qualité du cours d'eau dans son ensemble. Enfin, la Birmanie, avec 24 000 km², accède à seulement 3% du bassin. Mais la Birmanie ne repose que très peu sur les ressources du bassin du Mékong, dont la superficie ne représente que 4% de son territoire national¹⁷¹. Elle dispose donc d'autres ressources d'une part et est d'autre part très peu engagée dans le processus de gestion commune, ne faisant pas partie de la MRC et n'intervenant que très légèrement si ce n'est rarement dans les décisions de gestion des autres riverains. En outre, le bassin du Jourdain révèle encore plus d'inégalités si l'on observe l'accès réel à l'eau, mesurable par les allocations ou les quantités utilisées. Ainsi, Israël, qui n'a que 10% du bassin, est le plus gros usager du bassin avec entre 580 et 640 millions de m³ d'eau utilisés par an. Il est par ailleurs le seul usager des eaux du Lac Tibériade, dont l'usage affecte sérieusement les ressources en aval, c'est-à-dire le Jourdain inférieur. La Syrie utilise quant à elle 450 millions de m³ par an issus uniquement du Yarmouk et de ses affluents, ainsi que de ses eaux souterraines, la Syrie n'ayant plus d'accès au cours principal du Jourdain depuis l'occupation du Golan. La Jordanie fait usage de 290 millions de m³ annuels, principalement *via* le KAC. Enfin le Liban fait usage de 9 à 10 millions de m³ annuels issus du sous-bassin du Hasbani¹⁷². Les données ne sont pas disponibles concernant l'usage Palestinien. Ensuite, la répartition des zones irriguées démontre là encore aussi les inégalités d'accès. Sur une surface totale de 100 à 150 hectares,

¹⁷⁰ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 177

¹⁷¹ *Aquastat*, FAO. Consulté le 6 mai 2018. URL : <http://www.fao.org/nr/water/aquastat/main/indexfra.stm>

¹⁷² CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 171

Israël, la Jordanie et la Syrie en possèdent chacun un tiers, et la Palestine et le Liban en possèdent respectivement 5% et 2%.

Ainsi, dans le bassin du Jourdain, deux riverains sont lésés dans l'accès à la ressource, le Liban et la Palestine. En outre, les chiffres soulignent un paradoxe : alors qu'Israël n'accède qu'à 10% du bassin en termes de superficie, il est parmi les premiers, si ce n'est le premier, quand il s'agit d'utiliser l'eau du bassin. Cela traduit bien un déséquilibre dans la répartition du bassin et de l'eau. En comparaison le bassin du Mékong apparaît donc plus équilibré, bien qu'en termes de quantités utilisées il est difficile de tirer toute conclusion, la Chine ne partageant pas de données sur la capacité de ses aménagements hydrauliques.

I. 2) L'atteinte à la souveraineté sur la ressource dans le Jourdain

Le paradoxe qui vient d'être souligné concernant l'accès à l'eau d'Israël s'inscrit par ailleurs dans un autre problème affectant les relations interétatiques du bassin : l'atteinte de la souveraineté territoriale des autres Etats du bassin. La Convention de New York de 1997¹⁷³ définit la notion de « souveraineté territoriale limitée » comme le principe de ne pas porter préjudice aux intérêts des autres Etats riverains. Elle se substitue aux principes de souveraineté absolue et conçoit donc d'organiser cela dans un modèle de gestion de bassin intégrée, ou chacun accepte de céder une partie de sa souveraineté afin d'optimiser les intérêts de tous. Cependant dans nos bassins étudiés, tous les Etats ne sont pas signataires du texte : dans le Mékong, seul le Vietnam, en aval, a adhéré à la convention, et dans le Jourdain, si les Etats arabes y ont adhéré au fil des années, ce n'est pas le cas d'Israël. En résultat, dans le Jourdain, Israël peut contourner ce principe, et la perte de souveraineté n'est pas due à une concession endogène aux Etats mais davantage à une violation de l'intégrité du territoire et des ressources.

Le cas le plus important de ces violations d'intégrité territoriale est celui des Territoires palestiniens. Avant 1967, la Palestine avait encore accès à ses ressources, et le Jourdain représentait alors une source d'eau importante, irriguant quelques 10 000 ha en

¹⁷³ ONU, *Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eaux internationaux à des fins autres que la navigation*, New York, 1997. URL : https://treaties.un.org/doc/Treaties/1998/09/19980925%2006-30%20PM/Ch_XXVII_12p.pdf

Cisjordanie¹⁷⁴. Dans les années cinquante, la Palestine prévoyait la construction d'un canal du Ghor occidental qui, à l'image du KAC en Jordanie devait pomper de l'eau du Jourdain pour alimenter *via* un conduit de 47 kilomètres des champs de Cisjordanie¹⁷⁵. Néanmoins, avec l'occupation de la Cisjordanie à partir de 1967, les constructions furent interrompues. Depuis la guerre des Six Jours, la Palestine souffre sérieusement de cette occupation des ressources. Les parties palestiniennes du bassin du Jourdain sont aujourd'hui situées en zone C, où Israël exerce un contrôle à la fois civil et militaire. Or, il s'agit des zones les plus fertiles de la Cisjordanie¹⁷⁶. Les Palestiniens n'ont donc théoriquement accès qu'aux précipitations et aux affluents du Jourdain situés en zone A ou zone B¹⁷⁷. Mais dans la pratique, depuis les accords d'Oslo, les Palestiniens ont tout de même besoin de se voir délivrer un permis par les autorités israéliennes afin de pouvoir mettre en œuvre tout projet d'utilisation des eaux. Pour Jan Selby, les accords d'Oslo et le système de gestion de l'eau qui en découle sont ainsi en réalité un « moyen de présenter de la domination comme de la coopération »¹⁷⁸. En outre, avec l'occupation de la Cisjordanie, les ressources de ses aquifères reviennent principalement aux israéliens. L'aquifère occidental est en effet utilisé à 94% et le nord-oriental à 74% par Israël, qui récupère les eaux qui s'en écoulent vers son territoire, d'où l'intérêt de contrôler les terres de Cisjordanie : cela permet de s'assurer que l'eau qui s'écoule vers Israël n'est pas trop exploitée en amont, du côté palestinien. Enfin, l'aquifère oriental, en totalité en Cisjordanie revient tout de même à 42% aux Israéliens, qui l'utilisent directement dans les colonies¹⁷⁹. Cette atteinte à la souveraineté palestinienne se fait aussi de manière encore plus concrète *via* la destruction régulière de structures hydrauliques et de cultures irriguées, comme avec la construction du mur de sécurité israélien en 2002, qui dépasse en fait la frontière en certains endroits pour couper des champs palestiniens et englober du côté israélien quelques sources. De plus, le réseau routier développé par Israël et reliant les colonies en Cisjordanie grignote du terrain sur les zones agricoles. Pierre Blanc rappelle alors qu'il s'agit bien d'une violence

¹⁷⁴ CESAO et BGR, *op. cit.* p. 202

¹⁷⁵ KLIOT Nurit, "The Jordan-Yarmuk Waters: A Conflict Over Scarce Water Resources", *Water Resources and Conflict in the Middle East*. Published by Routledge. London/New York, 1994, p. 217

¹⁷⁶ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 202

¹⁷⁷ En Cisjordanie, la zone A correspond aux territoires où le contrôle civil est exercé par l'Autorité palestinienne et le contrôle militaire partagé avec les autorités israéliennes, la zone B aux territoires où le contrôle civil est toujours exercé par la Palestine mais le contrôle militaire uniquement par Israël, et la zone C aux territoires où Israël exerce un contrôle civil et militaire.

¹⁷⁸ SELBY Jan, "Water, Power and Politics in the Middle East : The Other Israeli-Palestinian Conflict". *Library of Modern Middle East Studies*. I.B. Tauris. London, 2003

¹⁷⁹ BLANC P., *op. cit.*, p. 244

hydraulique : « En reprenant les termes employés par Johan Galtung pour définir la violence, la différence entre le potentiel et la réalité hydrique des Territoires ne fait pas de doute; et cette différence traduit bien une violence hydraulique née d'un rapport de domination »¹⁸⁰.

Le plateau du Golan est lui aussi une scène de violation de l'intégrité territoriale, de la Syrie cette fois. Depuis l'occupation du plateau, la Syrie n'a plus accès qu'au Yarmouk et ses affluents. C'est aussi à l'issue de la guerre des Six Jours en 1967 qu'Israël acquiert ce territoire, plateau de 1 160 km² au Nord du lac Tibériade, et traversé par de nombreuses rivières affluentes au Jourdain. La zone représente quelques 270 millions de m³ d'eau. Cette occupation permet entre autres à Israël de stopper le projet arabe de relier les eaux du Baniyas et du Hasbani au Yarmouk pour contourner le territoire israélien. Elle permet aussi à Israël une forte production de vin casher, ainsi qu'un climat favorable à l'élevage de volailles et de vaches à lait. Le pays en profite aussi pour commercialiser l'eau de source Eden Spring, très prisée en Israël¹⁸¹. Il s'émancipe ainsi de sa situation de riverain en aval puisqu'il accède désormais au Baniyas et au Mont Hermon¹⁸². Toutefois cette occupation n'est pas sans conséquences pour la Syrie. En tout, c'est quelques 130 000 civils qui sont expulsés de 139 villages du territoire¹⁸³. Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation Olivier de Schutter explique d'ailleurs : « Aux habitants syriens est interdit le creusement de puits artésiens ou la construction de citernes pour collecter la pluie ou la neige, tandis que les autorités israéliennes ont creusé de nombreux puits à proximité des peuplements, ce qui contribue en plus à diminuer le niveau des nappes dans les villages »¹⁸⁴.

Le territoire libanais aussi fait l'objet de convoitises israéliennes. L'atteinte à la souveraineté territoriale s'exprime d'abord avec la question des fermes de Chebaa, territoire de 40 km². Israël y établit son contrôle là encore à partir de 1967. « Plus que contrôlé, ce territoire a été approprié par Israël », écrit Pierre Blanc¹⁸⁵ : les familles libanaises y ont été dépossédées de leurs terres pour qu'Israël puisse y dresser deux colonies. Le territoire est par ailleurs militarisé, Tsahal y ayant installé une station d'observation. Cette zone n'est pas la seule à faire l'objet des aspirations territoriales israéliennes au Liban. L'opération Litani en

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 243

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 225

¹⁸² DAOUDY Marwa, « Le long chemin de Damas. La Syrie et les négociations de paix avec Israël », *Les Etudes du CERI*, n°119, 2005, p. 11

¹⁸³ *Ibid.*, p.9

¹⁸⁴ DE SCHUTTER Olivier, *Report of the Special Rapporteur on the Right to Food*, Mission to the Syrian Arab Republic, Washington, Nations Unies, 27 janvier 2011, p. 18-19

¹⁸⁵ BLANC P., *op. cit.*, p. 238

1978 reprend les aspirations sionistes du début du XX^{ème} siècle sur le fleuve du même nom. Les sources du Wazzani aussi sont au cœur de tensions : pendant l'occupation du Sud-Liban, la compagnie Mekorot avait par ailleurs envisagé un plan de détournement des sources du Wazzani à hauteur de 5 à 10 millions de m³ d'eau¹⁸⁶. Après avoir retrouvé son autorité sur le territoire, le Liban fait installer en 2001 deux petites pompes au niveau de la source, ce qui provoque la colère d'Israël qui menace d'intervenir militairement si une quelconque somme d'eau était prélevée du fleuve Hasbani¹⁸⁷. La rivière est donc *de facto* devenue un interdit diplomatique, et la région souffre donc d'un large potentiel agricole inexploité. En somme, en comparaison avec les 35 millions de m³ annuels prévus dans le plan Johnston, le Liban n'en consomme aujourd'hui que 9 à 10 millions¹⁸⁸, ce qui peut là encore s'inscrire dans la notion de violence hydraulique.

Il ne s'agit pas de dire pour autant que l'accès de tous est égal dans le bassin du Mékong. Néanmoins, alors que les inégalités d'accès dans le bassin du Mékong demeurent inscrites dans la dynamique amont-aval et donc, en quelques sortes, dans la logique des choses, les inégalités d'accès dans le bassin du Jourdain cachent bien souvent un phénomène d'atteinte à l'intégrité territoriale des Etats.

En outre, il ne fait pas de doute que le déséquilibre dans la répartition des ressources et, dans une portée encore plus conséquente, le viol de l'intégrité territoriale des Etats, en plus d'apporter une atmosphère négative aux relations interétatiques des pays de la région, affecte le processus de gestion commune.

II – Le consensus politique dans le Jourdain et dans le Mékong

Cette atmosphère négative est remarquable lorsqu'il s'agit de négociations sur la gestion et la répartition des eaux. Le résultat est que le consensus politique est impossible sur le bassin du Jourdain, alors qu'en comparaison la MRC disposait d'une volonté politique commune comme fondements.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 339

¹⁸⁷ « Israel warns of war over water », BBC News, 10 septembre 2002. Consulté le 17 mars 2018. URL : http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/2249599.stm

¹⁸⁸ CESAO et BGR, *op. cit.*, p. 195

II. 1) Le poids du conflit israélo-arabe dans le bassin du Jourdain

En raison de la prégnance du conflit israélo-arabe, le climat politique des relations intra-régionales est tendu et le consensus politique entre tous les riverains du bassin du Jourdain est impossible. Jusqu'à présent les tentatives de négociations multilatérales ont effectivement toutes échoué.

Le premier programme de négociations multilatérales était celui du Plan Johnston de 1955. Pour rappel, en 1955 l'Ambassadeur spécial américain Eric Johnston prévoit un plan de répartition des eaux qui conférait 47% des ressources hydriques du bassin à la Jordanie, 40% à Israël, 9% à la Syrie et 2% au Liban. Si sur le plan technique la répartition pouvait effectivement fonctionner et mettre toutes les parties concernées d'accord, les négociations furent bloquées pour des raisons politiques. D'une part, le Conseil de la LEA vote contre ce plan en octobre 1955, donnant pour argument qu'accepter ce plan, et plus largement accepter de négocier, impliquait une reconnaissance tacite de l'Etat d'Israël. D'autre part, Israël avait peur que cela encourage les Etats arabes à revendiquer davantage les ressources du Jourdain supérieur, et préférait se montrer ferme alors que l'Etat n'existait que depuis quelques années¹⁸⁹.

La conférence de Madrid, bien qu'elle ait permis d'apporter des traités de paix, confirme ce phénomène en ce que les négociations au niveau multilatéral étaient un échec. L'eau était pourtant présente dans les débats, mais les négociations ont été bloquées par le refus du Liban et Syrie de négocier au niveau multilatéral tant qu'il n'y avait pas d'amélioration à l'échelle bilatérale dans leurs différends avec Israël¹⁹⁰. Concernant le Liban, il faut noter que lors de la Conférence de Madrid, Israël ne s'était pas encore retiré du Sud-Liban, ce qui ne rendait pas le Liban enclin à négocier sur des problèmes dépassant cette priorité. Du côté de la Syrie, la priorité de cette dernière était la question du plateau du Golan. Toutefois, les négociations sur cette question étaient bloquées entre autres car Israël refusait de laisser accès aux côtes du lac Tibériade et aux eaux qui y débouchent, ce que Hafez Al Assad jugeait alors comme un refus de la paix¹⁹¹. Elles sont par ailleurs au point mort depuis le décès de ce dernier : le contexte de changement de président en Syrie et le contexte d'*intifada* en Israël et en Palestine rendaient la négociation impossible vis-à-vis de l'opinion

¹⁸⁹ LOWI M.R., *op. cit.*, p. 93

¹⁹⁰ CESAO et BG, *op. cit.*, p.210

¹⁹¹ DAOUDY M., *op. cit.*, p. 30

publique syrienne. Depuis, la situation est au *statu quo* diplomatique, ce qui assure à Israël la maîtrise du Golan. La situation étant bloquée au niveau bilatéral, cela ne présage pas d'amélioration pour le niveau multilatéral non plus.

Ainsi, le bassin se retrouve avec trois accords bilatéraux, dont la mise en application et le respect sont conditionnés par le contexte politique entre les deux parties concernées à chaque fois. Mais il n'y a pas d'entente bilatérale entre tous les acteurs, et au niveau multilatéral, il est donc impossible d'atteindre un quelconque consensus politique

II. 2) Une volonté politique commune dans le bassin du Mékong inférieur

Dans le sous-bassin du Mékong inférieur, c'est l'inverse. Les intérêts politiques des riverains ne sont pas incompatibles, la négociation est ouverte et le sous-bassin bénéficie même d'une volonté politique de progresser vers une gestion intégrée.

Pour commencer, même si les Etats ont chacun leurs perspectives d'usage du Mékong dans leurs propres intérêts nationaux, ces intérêts peuvent se compléter entre les pays et conforter une perspective d'usage coopératif du cours d'eau. Par exemple, alors que le Laos et le Cambodge cherchent à diversifier leurs revenus en investissant dans la rente hydroélectrique, la Thaïlande, dont l'opinion publique nationale est réticente à construire davantage de barrages, et le Vietnam, manquant d'électricité dans la partie centrale de son pays, cherchent quant à eux à diversifier leur approvisionnement électrique. Ces deux situations sont donc compatibles, chacun pouvant trouver une réponse à ses besoins dans les besoins des autres. Ainsi, la Thaïlande investit dans les projets de barrages au Laos, et lui achète près de 10 000 MW par an. Elle en achète d'ailleurs aussi à la Chine et à la Birmanie. Le Vietnam quant à lui importe une grande part de son électricité depuis la Chine, à hauteur de 4000 MW par an. Il cherche par ailleurs à diversifier l'origine de ses importations en achetant également au Cambodge et au Laos¹⁹².

En outre, le Laos, de par sa position de carrefour et d'Etat tampon, s'organise stratégiquement dans ses relations régionales afin de maintenir un équilibre entre ses voisins, de ne pas laisser l'un prendre trop de poids, et défend donc ses intérêts en mettant en compétition ses investisseurs, en particulier la Chine et la Thaïlande, deux Etats qui n'ont pas connu la présence coloniale française et sont aujourd'hui en position de puissance. La Chine

¹⁹² MOTTET E. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 170-171

joue en effet de sa position de puissance économique mondiale, et la Thaïlande de sa position de porte d'entrée dans la région. Au niveau du bassin, elle est la première puissance économique, représentant 55% du PIB du bassin, le Yunnan en représentant 23%¹⁹³. Le Laos s'attache aussi à équilibrer la concurrence économique entre le Vietnam et la Thaïlande dans la péninsule, en jouant sur sa politique d'exportation de l'hydroélectricité. D'une façon générale, en devenant la batterie hydroélectrique de la péninsule, le Laos compte aussi s'offrir une influence, un levier de pression sur ses voisins et en outre une longueur d'avance face à sa position d'Etat tampon. Par ailleurs, il est dans l'intérêt politique du Vietnam de s'asseoir à une table pour discuter de la gestion du bassin : de par le fait que le delta représente son approvisionnement alimentaire, et de par sa position d'aval, le Vietnam dépend des autres riverains. Une gestion concertée représente donc une sécurité politique pour lui.

Ainsi, les intérêts politiques des riverains se rejoignant, cela permet de faire germer une volonté politique de s'associer et de se rassembler pour une gestion commune du Mékong. Avec le contexte politique des années quatre-vingt-dix, les pays se rapprochent progressivement, jusqu'à signer le traité donnant naissance à la MRC en 1995. On parle même alors d'un « *Mekong Spirit* »¹⁹⁴, d'un esprit du Mékong, qui évoque la coopération et semble prometteur pour les relations dans le bassin.

Cette fois, la différence entre le bassin du Jourdain et le bassin du Mékong réside dans la volonté politique des riverains à coopérer : alors que les riverains du Mékong parviennent à trouver des intérêts communs à la gestion commune, à concilier intérêts nationaux et processus de coopération, les riverains du bassin du Jourdain restent bloqués par le conflit israélo-arabe qui empêche tout consensus politique, au niveau bilatéral comme au niveau multilatéral.

III – Des processus d'intégration régionale à des stades différents

Enfin, dernier élément de structuration des relations intra-régionales que cette recherche étudiera, l'avancée du processus d'intégration économique régionale tient une place

¹⁹³ TAILLARD C., *op. cit.*, p. 4

¹⁹⁴ NAKAYAMA, Mikiyasu, 2000, « Mekong spirit as an applicable concept for international river systems », *Proceedings, SIWI Seminar, Water security for multinational water systems – Opportunity for development*, Stockholm, 2000, p. 62-73

importante dans le climat régional et en conséquence dans le processus de gestion des bassins – le modèle est lui-même appelé « gestion *intégrée* par bassin versant ». La notion d'intégration d'un territoire est donc importante : en tant qu'espace physique, les territoires des bassins constituent eux même des cadres spatiaux de l'intégration régionale, d'autant plus qu'ils sont orientés vers la même ressource, qu'ils regardent vers le même point géographique. L'intégration régionale se fait par ailleurs à partir de deux dynamiques. D'une part, la dynamique de régionalisme correspond à un processus du haut vers le bas, à partir du niveau de la prise de décision, souvent étatique. Elle est donc davantage politique. D'autre part, la dynamique de régionalisation, processus du bas vers le haut, consiste en une structuration économique et sociale des interactions régionales, *via* des acteurs non-étatiques tels que les individus, les sociétés, les ONG, les acteurs privés¹⁹⁵. Néanmoins, au-delà du bassin, à l'échelle régionale, les deux régions ne bénéficient pas du même stade d'intégration, ce qui se répercute sur la gestion du bassin.

III. 1) L'intégration régionale avancée de la région du Mékong

Dans un premier temps, il faut préciser d'emblée que l'intégration économique régionale du Mékong est relativement exemplaire : Christian Taillard va même jusqu'à la qualifier d'« exemple réussi »¹⁹⁶. En effet, disposant d'un cadre économique favorable aux échanges intra-régionaux, la région s'organise, notamment à travers le programme de la RGM, faisant du bassin une zone stimulée par l'activité et la compétitivité économiques.

Ce cadre économique est donc favorable grâce à plusieurs phénomènes, à commencer par la complémentarité économique des pays de la zone, que ce soit en termes d'agriculture ou d'hydroélectricité, et ce grâce à des spécialisations diversifiées. Au niveau des productions agricoles, le fait que le bassin soit plus large permet de d'offrir une production agricole plus diversifiée entre les différentes économies. Ainsi la Thaïlande produit du riz, du manioc, du caoutchouc, de la canne à sucre, du maïs et du soja ; le Laos du riz et du poisson ; le Cambodge du bétail, du caoutchouc, du bois de ses forêts, des poissons et également beaucoup de riz – le Cambodge prévoit d'ailleurs de s'insérer aux niveaux régionaux et

¹⁹⁵ LEGRENZI Matteo et CALCULLI Marina, « Regionalism and Regionalization in the Middle East: Options and Challenges », International Peace Institute, 2013, p. 1

¹⁹⁶ TAILLARD C., *op. cit.*

internationaux *via* l'exportation de ses surplus de riz ; et le Vietnam produit du riz, des algues, des poissons et des fruits dans le delta¹⁹⁷. Par ailleurs, la région bénéficie de nombreuses variétés de riz, ce qui permet aux différents Etats de ne pas forcément avoir les mêmes spécialisations tout en continuant la production et l'exportation de riz. Il en va de même pour le poisson : le Cambodge pêche principalement dans le lac Tonle Sap, qui offre des espèces de poissons différentes du delta ou des cours d'eau en amont. Sur le plan énergétique, là encore, les pays parviennent à trouver des complémentarités, avec le Laos et le Cambodge cherchant à augmenter leur rente hydroélectrique tandis que la Thaïlande et le Vietnam cherchent à diversifier leurs approvisionnements électriques.

D'autre part, la région est relativement bien connectée grâce à l'initiative de la BAD, la RGM, qui s'est appuyée sur les corridors commerciaux pour mettre en réseau l'ensemble de la péninsule, du Yunnan à Bangkok, ce qui a permis de faciliter et stimuler les échanges¹⁹⁸. Ainsi, dans les années quatre-vingt-dix, le programme s'attache à développer les axes principaux de la péninsule. Le premier est l'axe Kunming-Bangkok, constituant un axe nord-sud par voie continentale et qui permet à la Chine d'acheminer ses biens de consommation vers le sud de la péninsule. Le second relie Kunming à Haiphong en passant par Hanoï. Il s'agit d'une ancienne voie coloniale réhabilitée, qui permet au Yunnan de s'offrir une ouverture maritime vers le sud de la péninsule pour accéder ensuite à Singapour. Troisièmement, le corridor Est-Ouest permet de connecter les deux façades maritimes de la péninsule. Ne reliant pas de capitale, il permet par ailleurs de ne pas léser de territoires dans la dynamique régionale. Enfin, le corridor méridional Vung Tao-Ho Chi Minh-Bangkok, qui ouvre la voie au commerce avec Rangoon en Birmanie, présente comme avantages qu'il longe un gazoduc et traverse le delta¹⁹⁹. De plus, les moyens de transports pour connecter ces villes sont diversifiés et peuvent donc convenir à tout types de biens : routes, chemins de fer, navigation fluviale ou maritime. Dans les années deux mille, ces axes sont prolongés et doublés, permettant de réellement connecter l'ensemble de la péninsule, d'en faire un territoire polycentrique et extraverti. En plus de cela, les frontières intra-régionales sont ouvertes, transformées en plateformes commerciales : la RGM met en place un système d'inspections douanières uniques avec des équipes mixtes le long des frontières, et y crée des

¹⁹⁷ MRC, *Basin-wide collaboration in the agriculture and irrigation sub-sectors towards the development and food security in the Lower Mekong Basin*, Vientiane, 2012, p. 20-23

¹⁹⁸ Voir Annexe 4.

¹⁹⁹ TAILLARD C., *op. cit.*, p. 6-9

zones industrielles et commerciales aux frontières, à l'image de l'aéroport de Savannakhet au Laos, transformé en aéroport international partagé avec Mukhadan en Thaïlande, et qui voit la création d'une zone franche à ses côtés. Sur la frontière entre le Cambodge et le Vietnam aussi les zones industrielles et commerciales se multiplient, et la frontière entre le Vietnam et la Chine voit le développement de villes jumelles²⁰⁰. Les chiffres témoignent des résultats de ces aménagements : la part du commerce intra-régional dans le commerce de la RGM ne cesse d'augmenter depuis le lancement. De 5,7% en 1992 à la veille du lancement, elle passe à 12,6% en 2002, en dix ans de programme²⁰¹.

En outre, ce programme et ces connexions ont aussi permis de créer des zones de compétitivité, qui en résultat stimulent l'économie. Premièrement, cela a pour effet de connecter la Chine, aujourd'hui parmi les premières puissances économiques mondiales, aux autres pays de la péninsule, qui de fait se retrouvent en compétition économique avec elle. En effet, depuis les années quatre-vingt-dix, avec la chute du maoïsme et l'ouverture économique, la Chine a intérêt à se rapprocher de l'ASEAN²⁰², et appréhende sa province du Yunnan comme un pont avec la péninsule, comme une plateforme commerciale lui permettant de s'insérer dans l'intégration économique de la péninsule. La RGM prouve par ailleurs un certain engagement de la Chine dans le processus régional et dans le multilatéralisme, d'autant plus avec l'accord de libre échange avec l'ASEAN de 2002²⁰³. Les autres économies de la région, afin de pouvoir suivre le rythme économique de la Chine, sont de fait obligées de relancer leur productivité. La Chine remplit ainsi un rôle de leadership économique à imiter, ce qui est stimulant pour l'économie de la région²⁰⁴. De plus, cette dernière connaît une concurrence économique entre le Vietnam et la Thaïlande – par ailleurs exacerbée par le Laos dans sa position d'Etat tampon – ce qui pousse en fait les deux Etats à innover dans les projets de coopération afin de protéger et consolider leur place régionale. Ainsi, alors que le Vietnam proposait au Laos et au Cambodge le projet « triangle de développement » sur l'énergie hydroélectrique et les transports, la Thaïlande a surenchéri, encore avec le Laos et le Cambodge, en prévoyant le projet « triangle d'émeraude » pour relier les sites touristiques et archéologiques.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 5

²⁰¹ *Ibid.*, p. 4

²⁰² AFFELTRANGER B. et LASSERRE F., *op. cit.*, p. 8

²⁰³ TAILLARD C., *op. cit.*, p. 14

²⁰⁴ ABBAS Mehdi, « Le régionalisme dans le monde arabe. Une lecture en termes d'économie politique internationale » dans GANA Alia et RICHARD Yann, *La régionalisation du monde. Construction territoriale et articulation global/local*, Karthala, 2014, p. 77

En somme, avec un cadre physique propice et avec une telle stimulation des échanges, la région du Mékong bénéficie d'une réelle intégration économique. Les échanges économiques étant solides, cela crée un terrain favorable à une gestion intégrée de la ressource, qui consiste en quelques sortes en une reproduction de ce modèle d'échanges, mais avec cette fois pour objet le bassin et ses ressources en eau.

III. 2) Une intégration économique au point mort dans le Moyen-Orient

La région du Proche-Orient, inscrite dans celle du Moyen-Orient, dispose d'un réel potentiel d'intégration : géographiquement parlant elle est au carrefour de trois continents et dispose de multiples interfaces maritimes, ce qui fait d'elle un carrefour stratégique. Cependant, au niveau intra-régional son intégration est au point mort. Malgré les tentatives, les échanges économiques ne prennent pas dans cet espace.

Pourtant, les initiatives ne manquent pas. Néanmoins, celles-ci sont toujours limitées. La LEA illustre cela : créée en 1945 dans un contexte de panarabisme, elle avait pour vocation idéologique l'unité arabe. Cependant, partant du principe d'un fonctionnement intergouvernemental, elle a dû, dans les faits, faire face à des souverainetés nationales importantes, ce qui rend finalement ses institutions très faibles. En outre, plus politique que technique, elle dépend grandement du contexte régional. Elle est ainsi aujourd'hui dominée par l'Arabie Saoudite dans un contexte de bipolarisation de la région entre celle-ci et l'Iran. La suspension de la Syrie et la classification du Hezbollah comme organisation terroriste s'inscrivent dans ce positionnement. Enfin, les différents Etats ayant des agendas politiques différents, outre n'avoir jamais réussi à mettre en place de marché commun, elle n'est jamais parvenue à atteindre de consensus en termes de résolutions de conflits, à l'image de la guerre du Golfe de 1990-91 et de la guerre civile syrienne. Ainsi, si l'on reprend les théories fonctionnalistes des relations internationales, la LEA souffre d'une prévalence du prisme politique sur le prisme technique, ce qui peut expliquer son inefficacité. De même, l'initiative Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE), lancée 1981, et qui visait la libéralisation des échanges en supprimant taxes et frais de douanes, n'a jamais abouti pour cause de manque de complémentarité économique. Enfin, les diverses initiatives européennes, telles que le processus de Barcelone, contribuent plus à développer les partenariats et les implantations économiques de l'Union Européenne que l'intégration régionale de la zone. En outre, l'une des principales limites de toutes ces initiatives est l'absence d'Israël, en raison du conflit

israélo-arabe. Cela ne peut donc que difficilement aboutir à une intégration régionale complète si l'un des acteurs n'est pas pris en compte, surtout si l'on raisonne à partir d'un prisme technique et non politique, pour reprendre la théorie fonctionnaliste. Finalement, le paysage de l'intégration régionale se résume à un agrégat d'initiatives, aucune ne permettant de poser les fondations d'une intégration régionale²⁰⁵.

En fait, l'intégration régionale ne démarre pas car sur les plans technique et économique, les acteurs manquent de complémentarité. En effet, les échanges intra-régionaux sont très faibles pour la zone Afrique du Nord – Moyen-Orient (ANMO), le commerce intra-régional ne représentant que 10% du PIB produit par la région²⁰⁶. La tendance se confirme aux niveaux nationaux, puisque les exportations des pays de la région vers les autres pays de la région ne comptent que pour 6 à 9% de leurs exportations totales – contre par exemple 55 à 66% en Europe²⁰⁷. Ceci s'explique par la structure des avantages comparatifs de la région : les économies productives et exportatrices ne sont pas complémentaires, à l'inverse du Mékong. Chacune produit et exporte les mêmes produits, et elles n'ont donc que peu d'intérêts à commercer entre elles, mais plus à commercer avec le reste du monde. La zone ANMO ne présente pas de débouchés commerciaux pour la zone ANMO²⁰⁸, là où les pays de la RGM ont su trouver des complémentarités. En termes de diversification, on retrouve donc les mêmes produits agricoles dans les différents pays du Jourdain : agrumes, olives, légumes, tomates, betteraves à sucre, pomme de terre, amandes, fruits tels que des pommes, des abricots, ou des raisins, céréales, coton, lentilles, olives, pistaches, bananes, entre autres. En outre, à l'inverse des économies du bassin du Mékong stimulées par la Chine, la région du Proche-Orient ne dispose pas d'une économie à imiter. Or, l'économiste Mehdi Abbas explique : « la présence d'une économie hégémonique ou d'un pays assumant un leadership régional constitue l'une des régularités historico-institutionnelles des processus d'intégration régionale. L'absence d'une puissance régionale, offrant un modèle économique et politique au dépassement des projets nationaux, fait que le leadership est *de facto* et par défaut assuré par les grandes puissances qui consolident leur domination sur les économies de la région »²⁰⁹. En somme, les initiatives sont souvent menées par des puissances extérieures comme l'Union Européenne ou les Etats-Unis, ou encore des organisations internationales ou agences

²⁰⁵ LEGRENZI M. et CALCULLI M., *op. cit.*

²⁰⁶ ABBAS M., *op. cit.*, p. 78

²⁰⁷ LEGRENZI M. et CALCULLI M., *op. cit.*, p. 8

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 79

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 77

onusiennes. Elles sont donc exogènes et vont davantage dans le sens des intérêts de l'acteur qui en est à l'origine que dans le sens d'une intégration régionale.

En somme, les deux régions présentent des processus d'intégration régionale bien différents. Alors qu'au Proche-Orient, le terrain n'est pas propice aux échanges économiques, le processus d'intégration régionale ne repose de fait que sur une dimension politique. Mehdi Abbas évoque ainsi un « régionalisme sans régionalisation »²¹⁰ dont souffre tout projet d'intégration régionale dans la région jusqu'à présent. En comparaison, les programmes d'intégration régionale de la péninsule indochinoise ont bien su investir le champ de la régionalisation, ce qui leur a permis d'atteindre une intégration régionale aussi avancée.

En conclusion, le cadre régional et les dynamiques intra-régionales diffèrent là encore d'un bassin à l'autre. Il a été démontré d'abord que le bassin du Jourdain témoignait d'un réel déséquilibre entre ses riverains en comparaison du bassin du Mékong. Cela se cristallise autour du conflit israélo-arabe, qui bloque toute recherche de consensus politique au niveau bilatéral entre les Etats et compromet alors toute négociation multilatérale, alors que les riverains du Mékong parviennent à trouver des intérêts communs à une gestion concertée. Enfin, l'intégration régionale pauvre du bassin du Jourdain ne crée pas non plus de climat favorable à la gestion commune. En somme, la comparaison des deux configurations de relations intra-régionales permet de souligner d'éventuels facteurs intervenant dans la non-atteinte d'une gestion commune dans le bassin du Jourdain, tels que les inégalités d'accès à l'eau entre Etats et plus précisément le viol de l'intégrité territoriale de certains par Israël, le conflit israélo-arabe et l'impossibilité de trouver des intérêts politiques communs, et enfin, en termes d'intégration régionale, le manque de régionalisation et de complémentarités économiques.

²¹⁰ *Ibid.*

CONCLUSION

Ainsi, cette recherche a permis de démontrer dans un premier temps que, même si l'organisation régionale du bassin du Mékong pour la gestion de la ressource en eau n'est pas parfaite, elle bien plus avancée que celle du bassin du Jourdain, et peut même témoigner d'un point fort, la MRC qui, au niveau du sous-bassin du Mékong inférieur, s'inscrit dans le modèle de gestion intégrée par bassin versant. En comparaison, le bassin du Jourdain voit ses tentatives de gestion commune échouer, incapables de dépasser le niveau bilatéral. C'est là que la comparaison entre les deux bassins est pertinente : on peut alors tenter d'observer les variables qui interviennent dans ce processus. Dans un second temps cette recherche s'est donc intéressée à ces variables, en se focalisant d'abord sur l'échelle nationale. Prenant en compte que les enjeux géopolitiques de l'eau constituaient tout autant de pressions au niveau national sur la gestion de la ressource, et en retour sur la ressource elle-même, la comparaison a pu démontrer que les enjeux sociaux, économiques, politiques et environnementaux n'étaient pas abordés de la même façon par les Etats et usagers du bassin du Mékong et du bassin du Jourdain, ce qui peut empêcher ce dernier de faire germer un processus de gestion commune. Enfin, la troisième partie de cette comparaison s'est concentrée sur l'échelle régionale, soulignant deux configurations de relations intra-régionales différentes, afin de mettre en exergue les facteurs qui empêchaient de faire du cadre régional un cadre propice à la gestion intégrée du bassin.

Pour conclure cette recherche, il convient donc de dresser le bilan de ces variables qui interviennent dans l'atteinte ou non d'une gestion intégrée du bassin, de faire en quelques sortes un diagnostic de l'échec à coopérer dans le bassin du Jourdain, et ce à partir des éléments qui diffèrent d'un bassin à l'autre. Si de nombreuses variables interviennent, celles qui sont intéressantes désormais sont celles qui peuvent éventuellement être modifiées dans le futur afin d'améliorer la situation du bassin et d'y créer un contexte favorable à l'engagement dans un processus de gestion intégrée des bassins. Pour commencer, on a pu observer que la pression démographique était beaucoup plus importante, ce qui de fait se traduit en un usage plus important de la ressource et fait des enjeux socio-économiques liés à la ressource des pressions d'autant plus importantes sur celle-ci. C'est également le cas des stratégies commerciales exportatrices qui ne sont pas adaptées au rythme de renouvellement des

ressources en eau. Cela nécessiterait la mise en place de politique de gestion de la demande plutôt que de se concentrer sur l'offre d'eau. Néanmoins les pouvoirs publics sont ici sous la pression de forces concurrentes, et en particulier du lobbying des agriculteurs puissants, qui empêche la mise en place de ces politiques de gestion de la demande. Au niveau régional, le conflit israélo-arabe et ses implications sont centraux dans le blocage de toute coopération sur le bassin. D'abord, la violation de l'intégrité territoriale de la Syrie, du Liban, mais surtout de la Cisjordanie ne crée pas un climat favorable à la coopération : il est compréhensible que ces derniers ne souhaitent pas coopérer avec Israël tant qu'ils n'ont pas retrouvé leur propre souveraineté sur leurs territoires et leurs ressources en eau. Même après cela, si l'on considère que la gestion par bassin versant implique de céder une partie de sa souveraineté, les pays ayant tout juste retrouvé la leur risqueraient d'y être réticents²¹¹. De fait, plus les violences hydrauliques dont Israël est à l'origine dureront, plus la gestion intégrée du bassin sera compromise. Deuxièmement, expression encore une fois du conflit israélo-arabe, l'exclusion d'Israël de toutes les initiatives de régionalisme arabe ne peut permettre une gestion intégrée et durable du bassin. Enfin, la région souffre d'un réel manque de régionalisation, de complémentarité économique, ce qui ne favorise pas les échanges entre les Etats de la région et donc entre les riverains du bassin. Tous ces facteurs constituent donc autant de variables, sur lesquelles les décideurs pourraient se concentrer afin de les modifier, éventuellement corriger leur portée négative sur le processus de gestion intégrée : au niveau national, il faudrait tenter de ralentir l'accroissement naturel et la hausse de la population, de repenser les stratégies commerciales, d'agir sur le clientélisme des classes politiques qui rend aussi solide le lobbying, et enfin d'implémenter ces politiques de gestion de la demande. Sur le plan régional, il est trop simple et trop naïf de dire qu'il faut régler le conflit israélo-arabe, et l'objet de cette recherche n'est pas d'y trouver une résolution. Néanmoins, l'intégrité territoriale des riverains conditionne sûrement l'avancée d'un processus de gestion intégrée. En attendant, les économies peuvent déjà travailler à identifier des complémentarités entre elles afin de développer un régionalisme, si possible intégrant Israël. En outre, il est impératif pour les riverains du bassin du Jourdain de réduire leur consommation afin d'assurer un rythme de renouvellement de la ressource qui soit soutenable.

²¹¹ DESCROIX Luc et LASSERRE Frédéric, « Or bleu et grands ensembles économiques : une redéfinition en cours des rapports de force ? », *Revue internationale et stratégique*, 2007, n°66, p. 102

Il convient néanmoins de préciser que si l'on peut établir des corrélations négatives entre ces variables et l'échec d'une gestion commune, une seule recherche, et à partir de seulement deux études de cas, ne peut permettre de prouver qu'il y a pour autant un lien de causalité. Comme toute recherche scientifique, cette recherche mérite d'être critiquée et complétée par d'autres recherches qui apportent davantage de réponses à la question, en se concentrant par exemple sur d'autres focales. En effet, bien qu'il ait été précisé en introduction que la thèse d'une guerre de l'eau était critiquable notamment car elle s'inscrivait dans une approche trop classique qui ne s'intéressait qu'aux Etats et ne prenait pas en compte tout le système d'acteurs intervenant dans la gestion de l'eau²¹², cette recherche comparative est restée en grande partie dans un prisme étatique, et on peut donc lui opposer les travaux de Julie Trottier. La question mériterait ainsi de plus amples recherches, autant en termes de prismes – on pourrait s'intéresser à d'autres acteurs tels que les consommateurs, les ONG mais aussi les acteurs privés tels que les entreprises, les investisseurs – qu'en termes d'études de cas. Plus ces phénomènes seront observés d'un bassin à l'autre, plus on pourra établir de réels liens de causalité et pas uniquement des corrélations, et identifier avec davantage de certitudes les causes de l'échec de la gestion de l'eau dans le bassin du Jourdain.

²¹² TROTTIER J., *op. cit.*

Bibliographie

Ouvrages

ALLAN Tony, *The Middle East Water Question. Hydropolitics and the Global Economy*, Londres, I. B. Tauris, 2001

BLANC Pierre, *Proche-Orient : Le pouvoir, la terre et l'eau*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012

HADDADIN Munther, *Diplomacy on the Jordan – International Conflict and Peaceful Resolution*, Lkuwer Academic Publishers, 2001

LOWI, Miriam . R., *Water and Power: The Politics of a Scarce Resource in the Jordan River Basin*, Cambridge University Press, 1993

MITRANY David, *A Working Peace System : An Argument for the Functional Development of International Organization*, Londres, The Royal Institute of International Affairs, Oxford University Press, 1943

NAFF Thomas, *Israel : Political, Economic and Strategic Analysis*, Associates for Middle East Research, Philadelphie, 1987

NAFF Thomas et MATSON Ruth, *Water in the Middle East: Conflict or cooperation?*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1984

ROUYER Alwin R., *Turning Water into Politics: The Water Issue in the Palestinian-Israeli Conflict*, MacMillan Press, London, 2000

SAND Shlomo, *Comment la terre d'Israël fut inventée. De la Terre Sainte à la mère patrie*, Flammarion, 2014

WITTFOGEL Karl, *Le Despotisme Oriental. Etude comparative du pouvoir total*, Paris, Minuit, 1964. Traduit de l'anglais (Yale University Press, 1957)

Articles scientifiques

ABBAS Mehdi, « Le régionalisme dans le monde arabe. Une lecture en termes d'économie politique internationale » dans GANA Alia et RICHARD Yann, *La régionalisation du monde. Construction territoriale et articulation global/local*, Karthala, 2014, p.73-94

AFFELTRANGER Bastien et LASSERRE Frédéric, « La gestion par bassin versant : du principe écologique à la contrainte politique – le cas du Mékong », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 4 Numéro 3, décembre 2003, 15 p. Consulté le 08 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/3715>

AMIRAN David H.K., « L'utilisation du sol en Israël », *Annales de géographie*, n°72 (394), 1963

DAOUDY Marwa, « Le long chemin de Damas. La Syrie et les négociations de paix avec Israël », *Les Etudes du CERI*, n°119, 2005. Consulté le 4 août 2018. URL : <https://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/etude119.pdf>

DESCROIX Luc et LASSERRE Frédéric, « Or bleu et grands ensembles économiques : une redéfinition en cours des rapports de force ? », *Revue internationale et stratégique*, 2007, n°66, p. 93-104

ELHANCE Arun P., 2000, "Hydropolitics: grounds for despair, reasons for hope", *International Negotiation*, vol. 5, n°2 (février), p. 201-222

FISCHHENDLER Itay, 2003, "Can basin management be successfully ignored: the case of the US-Canada transboundary water", SOAS Water Issues Study Group, *Occasional Papers* [en ligne], No. 52, School of Oriental and African Studies/ King's College London, University

of London, May 2003, 28 p. Consulté le 23 juin. URL : <https://www.soas.ac.uk/water/publications/papers/file38395.pdf>

GALTUNG Johan, “Cultural Violence”, *Journal of Peace Research*, 27 (3), 1990, p. 292-305

STARR Joyce R. “Water Wars”, *Foreign Policy*, 82, 1991, p. 17-36

GHIOTTI Stéphane et MOLLE François, « Vers de nouveaux grands barrages en Méditerranée ? », *Maghreb-Machrek*, « Batailles de l’eau », dossier dirigé par Pierre BLANC et Barah MIKAIL, 196, été 2008, p. 63-78

GOTMAN Jean, « L’irrigation en Palestine », *Annales de géographie*, n°44 (248), 1935,

KLIOT Nurit, “The Jordan-Yarmuk Waters: A Conflict Over Scarce Water Resources”, *Water Resources and Conflict in the Middle East*. Published by Routledge. London/New York, 1994.

LIPCHIN Clive, « A future for Dead Sea basin: water culture among Israelis, Palestinians et Jordanians », dans SHUVAL Hillel I. et DWEIK Hassan, *Water Resources in the Middle East*, Berlin, Springer, 2007

MOTTET Eric et LASSERRE Frédéric, « L’hydropolitique environnementale du Mékong, entre intérêts nationaux et activisme international », *Hérodote* [en ligne], 2017, 2, n°165, p. 165-184. Consulté le 16 juin 2018. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2017-2-p-165.htm>

NAKAYAMA, Mikiyasu, 2000, « Mekong spirit as an applicable concept for international river systems », *Proceedings, SIWI Seminar, Water security for multinational water systems – Opportunity for development*, Stockholm, 2000, p. 62-73

SELBY Jean, “Water, Power and Politics in the Middle East : The Other Israeli-Palestinian Conflict”. *Library of Modern Middle East Studies*. Published by I.B. Tauris. London, 2003

TAILLARD Christian, « Un exemple réussi de régionalisation transnationale en Asie orientale : les corridors de la Région du Grand Mékong », *L’Espace géographique* [en ligne],

2009/1, n° 38, p. 1-16. Consulté le 16 mai 2018. URL : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2009-1-page-1.htm>

TROTTIER Julie, “Water conflicts, Hobbes vs. Khaldoun : the real clash of civilizations?” dans TROTTIER Julie et SLACK Paul, *Managing Water Resources, Past and Present*, Oxford University Press, 2004, p. 131-148.

VAN HAKEN Mauro, « Lectures symboliques dans les campagnes de la vallée du Jourdain », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°48-49, 1988, p. 101-124

WOLF Aaron, STAHL K., MACOMBER M.F., “Conflict and cooperation within international river basins: the importance of institutional capacity”, *Water Resources Update*, n°125, 2003

WOLF Aaron, “Conflict and cooperation along international waterways”, *Water Policy*, 1, 1998, p. 251-265.

ZAWAHRI, Neda A., “Governing the Jordan River System: History, Challenges, and Outlook.” *Journal of Transboundary Water Resources*, 2010, n°1, p. 125-145.

ZEITOUN Mark et WARNER Jeroen, “Hydro-hegemony : a framework for Analysis of trans-boundary water conflicts”, *Water Policy*, 8 (5), 2006, p. 435-460

Rapports

CESAO, Conseil Economique et Social des Nations Unies pour l'Asie Occidentale, et BGR, Institut Fédéral des Géosciences et des Ressources Naturelles, *Inventory of Shared Water Resources in Western Asia*, Beyrouth, 2013, 626 p. URL : https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/publications/files/e_escwa_sdpd_13_inventory_e.pdf

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, ONU, 1987

FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, et OCDE, Organisation de Développement Economique, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, 2009-2018*, juin 2009. Consulté le 7 juillet 2018. URL : <http://www.oecd.org/agriculture/agricultural-policies/43186493.pdf>

ICEM, International Centre for Environmental Management for MRC, *Strategic Environmental Assessment of Hydropower on the Mekong Mainstream*, Victoria, Australie, 2010

International Crisis Group, *Old Games, New Rules: Conflict on the Israel-Lebanon Border*, 2002. Consulté le 26 mars 2018. URL : <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/eastern-mediterranean/israelpalestine/old-games-new-rules-conflict-israel-lebanon-border>

MRC, Mekong River Commission, *Twenty Years of Cooperation*, 2016. 48 p. Consulté le 8 juin 2018. URL : <http://www.mrcmekong.org/assets/Publications/20th-year-MRC-2016-.pdf>

MRC, Mekong River Commission, *Basin-wide collaboration in the agriculture and irrigation sub-sectors towards the development and food security in the Lower Mekong Basin*, Vientiane, 2012. Consulté le 13 août 2018. URL : <http://www.mrcmekong.org/assets/Publications/conference/Synopsis-of-mini-symposium-proceedings.pdf>

ONU, Organisation des Nations Unies, *Rapport mondial 2015 sur la mise en valeur des ressources en eau. Relever les défis*, 2015, URL : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002321/232179E.pdf>

PNUD, Programmes des Nations Unies pour le Développement, *Rapport Mondial sur le développement humain. Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, 2006. Consulté le 22 avril 2018. URL : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2006_fr_complet.pdf

DE SCHUTTER Olivier, *Report of the Special Rapporteur on the Right to Food*, Mission to the Syrian Arab Republic, Washington, Nations Unies, 27 janvier 2011

Documents officiels

ONU, Organisation des Nations Unies, *Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eaux internationaux à des fins autres que la navigation*, New York, 1997. Consulté le 9 août 2018 URL : https://treaties.un.org/doc/Treaties/1998/09/19980925%2006-30%20PM/Ch_XXVII_12p.pdf

ONU, Organisation des Nations Unies. *Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux*, 1992. Consulté le 6 mars 2018. URL : https://treaties.un.org/doc/Treaties/1992/03/19920317%2005-46%20AM/Ch_XXVII_05p.pdf

République arabe syrienne et Royaume hachémite de Jordanie, *Accord sur l'utilisation des eaux du Yarmouk* (avec annexes), 1953. URL : <http://www.internationalwaterlaw.org/documents/regionaldocs/Jordan-Syria-1987.pdf>.

Sources

Sites Web

ONU, Organisation des Nations Unies, *Action 21*, consulté le 6 mars 2018. URL : <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/>

FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, *Aquastat*, consulté le 13 juin 2018. URL : <http://www.fao.org/nr/water/aquastat/main/indexfra.stm>

MRC, Mekong River Commission, Site institutionnel. URL: <http://www.mrcmekong.org/>

PNUD, Programme des Nations Unies pour le Développement, « Objectif 6 : Eau propre et assainissement », Consulté le 2 septembre 2018. URL : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/goal-6-clean-water-and-sanitation.html>

Transboundary Freshwater Dispute Database, College of Earth, Ocean, and Atmospheric Sciences, OSU, Oregon State University. Consulté le 12 mai 2018. URL : <https://transboundarywaters.science.oregonstate.edu/content/data-and-datasets>

Articles de presse

ABDELNOUR Samer et TARIR Alaa, « Farming Palestine for Freedom? », *Al Shabaka*, 2 juillet 2012

« Israel warns of war over water », *BBC News*, 10 septembre 2002. Consulté le 17 mars 2018. URL : http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/2249599.stm

BOMPAN Emmanuelle, « En quête de l' "or bleu" », *Carto*, n°44, 2017, p. 12-23

CROSSETTE Barbara, “Severe Water Crisis Ahead for Poorest Nations in Next 2 Decades”, *New York Times* [en ligne], 10 août 1995, consulté le 23 août 2018. URL: <https://www.nytimes.com/1995/08/10/world/severe-water-crisis-ahead-for-poorest-nations-in-next-2-decades.html>

ELLIS-PETERSEN Hannah, « Laos dam collapse: work continues on huge projects despite promised halt », *The Guardian*, 21 août 2018. Consulté le 24 août 2018. URL : <https://www.theguardian.com/world/2018/aug/21/laos-dam-collapse-work-continues-on-huge-projects-despite-promised-halt>

TARDAN-MASQUELIER Ysé, « L'eau féconde les récits de la création du monde », L'atlas de l'eau et des océans, *Le Monde Hors-Série*, 2017

VAULERIN Arnaud, « Delta du Mékong : le triangle des inquiétudes », *Libération* [en ligne], 7 février 2016. Consulté le 17 août 2018. URL : http://www.liberation.fr/planete/2016/02/07/delta-du-mekong-le-triangle-des-inquietudes_1431029

Annexes

Table des annexes

Annexe 1 : Carte – CESAIO et BGR, « Overview map », 2013	p. 102
Annexe 2 : Graphique – Oregon State University, « Number of Events by BAR Conflict/Cooperation Scale », 2001	p. 103
Annexe 2 : Carte – PRAVETTONI Riccardo, « Le fleuve Mékong, bridé par les barrages », 2017	p. 104
Annexe 3 : Carte – PISSOAT Olivier et BROSSIER Patrick, « Structure spatiale produite par la mise en réseau de la Région du Grand Mékong », 2009	p. 105

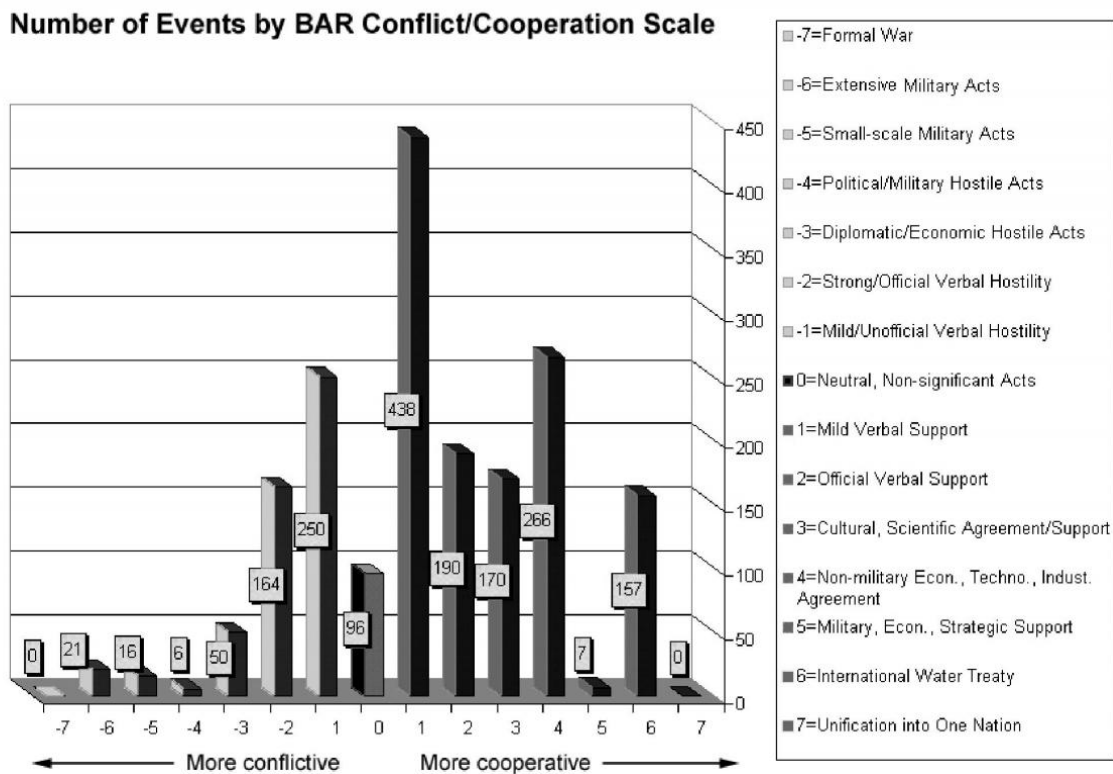
Annexe 1 : Carte – CESAO et BGR, « Overview map », 2013

Source : CESAO, Conseil Economique et Social des Nations Unies pour l'Asie Occidentale, et BGR, Institut Fédéral des Géosciences et des Ressources Naturelles, *Inventory of Shared Water Resources in Western Asia*, Beyrouth, 2013, p. 173



Annexe 2 : Graphique – Oregon State University, « Number of Events by BAR Conflict/Cooperation Scale », 2001

Source : “Basin at Risk”, Transboundary Freshwater Dispute Database, Oregon State University. Consulté le 18 août 2018. URL : <https://transboundarywaters.science.oregonstate.edu/content/basins-risk>



© 2018 Oregon State University

Annexe 3 : Carte – PRAVETTONI Riccardo, « Le fleuve Mékong, bridé par les barrages », 2017

Source : BOMPAN Emmanuelle, « En quête de l' "or bleu" », *Carto*, n°44, 2017, p. 19



Annexe 4 : Carte – PISSOAT Olivier et BROSSIER Patrick, « Structure spatiale produite par la mise en réseau de la Région du Grand Mékong », 2009

Source : TAILLARD Christian, « Un exemple réussi de régionalisation transnationale en Asie orientale : les corridors de la Région du Grand Mékong », *L'Espace géographique*, 2009/1, n°38, p. 7



Fig. 1/ Structure spatiale produite par la mise en réseau de la Région du Grand Mékong

Table des matières

Remerciements	5
Sommaire	6
Résumé	7
Glossaire des acronymes	8
INTRODUCTION	9
1 – Définition du sujet et objet de la recherche	10
2 – Introspection.....	13
3 – Etat de la littérature	14
4 – Problématisation et hypothèse	18
5 – Plan de recherche.....	20
PARTIE 1 : DEUX BASSINS, DEUX ETATS D’AVANCEMENT DIFFERENTS DANS LE PROCESSUS DE GESTION INTEGREE	22
I – Une configuration des rapports de force similaire : l’unilatéralisme de la Chine et d’Israël	22
I. 1) L’unilatéralisme de la Chine en amont face à une péninsule relativement organisée	23
I. 2) L’hydro-hégémonie d’Israël face aux Etats arabes	26
II – Le Jourdain, une atmosphère conflictuelle face au Mékong et sa propension à coopérer	31
II. 1) Les conflits récurrents du bassin du Jourdain	31
II. 2) Le Jourdain, un bassin plus à risques que le Mékong	33
II. 3) Partage d’informations : la méfiance du bassin du Jourdain face à la transparence de la MRC	35
III – Le multilatéralisme du bassin du Mékong, un processus abouti en comparaison du bilatéralisme présent dans le bassin du Jourdain.....	37
III. 1) Le bassin du Mékong : des organisations relativement inclusives	38
III. 2) Le bilatéralisme des relations dans le bassin du Jourdain.....	40
PARTIE 2 : DES PRESSIONS NATIONALES DE NATURES ET NIVEAUX COMPARABLES D’UN BASSIN À L’AUTRE	45
I – Les pressions socio-économiques	45
I.1) La pression démographique et ses implications	46
I.2) Des zones de concentration de l’activité économique.....	51
I.3) Une politique de l’offre qui prime sur la gestion de la demande dans le Jourdain....	53
II – Les pressions politiques : maîtriser l’eau pour renforcer le pouvoir.....	57
II. 1) La fourniture d’eau pour légitimer un Etat.....	57
II. 2) L’eau, vecteur de construction du territoire	60
II. 3) La portée symbolique de l’eau, vecteur d’identification nationale	63
III – Le manque de soutenabilité de la gestion	66
III. 1) Des projets qui négligent les principes du développement durable.....	66
III. 2) Des phénomènes appelés à s’intensifier avec les changements climatiques	70
III. 3) Des conséquences proportionnellement dangereuses pour la stabilité du bassin ..	72

PARTIE 3 : DEUX CONFIGURATIONS DES RELATIONS INTRA-REGIONALES	
DIFFERENTES	75
<i>I – Des pays inégaux face à la ressource dans le bassin du Jourdain</i>	75
I. 1) Un déséquilibre dans la répartition du bassin du Jourdain et de ses ressources	75
I. 2) L’atteinte à la souveraineté sur la ressource dans le Jourdain	77
<i>II – Le consensus politique dans le Jourdain et dans le Mékong</i>	80
II. 1) Le poids du conflit israélo-arabe dans le bassin du Jourdain	81
II. 2) Une volonté politique commune dans le bassin du Mékong inférieur	82
<i>III – Des processus d’intégration régionale à des stades différents</i>	83
III. 1) L’intégration régionale avancée de la région du Mékong	84
III. 2) Une intégration économique au point mort dans le Moyen-Orient	87
CONCLUSION	90
Bibliographie	93
<i>Ouvrages</i>	93
<i>Articles scientifiques</i>	94
<i>Rapports</i>	96
<i>Documents officiels</i>	98
Sources	98
<i>Sites Web</i>	98
<i>Articles de presse</i>	99
Annexes	101
<i>Annexe 1 : Carte – CESAO et BGR, « Overview map », 2013</i>	102
<i>Annexe 2 : Graphique – Oregon State University, « Number of Events by BAR Conflict/Cooperation Scale », 2001</i>	103
<i>Annexe 3 : Carte – PRAVETTONI Riccardo, « Le fleuve Mékong, bridé par les barrages », 2017</i>	104
<i>Annexe 4 : Carte – PISSOAT Olivier et BROSSIER Patrick, « Structure spatiale produite par la mise en réseau de la Région du Grand Mékong », 2009</i>	105
Table des matières	106